

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 13293 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 25-LUNDI 26 OCTOBRE 1987

La « guerre des étoiles », obstacle à un sommet avec M. Gorbatchev

M. Ronald Reagan se déclare déçu par le durcissement soviétique

Au cours d'un entretien avec cinq correspondants européens, dont celui du « Monde », le président Reagan s'est déclaré déçu, le vendredi 23 octobre, par le durcissement inattendu de la position de M. Gorbatchev lors des négociations menées à Moscou par M. George Shultz. Le secrétaire d'Etat américain n'est pas parvenu à obtenir une date pour un sommet avec M. Reagan. M. Gorbatchev semble vouloir relancer la bataille contre l'initiative américaine de défense stratégique, à laquelle M. Reagan refuse de renoncer. Les entretiens de M. Shultz ont permis cependant de lever les derniers obstacles à un traité sur le démantèlement des forces nucléaires intermédiaires.

(Lire page 3 l'article d'ALAIN JACOB.)

WASHINGTON
de notre correspondant

L'entretien aurait pu être l'occasion de commenter un succès attendu, celui des conversations de M. Shultz à Moscou. C'est tout le contraire, et M. Reagan ne cherche pas à dissimuler sa déception moins de deux heures après avoir appris la nouvelle : « *Oui, je suis déçu. Nous étions convenus à Genève, en 1985, qu'il y aurait deux sommets ; le premier en 1986 et il* [M. Gorbatchev] *devait venir ici, et le suivant à Moscou où je devais aller.* » M. Reagan veut bien admettre que le numéro un soviétique a dû trouver des difficultés à venir aux Etats-Unis en 1986 alors qu'il était en fonction depuis encore peu de temps, « *mais maintenant, nous approchons de la fin de 1987. Il était d'accord pour venir ici, et j'espère que d'ici à la fin de l'année, il le fera* ».

M. Reagan note que les entretiens de M. Shultz à Moscou ont tout de même permis de faire « *quelques progrès* » à propos d'un accord sur les armes intermédiaires.

Est-il prêt à modifier sa position sur l'initiative de défense stratégique (IDS), puisque M. Gorbatchev en fait une condition ? : « *Non (...) je ne peux pas négocier cela. Nous avons la perspective d'un système défensif, qui pourrait pratiquement rendre obsolètes les missiles nucléaires. Et j'ai dit et redit que si nous possédons ce système, et lorsque nous le posséderons, nous ne l'utiliserons pas pour en tirer un quelconque avantage offensif contre aucune autre nation. Nous le rendrons accessible au monde entier sur le principe que toutes, dès lors, acceptent d'éliminer totalement les armes nucléaires.* » Tout le monde à présent sait fabriquer des armes nucléaires, explique en substance M. Reagan, et même si on se met d'accord pour les éliminer, l'IDS servirait de garantie contre l'initiative d'un « *fou, contre un chantage nucléaire* ».

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 3.)

Série noire

Un an, pratiquement, avant la fin de sa course, le navire reaganien fait eau de toutes parts. Coup sur coup, ces deux derniers jours, le président américain, déjà fragilisé par les retombées de l'« irangate », vient d'encaisser trois revers majeurs. Sur le front économique, le krach de Wall Street a démontré de façon éclatante les limites d'un credo aveugle dans la baisse des impôts et la déréglementation. Obligé de faire un geste, M. Reagan est allé devant la presse comme à Canossa payer tribut au déficit. Encore cette humiliation n'a-t-elle été suivie que de peu d'effet, les marchés n'ayant prêté qu'une oreille sceptique aux promesses reaganiennes : ils veulent des actes.

A sa manière, le président attendait *lui* aussi du concret : la confirmation de ce sommet avec M. Gorbatchev qu'il avait espéré « d'ici à la fin de l'année ». Le retour de Moscou d'un George Shultz bredouille, anéantit dans l'immédiat ses chances d'amadouer un Congrès qui lui calcule déjà bien chichement sa liberté de manœuvre au Proche-Orient. Sans parler de l'Amérique centrale, où M. Reagan a de plus en plus de mal à financer les commandos antisandinistes de la Contra et où il a même dû approuver du bout des lèvres le plan de paix mis au point par le président du Costa-Rica, M. Oscar Arias. Prix Nobel de la paix oblige !

Il est trop tôt encore pour interpréter la rebuffade que vient d'infliger M. Gorbatchev à l'hôte de la Maison Blanche : volonté du numéro un soviétique de pousser plus avant son avantage sur un président sortant, ou signal de graves difficultés auxquelles il serait lui-même confronté. Quoi qu'il en soit, l'épisode prive M. Reagan d'une bouffée d'oxygène dont il avait le plus grand besoin.

Battu en brèche sur le double front économique et diplomatique, le président américain vient d'essuyer un dernier revers, le plus cuisant peut-être, car il lui est finalement infligé par la défection de son électorat conservateur. En rejetant par 58 voix contre 42 la nomination du juge Bork à la Cour suprême, le Sénat a détruit la dernière chance d'instaurer dans les textes la révolution morale promise au début du mandat présidentiel.

Il y a quelque chose de fascinant dans cette mise à mort quotidienne et pour ainsi dire « en direct » du mythe reaganien. Certes, le président se bat encore pour passer le flambeau à un républicain, mais il sera de plus en plus difficile à un Reagan affaibli de maintenir en place la mosaïque conservatrice qui l'a porté au pouvoir, surtout depuis que son ciment économique s'effrite.

Déjà les enfants du baby-boom, alléchés en 1980 par le mirage de la prospérité, se reprennent, et le Parti républicain suppute dans les décombres de l'héritage ses chances pour l'avenir. Reste au « grand communicateur » un dernier combat : gagner du temps en persuadant ses adversaires qu'après tout le reaganisme respire encore.

Pilotes, La Chapelle-Darblay, Renault...

Le « bon usage » de la grève

La CGT *organise*, le lundi 26 octobre, une journée nationale d'action sur les libertés syndicales, par solidarité avec dix militants de Renault-Billancourt qui comparaissent en correctionnelle. Le 23 octobre, des ouvriers du Livre occupaient symboliquement la mairie de M. Séguin à Epinal, tandis que la CGT assurait que deux de ses délégués à l'usine Dassault d'Argenteuil avaient été mis à pied, suite à une manifestation syndicale.

Cette controverse, alimentée hier par l'affaire de La Chapelle-Darblay, aujourd'hui par le procès de Nanterre, sert de révélateur. Elle a fait prendre conscience à l'opinion du vide législatif sur l'exercice du droit de grève. La brutalité des sanctions décidées par le PDG de La Chapelle-Darblay – qui était allé, avant d'y renoncer, jusqu'à cinquante-sept mises à pied – pour un usage apparemment normal du droit de grève a révélé le danger d'un tel vide qui ouvre un vaste champ de liberté au pouvoir des juges. Voilà qui oblige les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à réfléchir à la réglementation du droit de grève.

Le préambule de la Constitution de 1946, repris par celle de 1958, est clair : « *Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.* » Ce principe étant posé, les difficultés commencent, car les lois en question sont rarissimes. Même s'il est admis qu'elle doit avoir un caractère professionnel, le code du travail ne donne pas de définition de la grève. Dans le titre que le précieux code consacre aux « conflits collectifs », on trouve au chapitre sur la grève cinq articles sur la « grève dans les services publics » et un seul sur les « dispositions générales ».

Ainsi la grève dans le privé *n'est-elle réglementée que par un* seul article du code du travail, l'article L. 521-1.

« *La grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié.* » Cela faisait dire à M. Philippe Séguin, le 7 octobre à l'Assemblée nationale, qu'« *aucune législation n'a vu le jour en ce qui concerne le secteur privé* ». M. Michel Delebarre, ministre du travail du gouvernement Fabius, avait cependant, par la loi du 25 juillet 1985, fait ajouter une phrase au premier alinéa de l'article L. 521-1 : « *Tout licenciement prononcé en violation du premier alinéa du présent article est nul de plein droit.* »

Ce faible interventionnisme du législateur peut être interprété comme un souci, socialement louable, de permettre aux salariés d'exercer pleinement un droit reconnu par la Constitution sans fixer, comme dans d'autres pays, une règle du jeu trop contraignante ou des limites trop restrictives. Mais un tel libéralisme a rapidement montré ses inconvénients. Comme le souligne le professeur Gérard Lyon-Caen, « *le droit de grève est par excellence le domaine où le juge seul fixe la règle du jeu* ».

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 13.)

Après l'effondrement des places boursières

Le tourment des marchés



Les héros sont fatigués... et un peu paumés. Après la violente tourmente qui a agité tout au long de la semaine les marchés boursiers, les « *traders* » américains ont voulu commencer, dès vendredi 23 octobre, leur week-end de récupération. Ecourtée de deux heures, la séance à Wall Street a été plus calme. Malgré une activité plus faible (246,2 millions de titres seulement ont été échangés), le marché est resté très volatile. La journée s'est finalement achevée sur un indice Dow Jones, le thermomètre de la Bourse de New-York, pratiquement inchangé (1 940,76 points). Par rapport à la veille, il était en hausse de 0,33 point. L'agitation s'est en revanche déplacée sur le marché des changes, où le dollar a enregistré une forte baisse : de 4 pfennigs par rapport au mark, à 1,7780 à la fin de la journée ; de 3 yens, à 141,775, et de près de 11 centimes français, à 5,9545. La semaine à venir s'annonce difficile. L'incertitude est totale.

A Wall Street, les « bonnes nouvelles » distillées tout au long de la journée de vendredi n'ont pas fait recette. Le discours du président Reagan, la veille, n'a pas convaincu de sa volonté de réduire le déficit budgétaire. Les taux d'intérêt ont certes continué à baisser : l'emprunt à trente ans du Trésor est revenu à 9 %, après avoir culminé à plus de 10 %. Mais cela n'a pas suffi à doper la Bourse. Les réactions, très favorables, des responsables des autres pays au discours de M. Reagan des responsables des autres pays n'ont pas eu plus d'effets. Le ministre canadien des finances, M. Michael Wilson, a qualifié de « *tout à fait à propos* » les déclarations du président américain. Le gouverment allemand a, par la voix de son porte-parole, « *salué l'initiative annoncée par le président américain en vue de poursuivre la réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis* ». M. Karl Otto Poehl, le président de la Bundesbank, a indiqué quant à lui qu'il se « *réjouissait* » de la volonté de M. Reagan de réduire ce déficit. Même les déclarations de M. Howard Baker, le secrétaire général de la Maison Blanche, qui indiquait qu'un train de mesures serait annoncé dès la semaine prochaine, n'ont guère impressionné les marchés.

Les données sur l'économie américaine publiées vendredi, bien que plutôt favorables, n'ont pas non plus provoqué l'enthousiasme des opérateurs. La croissance américaine reste soutenue. D'après le département du commerce, au troisième trimestre, le PNB a augmenté à un rythme annuel de 3,8 %, après un rythme de 2,5 % au deuxième. Pour les analystes de Wall Street, ces chiffres portent sur le passé. Ils craignent aujourd'hui que l'effondrement de la Bourse ne provoque un fort ralentissement de la consommation, et donc de l'activité dans les mois à venir. Quant à l'inflation, elle reste maîtrisée. La hausse des prix de détail n'a été que de 0,2 % en septembre, grâce à la baisse des prix de l'énergie, après une progression de 0,5 % en août.

ERIK IZRAELEWICZ.

(Lire la suite page 13.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 25 octobre. – *Pékin :* ouverture du 13e congrès du PC chinois.

Lundi 26 octobre. – *Strasbourg :* début de la session plénière du Parlement européen (jusqu'au 30). *Bruxelles :* réunion des cinq ministres des transports des pays concernés par le TGV-Nord. *Jérusalem :* reprise du procès John Demjanjuk. *La Haye :* Réunion des sept pays membres de l'Union de l'Europe occidentale (jusqu'au 27).

Mardi 27 octobre. – *Londres :* réunion entre Américains et Européens sur l'Airbus.

Mercredi 28 octobre. – *Etats-Unis :* publication du rapport du congrès sur l'Irangate.

Vendredi 30 octobre. – *Argentine :* visite du chef du gouvernement espagnol. *Bruxelles :* réunion de la commission monétaire de la CEE. *Gabon :* réunion des experts de l'OUA sur le différend tchado-libyen concernant la bande d'Aozou. *Japon :* expiration du mandat de premier ministre de M. Nakasone. *Zimbabwe :* élections sénatoriales partielles.

Dimanche 1er novembre. – *Israël :* visite de M. Chirac (jusqu'au 3). *Algérie :* anniversaire du début de l'insurrection (1er novembre 1954).

Il y a trente ans

Albert Camus, prix Nobel de littérature

A l'automne de 1957, pour le Nobel de littérature, on attendait Malraux, Pasternak ou Sartre. Le choix d'Albert Camus fut – le 18 octobre – une véritable surprise. Non que l'auteur de *la Peste* ait été jugé indigne d'une telle distinction, mais de nombreux commentateurs considéraient que l'Académie suédoise aurait pu attendre que l'œuvre se développât une décennie ou deux avant de lui octroyer cette considération ultime.

Seul Rudyard Kipling, en 1907, avait connu, plus précocement encore, un tel honneur. D'emblée, dans le discours qui clôturait la remise du prix, Camus reprit à son compte l'étonnement, voire la stupeur suscitée : « *Comment un homme presque jeune, riche de ses seuls doutes et d'une œuvre encore en chantier, habitué à vivre dans la solitude du travail ou dans les retraites de l'amitié, n'aurait-il pas appris avec une sorte de panique un arrêt qui le portait d'un coup, seul et réduit à lui-même, au centre d'une lumière crue ? De quel cœur aussi pouvait-il recevoir cet honneur à l'heure où, en Europe, d'autres écrivains, parmi les plus grands, sont réduits au silence, et dans le temps même où sa terre natale connaît un malheur incessant ?* »

Bien que conformes à la rhétorique du remerciement, ces interrogations allaient au-delà de la modestie de circonstance. Pasternak était bâillonné, et avec lui tous les vrais créateurs des pays dits socialistes.

Un repère obligé

D'attentats en embuscades, de rafles en tortures, le sol algérien et ses peuples devenaient l'enjeu d'une sale guerre... Pourtant, à quarante-quatre ans, Camus apparaissait comme un être béni des dieux alors même qu'il devait tout à son acharnement, à son exigence créatrice, à sa lucidité déchirée, à sa perception physique et métaphysique de la dignité humaine. Son parcours d'écrivain, d'essayiste, de dramaturge, d'éditorialiste avait fait de lui, en dépit des épreuves et des polémiques, un repère obligé et quelque peu jalousé. Tant de dons éclatants alliés à tant de probité intellectuelle et morale, tant de fougue conjuguée à tant de maîtrise avaient parfois pour les contemporains moins doués quelque chose d'insupportable. Dans un monde où ne passait que l'ombre d'une grâce divine, Camus semblait en incarner la plus noble part – la plus noble, la plus mortelle : la plus noble parce que mortelle.

Avec son sens inné de la formule, Sartre avait, au temps de leur amitié, salué en Camus « *l'admirable conjonction d'une personne, d'une action et d'une œuvre* ». Puis, à l'instant d'amorcer la rupture, après la publication de *l'Homme révolté*, il se souvenait avec un reste de tendresse : « *...vous n'étiez pas loin d'être exemplaire. Car vous résumiez les conflits de l'époque et vous les dépassiez par votre ardeur à vivre (...) Vous aviez toutes les chances et tous les mérites, car vous unissiez le sentiment de la grandeur au goût passionné de la beauté, la joie au sens de la mort.* »

Sacrifiant en virtuose à l'art de la polémique, Sartre parlait au passé de celui qu'il avait jusqu'en cette année 1952 constamment célébré et parfois indûment enrôlé à ses côtés. Cet affrontement devait non seulement meurtrir Camus, mais occulter pour longtemps la portée philosophique et politique de son œuvre. Face à la puissance conceptuelle du philosophe qui rédigeait alors *la Critique de la raison dialectique* que pouvait un homme assez ingénu pour confier son « *incapacité de raisonner au-delà d'une expérience vécue* » ?

Il n'est pas exagéré, aujourd'hui, de considérer les débats autour de *l'Homme révolté* comme emblématiques du jeu de dupes à quoi se réduisait la pensée tandis que sévissaient le stalinisme et le maccarthysme. Ecorché vif et ne risquant pas un mot que sa vie n'ait authentifié, Camus se voyait accusé de faiblesse théorique, de chauvinisme méditerranéen, et presque de trahison.

En pleine célébration du culte de l'histoire, il entendait fixer des limites à tous les pouvoirs, y compris à ceux qui se voulaient révolutionnaires. Evoquant les révolutions européennes, il affirmait : « *Dans l'univers purement historique qu'elles ont choisi, révolte et révolution débouchent dans le même dilemme : ou la police ou la folie.* » Et, comble de sacrilège, il poursuivait : « *La révolution, pour être créatrice, ne peut se passer d'une règle, morale ou métaphysique, qui équilibre le délire historique.* »



Glorifiant « *l'intransigeance exténuante de la mesure*, il se référait à *la longue tradition de ce qu'on peut appeler la pensée solaire où, depuis les Grecs, la nature a toujours été équilibrée au devenir* ». Dernière partie de *l'Homme révolté, la Pensée de midi*, avec son écriture frémissante, son âpre lyrisme et ses élans blessés, avait tout pour agacer souverainement les théoriciens en chambre. Trop de lumière éblouie, trop de scrupules, une attention trop exclusive portée au bonheur humain, quitte à renoncer aux chimères de l'homme nouveau. Ce qui, avec le recul, s'impose comme un appel inspiré à la tolérance, à la fraternité, au respect des droits de l'homme et au contrôle de progrès techniques devenus destructeurs, apparut alors comme une exaltation masquée du réformisme. Il s'agissait en fait d'une sagesse révoltée soucieuse de susciter un art de vivre sur le qui-vive.

Eveilleur de conscience

Citant René Char (« *L'obsession de la moisson et l'indifférence à l'histoire sont les deux extrémités de mon arc.* »), Camus marquait son accord avec la foudroyante clarté de la pensée poétique face au pathos des idéologies. Dès les premières lignes de son livre il avait d'ailleurs tenu à couper les ponts avec « *la philosophie qui peut servir à tout, même à changer les meurtriers en juges* ». Camus ne devait jamais présenter le profil d'un maître à penser, mais il devint pour beaucoup un maître à vivre, un éveilleur de conscience. Et c'est dans cette perspective qu'il faut lire et relire *l'Homme révolté*, dont on comprend désormais pourquoi son auteur ne cessa de dire qu'il était son ouvrage le plus important. Non pas le plus abouti, mais celui qui par son mouvement, ses doutes, ses visions brûlées et sa soif de vérité tourmentée, ouvrait un champ lucide et téméraire au devenir de l'œuvre. Ce devenir, on le sait, fut de courte durée. Au début de l'après-midi du 4 janvier 1960, un accident de la route mit un terme brutal à la vie d'Albert Camus. L'œuvre, définitivement, restait en chantier. Le sort trop généreux évoqué dans *le Discours de Suède* menait à un foudroiement, la revanche de l'absurde avait un goût atroce. La mort imposait à Camus le destin de ses héros. Au miroir du néant, il se confond presque avec Meursault, *l'Etranger*, ou Clamence, le bavard douloureux de *la Chute* ; il est surtout frère de ce Sisyphe à qui « *son mépris des dieux, sa haine de la mort et sa passion pour la vie (...) ont valu ce supplice indicible où tout l'être s'emploie à ne rien achever* ».

Dans l'inachèvement, il a trouvé sa fin, ultime intensité du désespoir de la condition humaine, ultime épreuve aussi que l'espoir ne peut être qu'une intense présence au présent des hommes. « *Oui, l'homme est sa propre fin. Et il est sa seule fin. (...) Il n'y a qu'un seul luxe, et c'est celui des relations humaines. Comment ne pas comprendre que, dans cet univers vulnérable, tout ce qui est humain et n'est que cela prend un sens brûlant ? Visages tendus, fraternité menacée, amitié si forte et si pudique des hommes entre eux, ce sont les vraies richesses puisqu'elles sont périssables.* »

Un compagnonnage douloureux

Au long des essais, des chroniques, chacune des phrases de Camus engage à « *servir la dignité de l'homme par des moyens qui restent dignes au milieu d'une histoire qui ne l'est pas* ». L'écho de telles exhortations n'a cessé de s'amplifier et la voix de Camus demeure fraternellement proche. D'autant que dans ses romans et dans ses récits, il n'a présenté ni modèle ni « homme de marbre », mais des héros fragiles, égarés, tragiquement jetés au monde. Ses deux chefs-d'œuvre – *l'Etranger* et *la Chute* – ont une brièveté d'insolation ou d'errance nocturne. Leur force narrative, leur art d'envoûtement, tiennent de l'évidence, d'une insidieuse densité qui confère aux personnages la réalité suffocante des choses.

« *Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : « Mère décédée. » Enterrement demain. Sentiments » distingués. » Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier...* » Premières lignes de *l'Etranger* : trouble permanent au point aveugle de la mémoire. Si peu de mots, et c'est déjà le lit d'une tragédie asséchée.

« *Racontez-moi, je vous prie, ce qui vous est arrivé un soir sur les quais de la Seine et comment vous avez réussi à ne jamais risquer votre vie...* » Dernier sursaut d'ironie, d'amertume, de désespoir équivoque : chute de *la Chute*. Le romancier, dans toute l'amplitude de son parcours, a fait escorte à la misère humaine, à l'effarement d'exister. Ce compagnonnage douloureux et fervent constitue sa trame tourmentée, son regard obscur arrimé au secret. Le malentendu qui nous fait naître n'a pas à être absolument élucidé, la place de l'absolu appartenant au décor d'un ciel fanatique.

Souvent, le peu d'héroïsme de Meursault et de Clamence fut opposé à l'ardeur rebelle qui s'exprimait dans les écrits philosophiques. On y décela une contradiction manifeste sans pressentir que pareille contradiction légitimait à égalité la pente d'ombre et le versant de lumière. Si, chez Camus, le courage, la grandeur ou l'honneur ne sont pas des mots vides de sens, c'est qu'ils ont, en d'autres pages, leurs reflets incertains. Un être « *vitriolé par le doute* », comme il se définissait, ne cédera jamais à quelque totale certitude ni à la croyance obtuse d'avoir raison une fois pour toutes.

Ecrivain superbe, solaire et pathétique, Camus guide et abandonne à l'heure verticale de l'été. Son refuge est d'abord dans l'éclat noir de la lumière. Il n'a pas d'héritage, il est un viatique. Son message brûle et apaise comme une révolte maîtrisée qui sait que l'idéal peut être une famine, un éblouissement ou un meurtre.

« *On ne vit pas que de lutte et de haine. On ne meurt pas toujours les armes à la main. Il y a l'histoire et il y a autre chose, le simple bonheur... la beauté.* »

ANDRÉ VELTER.

* L'œuvre d'Albert Camus est regroupée en deux volumes de « la Pléiade ». Les « Cahiers Albert Camus » publient inédits, correspondance ; six volumes ont déjà été édités chez Gallimard.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

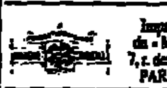
Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F





Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 3615 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA, PNC, 45-45 39 thStreet, LIC, NY 11104.

5

de littérature

Les négociations de Moscou et la politique extérieure soviétique

M. Gorbatchev et M. Shultz ne sont pas parvenus à s'entendre sur la date d'un sommet

MOSCOU
de notre envoyé spécial

En vingt-quatre heures, l'atmosphère a radicalement changé. Jeudi soir, après une première journée de discussions, Américains et Soviétiques faisaient assaut d'optimisme. Vendredi dans la soirée, il planait sur Moscou comme un air d'après « Reykjavik » et la grande négociation soviéto-américaine sur les armements nucléaires paraissait bel et bien en panne. De part et d'autre, bien sûr, on veut préserver l'avenir, on assure que tout est encore possible et M. Gorbatchev est toujours prêt, dit-il, à se rendre aux Etats-Unis. Et, de fait, on verra que des progrès sur certains chapitres ont été réalisés.

Il reste qu'un objectif essentiel de ces conversations — fixer la date du prochain rendez-vous entre MM. Reagan et Gorbatchev — n'a pu être atteint. Pire, aucun calendrier de rechange n'est avancé et si on convient de part et d'autre qu'il faut se revoir, nul ne sait quand et à quel niveau, exception faite des experts qui continueront à travailler à Genève.

Que s'est-il passé ? S'agissant de l'organisation du sommet, MM. Shultz et Chevardnadze ont donné vendredi soir, au cours de leurs conférences de presse respectives, des versions différentes et qui, sans être vraiment contradictoires, évoquent le malentendu. *« Contrairement à ce que nous avions envisagé à Washington* (au mois de septembre), *nous n'avons pas fixé de date* (...) *Le secrétaire général ne se sent pas à l'aise* (« comfortable ») *pour se rendre à Washington »*, a dit M. Shultz.

Un scénario bien compromis

Le ministre soviétique a été un peu plus précis. Lors de sa rencontre avec M. Shultz le mois dernier, le « scénario » suivant avait été mis au point : le président Reagan devait rencontrer une première fois cet automne M. Gorbatchev, non seulement pour signer l'accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire, mais pour s'entendre *« principalement »* sur les grandes lignes de l'accord suivant portant à la fois sur une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs et sur *« le régime du traité ABM »*, c'est-à-dire sur la non-militarisation de l'espace. *« La phase suivante »* devait être une visite à Moscou de M. Reagan *« dans le premier quart de l'année prochaine »*, au cours de laquelle ce second accord « stratégique » devrait être signé. La réalisation de ce « scénario » paraît bien compromise.

Sur le fond, où en est-on ?

En ce qui concerne l'accord sur les missiles intermédiaires (INF) et de plus courte portée (SRINF), M. Chevardnadze est catégorique pour affirmer qu'il sera signé *« sans aucun doute »*. Des *« formules »* ont été trouvées pour *« le très délicat »* problème des Pershing-1 A situés en RFA ; un calendrier a été mis au point pour l'élimination des missiles, de même que pour les procédures qui la régiront et les échanges d'informations concernant ce type d'armes. *« Faute de temps »*, les détails des mesures de vérification n'ont pu être précisés mais tout pourrait être réglé par les experts dans un délai de *« deux à trois semaines, peut-être un peu plus »*. M. Shultz ne dit pas autre chose quand il affirme que sur les INF : *« nous sommes virtuellement au bout du chemin »*, à quelques *« détails »* près concernant des problèmes de vérification. De l'avis d'observateurs étrangers, il s'agirait principalement de vérifier l'élimination des vecteurs dans les pays tiers, non de s'assurer d'une éventuelle destruction des ogives — ce qui soulèverait des difficultés plus sérieuses. Pour faire bon poids, M. Gorbatchev propose un moratoire sur la fabrication et les essais de ce type d'armes ainsi que l'interruption pour un an des travaux du radar de Krasnoiarsk (étant entendu que les Etats-Unis en feraient autant pour les installations similaires de l'OTAN en Ecosse).

Sur ce premier sujet, toutefois, un point n'est pas entièrement clair : l'accord sur les missiles de portée intermédiaire pourra-t-il être signé (quand et par qui ?) en l'absence de progrès sur d'autres chapitres ? On retrouve vaguement l'idée du « paquet » avancée après Reykjavik, le paquet prenant cette fois, comme dit, un diplomate occidental, la forme d'un « salami » dont chaque tranche conditionnerait la suivante.

Sur les armements stratégiques offensifs, il n'y a pas de contradiction fondamentale entre les positions soviétique et américaine. De part et d'autre, on veut aller vers une réduction de 50 % de ces types d'armements, comme cela avait été envisagé à Reykjavik. M. Gorbatchev a même avancé à ce sujet *« des propositions nouvelles »*, dont M. Shultz a pris acte et que M. Chevardnadze a explicitées. Le chef du Kremlin a suggéré des plafonds par catégories d'armes qui se rapprochent des positions américaines : 3 000 à 3 300 têtes nucléaires pour les missiles internontinentaux (ICBM), 1 800 à 2 000 pour ceux qui peuvent être lancés à partir de sous-marins, 800 à 900 pour les missiles de croisière aéroportés. Le secrétaire d'Etat américain ne s'est pas prononcé sur ce sujet qui doit faire l'objet d'examens par les experts.

Pour les armements dans l'espace, c'est là que le bât blesse, comme à Reykjavik. M. Chevardnadze a rappelé les propositions avancées en septembre à Washington et qui portent principalement sur l'interprétation du traité ABM de 1972. Nous avons proposé, d'une part, a-t-il dit, que ce traité soit respecté pendant une période de dix ans ; d'autre part, de définir *« les paramètres »* des engins qui pourraient être expérimentés *« dans des conditions de laboratoire »* sans enfreindre les dispositions du traité ABM. *« Malheureusement, la délégation américaine ne s'est pas montrée prête à Moscou à discuter d'une manière constructive de la préservation du traité ABM. »*

M. Shultz, quelques instants plus tôt, n'avait pas dit, sur le fond, autre chose : *« Nous ne voyons pas encore*, déclarait-il, *de quelle manière nos positions peuvent vraiment se rapprocher »* (sur la question des armements dans l'espace). Et d'ajouter : *« Le président est fortement convaincu que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour voir si nous sommes capables de nous défendre contre des missiles balistiques. »*

Le secrétaire d'Etat a mis plusieurs fois l'accent sur le côté *« études »* des travaux en cours aux Etats-Unis sur la défense dans l'espace. Il a rappelé qu'une réduction de 50 % des armements stratégiques laisserait à peu près ces derniers au niveau où ils étaient au moment où fut conclu le traité ABM.

Il a insisté à plusieurs reprises sur la *« sécurité »* que pourrait apporter une *défense efficace contre les missiles* balistiques et sur la *« résolution »* du président Reagan de ne *pas céder sur ce sujet.*

Comme à Reykjavik, en somme, la *« guerre des étoiles »* fait obstacle *à un accord plus général.* M. Gorbatchev a adressé au président Reagan une lettre qui résume ses propositions. M. Shultz déclare *« attendre le facteur »* ; M. Chevardnadze, la réponse.

Le débat devient à ce point technique qu'il faut bien se poser quelques questions sur la volonté — et la capacité — politique de chacune des deux parties d'aller plus loin. Jusqu'où M. Reagan veut-il aller en affirmant que son projet de « guerre des étoiles » n'est pas négociable ? Côté soviétique, M. Gorbatchev a-t-il les mains tout à fait libres ? Qu'il veuille avancer ne fait guère de doute.

Il n'en est pas moins certain, à la lecture même de certains articles de presse, que ses conceptions en matière de sécurité n'entraînent pas l'adhésion de tout le monde. Liquider les missiles intermédiaires signifierait pour l'URSS renoncer à un avantage théorique de quatre contre un, *même si l'on admet que les SS-20 ne répondaient pas, il y a près de dix ans, à une nécessité absolue.* Pour quelle *contrepartie ? Si certains*, à Moscou, tiennent à poser les questions en ces termes, les discussions sur la réduction des armements risquent d'entrer dans une phase morose.

Des autres sujets, il n'a été question que de façon accessoire, même si M. Shultz affirme avoir donné la priorité à la question des droits de l'homme. Aucun progrès, a-t-il précisé, n'a été enregistré sur le Proche-Orient, les deux parties sont d'accord pour que la résolution 598 *de l'ONU soit appliquée dans la* guerre Iran-Irak, mais M. Chevardnadze a vivement dénoncé *« la concentration de forces militaires dans le Golfe dont les conséquences sont imprésibiles »*.

ALAIN JACOB.

Varsovie s'attend que le secrétaire du PC propose un « nouvel ordre européen » à l'occasion des fêtes de la Révolution

VARSOVIE
de notre envoyé spécial

Les milieux dirigeants polonais s'attendent *que M. Gorbatchev* propose l'établissement d'un *« nouvel ordre européen »*, en donnant le coup d'envoi, le 2 novembre prochain, aux cérémonies du soixante-dixième anniversaire de la révolution d'Octobre.

Qualifiées d'*« offre historique »* pouvant ouvrir un *« nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité »*, les *propositions* que s'apprêterait à faire le secrétaire général soviétique suscitent une certaine inquiétude à Varsovie. On y craint que si cette *« occasion »* n'était pas saisie par l'Ouest, M. Gorbatchev ne se retrouve en difficulté, aussi que *le secrétaire général ne fasse des* suggestions précises sur une évolution du statut de Berlin ou *même des relations entre les* deux Etats allemands.

Il s'agit là d'une crainte *constante de la Pologne, qui se* sent d'autant plus en sécurité dans ses frontières actuelles que *la division de l'Allemagne reste* solide. On redoute également de voir la RDA devenir, au sein du *pacte de Varsovie l'interlocuteur* privilégié de Moscou.

Quant à la stabilité du pouvoir de M. Gorbatchev — *dont le discours n'aurait pas été approuvé à* l'unanimité par le bureau politique, — *elle est ardemment souhaitée* à Varsovie. La nouvelle orientation soviétique laisse au *général Jaruzelski plus de marge* de manœuvre pour gérer la complexité de la situation polonaise. Les deux hommes se comprendraient en effet bien et s'entretiendraient souvent au téléphone. Signe de cette relation privilégiée tenant au *« rôle de pionnier » que la Pologne aurait* joué dans la *« perestroïka »*, c'est au premier secrétaire du POUP *qu'aurait été réservé* l'honneur de prendre le 2 novembre la parole, immédiatement après M. Gorbatchev.

B. G.

M. Reagan se déclare déçu

VOTRE COTE A CHUTÉ À LA BOURSE DE MOSCOU.

(Suite de la première page.)

Tout le monde à présent sait fabriquer des armes nucléaires, explique en substance M. Reagan, et même si on se met d'accord pour les éliminer, l'IDS servirait de garantie contre l'initiative d'un *« fou, contre un chantage nucléaire »*. *« C'est un peu comme lorsque après la première guerre mondiale, on a interdit l'usage du gaz ; tout le monde a conservé ses masques à gaz. »*

M. Gorbatchev n'essaie-t-il pas de tirer avantage des difficultés qu'éprouve le président américain au Congrès, en particulier à propos de l'IDS ? *« Nous avons depuis longtemps le sentiment que l'Union soviétique est très bien informée des agissements de notre Congrès (...) et de fait, je dois dire que certaines des propositions qui émanent de notre propre Congrès ressemblent à ce que pourraient dire des gens assis du côté soviétique de la table de négociations. »*

M. Reagan ajoutera à la fin de l'entretien qu'il n'a aucune idée du contenu de la lettre que doit lui envoyer M. Gorbatchev. Mais il préfère voir le bon côté des choses : *« Je viens d'apprendre qu'il va m'envoyer une lettre ; d'un autre côté, lui-même et sa femme ont très gracieusement envoyé des fleurs à ma femme à l'hôpital. Alors, nous ne sommes pas exactement en train de nous montrer les dents en grognant. »*

Les turbulences de Wall Street

En réponse à une question sur la sécurité de l'Europe, M. Reagan avait auparavant déclaré : *« Nous savons tous que l'URSS a une supériorité sur l'OTAN en matière d'armes conventionnelles. Et je n'abandonnerai jamais, nous n'abandonnerons jamais, nos alliés sur ce point (...). Avant de nous débarrasser des armes nucléaires, il faudra redresser ce déséquilibre. »*

A propos des fortes turbulences de Wall Street, M. Reagan a rappelé que la brutale chute des cours est *« pour une part une correction attendue depuis longtemps, le réajustement d'un marché surévalué »*, mais que la baisse a été accentuée par le sentiment que *« le congrès et nous-mêmes étions incapables de nous attaquer en commun à notre déficit budgétaire, qui s'accroît depuis longtemps »*. M. Reagan cite quelques autres éléments d'explication : la crainte d'un manque de liquidités (auquel la Réserve Fédérale a aussitôt remédié), et, une certaine hausse des taux d'intérêt. Mais il constate que le marché s'est calmé (vendredi a en effet été le premier jour de quasi stabilité).

Surtout M. Reagan tient à rappeler que l'économie américaine est *« plus saine que jamais »*. *« le pourcentage de la population au travail est le plus élevé de notre histoire. Nous avons ramené l'inflation d'un montant à deux chiffres à un niveau facilement maîtrisable. Les taux d'intérêt baissent, notre productivité monte »*.

M. Reagan s'attache aussi à écarter le spectre d'une récession semblable à celle de 1929 (plusieurs commentateurs ont déjà souligné que ces déclarations optimistes rappellent celles du président républicain Hoover au début de la grande crise). Il indique en particulier qu'il opposera son veto à tout projet protectionniste voté par le Congrès. En 1929, de telles dispositions furent prises, tandis que la Réserve Fédérale restreignait les crédits, rappelle M. Reagan, pour assurer que ces erreurs ne seront pas répétées.

Le président américain affirme également que l'exécutif a fait tout ce qu'il pouvait pour tenter de réduire le déficit budgétaire en diminuant les dépenses. Et il paraît toujours nourrir l'espoir que ses prochaines rencontres avec les responsables du Congrès permettront de trouver une solution. Au passage, il reproche au Congrès d'avoir lui-même fixé des objectifs de réduction du déficit trop peu ambitieux, et il ne semble pas exclure la possibilité d'aller au-delà des 23 milliards de dollars, qui sont en tout état de cause imposés par la loi Gramm-Rudman-Hollings.

Par ailleurs, M. Reagan se félicite du bon fonctionnement de l'accord du Louvre, qui est *« d'une très grande importance pour la stabilité des parités monétaires »*, et il remarque que si les autres bourses ont été entraînées par la baisse de Wall Street, *« il n'y a eu aucun signe de panique de la part des gouvernements de nos partenaires commerciaux »*.

Les représailles contre l'Iran

En réponse à une question sur le Golfe, M. Reagan a justifié en ces termes sa politique de représailles aux attaques iraniennes : *« Nous avons eu le sentiment que si nous ne répondions pas, ils frapperaient à nouveau. Nous savons que si nous exerçons des représailles, ils peuvent se sentir obligés de frapper une nouvelle fois, mais où est la différence ? Peut-on rester là sans réagir ? »* M. Reagan considère aussi que l'Iran ne peut pas franchir certaines limites dans ses actions contre des objectifs américains, car ce pays est en guerre et ne peut se permettre de combattre sur deux fronts.

M. Reagan dit aussi qu'il n'estime pas souhaitable une réforme du système politique américain, bien qu'il conduise souvent à un conflit entre les présidents et le Congrès. *« Notre système est bon »* assure M. Reagan, même s'il regrette que les électeurs persistent à élire des représentants *et des sénateurs démocrates en* même temps que des présidents républicains. Et il insiste sur l'importance du droit de veto présidentiel, dont il a usé souvent et dont, dit-il, il continuera à user pour préserver le système.

On aurait aussi aimé demander à cet homme, qui paraissait jusqu'à une époque récente, béni des dieux, ce qu'il ressent au moment où la fortune semble définitivement l'abandonner, où presque rien ne lui réussit plus. M. Reagan semblait tout disposé à parler plus longtemps. Mais le président des Etats-Unis n'est pas maître de son emploi du temps, réglé à la minute près.

JAN KRAUZE.

Echange d'amabilités

Quelques détails sur l'entretien de vendredi *23 octobre* entre MM. Shultz et Gorbatchev, révélés par l'agence Tass, en disent long sur l'ambiance dans laquelle s'est déroulée la rencontre du Kremlin. Le secrétaire général du PC soviétique, à propos des problèmes de *« confiance »*, a en effet jugé utile de protester contre la publication à Washington d'un document sur *« les activités visant à garantir l'influence soviétique : rapport sur les mesures et la propagande active 1986-1987 »*, dont il attribue la responsabilité au département d'Etat, au Pentagone et à la CIA. Fort de cet *exemple*, M. Gorbatchev a reproché à la direction américaine de *« cultiver à l'égard de l'Union soviétique l'image de l'ennemi »*.

M. Shultz, selon d'autres sources, aurait répliqué en rappelant que les services soviétiques s'étaient permis d'accuser les Etats-Unis d'être responsables *de l'extension du SIDA.* On voit le ton...

Qu'un échange de ce genre ait eu lieu dans une conversation où l'on discutait de la réduction du *danger nucléaire laisse rêveur sur* l'état d'esprit qui règne au Kremlin et sur le climat réel des relations *soviéto-américaines.* M. Gorbatchev a cependant voulu clore sur un appel à *l'entente : « Il est temps*, a-t-il dit, *que les bulldozers américains se joignent à ceux de l'URSS pour déblayer le chemin. »*

Sorti du Kremlin vers 15 h 30, M. Shultz est brièvement passé à la résidence de l'ambassadeur *américain, puis il s'est enfermé* avec M. Chevardnadze. Bilan : la conférence de presse du secrétaire d'Etat a commencé avec deux heures de retard sur l'horaire prévu.

Les deux hommes se sont-ils livrés à une ultime tentative pour réparer les pots cassés et renouer avec le « scénario » dont ils étaient préalablement convenus ? On avait un peu l'impression, vendredi soir, à Moscou, que l'échec ne dépendait pas d'eux.

A. J.

POLOGNE : avant le référendum du 29 novembre

Le dilemme de l'opposition

VARSOVIE
de notre envoyé spécial

Les Polonais ont maintenant cinq *semaines* pour décider s'ils *répondront* par oui, non, l'abstention ou un refus de vote aux deux questions qui leur seront posées au référendum du 29 novembre prochain. A voir les formulations adoptées, le vendredi 23 octobre, par le Sejm (le Parlement), il serait pourtant étonnant que le général Jaruzelski ne puisse se prévaloir, au soir du vote, d'un mandat populaire qui fera de lui le premier dirigeant d'un pays de l'Est à s'être fait plébisciter.

La première question demande en effet aux Polonais s'ils sont *« en faveur de la pleine réalisation du programme d'assainissement radical de l'économie polonaise présenté à la Diète »* et qui vise à améliorer les conditions de vie de la population — *« sachant que cela requerra une période difficile de changements rapides de deux à trois ans »*. Cette réserve fait allusion aux importantes augmentations de prix (plus de 50 %, dit-on) qu'implique la suppression des subventions.

Mais il ne serait pas moins difficile de répondre *« non »*, tant l'accord est unanime — du FMI à Solidarité, en passant par le pouvoir et l'Eglise — sur la nécessité de décentraliser l'économie et de la dynamiser par un recours accru à l'initiative individuelle et privée.

Quant à la seconde question, elle ne peut appeler aucune réserve puisqu'il s'agit de savoir si le pays est *« en faveur d'un modèle polonais de démocratisation profonde de la vie politique ayant pour objectif le renforcement de l'autogestion, l'élargissement des droits des citoyens et l'accroissement de leur participation à la gestion du pays »*.

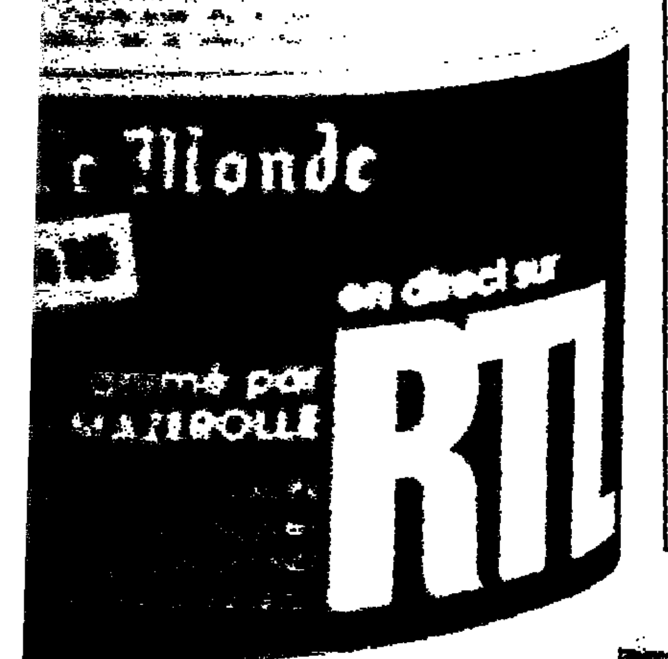
Le couplage de ces deux questions reflète une évolution de taille des autorités, qui admettent aujourd'hui ce que l'opposition proclame depuis dix ans : le besoin d'accompagner tout effort de réforme économique d'une réforme politique. En un mot, un piège s'est refermé sur les dirigeants de Solidarité, qui ne peuvent pas plus donner pour consigne de boycotter des *réformes, que d'accorder un* blanc-seing à l'homme qui a dissous le premier syndicat indépendant d'un pays *communiste et refuse toujours* de le laisser reprendre ses activités.

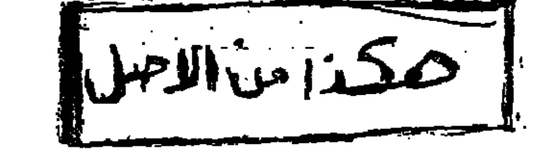
Pour l'opposition, le dilemme est *d'autant plus grand qu'*elle a peine — comme en fait l'ensemble du pays — à apprécier la réelle portée des propositions du gouvernement. A part le démarrage de la réforme économique avec la nette réduction de la taille du gouvernement central à laquelle la Diète a procédé vendredi, rien d'absolument tangible ne s'est encore profilé. La longue histoire des réformes avortées aidant, chacun reste donc sceptique, partagé entre la crainte de se faire flouer et la tentation de jouer le jeu, au seul risque de n'y pas perdre grand-chose de plus.

On relève, dans les longs commentaires accompagnant les deux questions, que les secteurs public et privé bénéficieront de *« conditions égales »* ; qu'il sera mis fin aux monopoles ; que la concurrence sera encouragée et respectée ; que *« la supériorité des instances représentatives sur les instances administratives »* sera renforcée ; que les *« citoyens »* auront un plus grand rôle dans la présentation des candidats aux élections ; que chacun — *« membre ou non du parti »* — aura des *« chances égales »* d'accéder aux responsabilités de la fonction publique ; que les communes seront financièrement autonomes et que les *« limitations »* au droit d'association, surtout, seront *« supprimées »*. C'est beaucoup, cela pourrait être capital, mais le vague des formules trouble et chacun ponctue de *« quand ? »*, *« jusqu'où ? »*, *« comment ? »* chacune des propositions du pouvoir.

Beaucoup de choses changent cependant, car la Pologne entre dans un mois de débats sur les réformes qui lui sont indispensables. Ce n'est pas la démocratie, mais ce type de jeu politique n'est certainement pas caractéristique non plus d'un Etat totalitaire sûr de ses fondements et immobile.

BERNARD GUETTA.





Amériques

NICARAGUA : organisées aux postes frontières par les autorités

Les « rencontres familiales » sont suspendues

Le gouvernement nicaraguayen a annoncé, le jeudi 22 octobre, la *« suspension »* des rencontres hebdomadaires qui permettaient, depuis un mois et demi, à des milliers de Nicaraguayens exilés au Costa-Rica de passer quelques heures avec leur famille au poste frontière de Penas-Blancas. Managua a pris cette décision à la suite d'un incident survenu dimanche dernier : six cent trente-quatre Nicaraguayens, pour la plupart des jeunes fuyant le service militaire, ont profité de l'occasion pour demander l'asile politique au Costa-Rica. Une cinquième rencontre familiale à la frontière avec le Honduras devait cependant avoir lieu samedi au poste de Las Manos.

LAS MANOS
de notre correspondant
en Amérique centrale

Combien sont-ils au poste frontière de Las Manos ? *« Cinquante mille environ »*, répondent les autorités sandinistes. Trois fois plus que la semaine précédente. Le chiffre est sans aucun doute exagéré, mais la foule est impressionnante sur ce bout de route en pleine nature, où les Nicaraguayens viennent passer la journée avec les membres de leur famille réfugiés au Honduras.

Tous les samedis depuis le 26 septembre, la petite route de Las Manos est bloquée sur plusieurs kilomètres par des véhicules hétéroclites affrétés pour transporter des milliers de Nicaraguayens séparés par la guerre souvent depuis trois ou quatre ans, parfois davantage. Les haut-parleurs installés par les autorités sandinistes diffusent des messages émouvants de gens simples – la plupart sont des paysans – demandant l'aide de Dieu pour retrouver telle ou telle personne. Certains repartiront bredouilles.

Dans les bureaux de la douane nicaraguayenne, des couples dansent au son d'un orchestre venu pour l'occasion. Des familles piquent-niquent sous les caféiers qui bordent la route. Les marchands ambulants vendent tout ce qu'il est impossible de trouver au Nicaragua : du dentifrice, du papier hygiénique, des médicaments...

Des petits groupes de militaires des deux pays discutent le coup. Un peu plus loin, des « contras » distribuent ouvertement des tracts dénonçant *« la campagne psychologique menée par le gouvernement sandiniste pour démoraliser »* les rebelles. *« Il faudrait être naïf,* affirme un tract, *pour croire que les sandinistes, qui sont des communistes avoués, sont devenus démocrates du jour au lendemain. Ils veulent nous désarmer pour se maintenir au pouvoir éternellement. »*

La méfiance reste forte

Selon Managua, les rencontres familiales de Las Manos devaient s'inscrire dans l'esprit des accords de paix signés le 7 août à Guatemala par les présidents des cinq pays d'Amérique centrale. Le gouvernement sandiniste espérait convaincre les quelque cent mille Nicaraguayens expatriés au Honduras (dont environ vingt-sept mille vivent dans les camps du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies) de rentrer chez eux ou, à tout le moins, de ne plus aider la Contra. Des affiches montrant le président Ortega serrant la main de son principal adversaire, le cardinal Obando, devaient convaincre les exilés que les temps avaient changé.

Les formalités sont minimes pour obtenir un sauf-conduit. Pas une seule question sur les activités passées ou futures de ces réfugiés qui ont souvent collaboré avec la Contra. Mais la méfiance reste très forte à l'égard du régime ; la Contra, qui est très présente dans cette partie du Honduras, exploite habilement cette méfiance.

Les arguments de la Contra semblent, pour l'instant, plus efficaces que les garanties offertes par Managua, puisque quelques dizaines d'exilés à peine ont accepté de profiter de l'amnistie décrétée par le gouvernement.

BERTRAND DE LA GRANGE.

VENEZUELA

Echec des discussions sur un cessez-le-feu au Salvador

Caracas. – Les négociations sur un cessez-le-feu au Salvador, entamées, le mercredi 21 octobre à Caracas, entre les représentants de la guérilla et du gouvernement, se sont achevées vendredi sans qu'un accord puisse être trouvé. Le dialogue n'est cependant pas rompu et de nouvelles discussions doivent avoir lieu à Mexico du 30 octobre au 4 novembre, avant l'expiration, le 7 novembre, du délai fixé par le plan de paix pour l'Amérique centrale signé au mois d'août à Guatemala par cinq chefs d'Etat de l'isthme.

Le désaccord tient essentiellement à des questions de procédure. Le gouvernement souhaite négocier les modalités d'un cessez-le-feu, alors que les rebelles exigent de discuter simultanément des autres aspects du plan de paix concernant l'amnistie et le processus de démocratisation.

Le président Jose Napoleon Duarte, actuellement en visite officielle en Italie, a exprimé sa *« tristesse »* devant l'échec des pourparlers en accusant la guérilla de *« vouloir gagner du temps et de ne pas souhaiter réellement la paix »*. – *(AFP, Reuter.)*

● **BRÉSIL : augmentation de 110 % de la solde des militaires.** – Le président Jose Sarney a ordonné, le vendredi 23 octobre, une augmentation de 110 % de la solde des militaires au lendemain d'une mutinerie, rapidement circonscrite, dans une unité de province. Cette décision constitue un désaveu du ministre de l'économie, M. Luiz Carlos Bresser Perreira, qui ne souhaitait accorder aux militaires qu'une augmentation de 10 %. – *(AFP.)*

Proche-Orient

M. Rafsandjani propose aux Etats-Unis et à leurs alliés du Golfe trois options pour désamorcer la crise

Le président du parlement iranien, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, a offert trois « solutions » au Koweït, à l'Arabie saoudite, aux Etats-Unis et à leurs alliés occidentaux pour désarmorcer la crise du Golfe. Parlant lors de la prière du vendredi 23 octobre, à l'université de Téhéran, vingt-quatre heures après le tir d'un missile contre le terminal pétrolier off-shore koweïtien de Mina-al-Ahmadi, il a affirmé que Téhéran était prêt à mettre un terme aux attaques visant les installations pétrolières et les navires dans le Golfe, si les Etats-Unis et les pays pétroliers du Golfe obtenaient de l'Irak un engagement similaire.

« Sinon, a-t-il menacé, *nous poursuivrons nos attaques grâce aux « nombreux projectiles invisibles » que nous possédons. »*

L'hodjatoleslam Rafsandjani, qui parlait en tenant à la main un fusil automatique, a énuméré les trois options possibles pour ramener la paix dans le Golfe. *« Les alliés de l'Irak,* s'est-il écrié, *doivent soit empêcher ce pays d'attaquer des pétroliers iraniens dans les eaux du Golfe, soit désigner l'agresseur dans la guerre entre Bagdad et Téhéran, soit cesser toute aide financière et militaire à l'Irak. »*

L'Iran accuse l'Arabie saoudite et le Koweït d'aider financièrement Bagdad, notamment en lui permettant d'exploiter du pétrole dans la zone neutre entre les deux pays. Il affirme, en outre, que le Koweït laisse les forces irakiennes emprunter son espace aérien et ses eaux territoriales. Au lendemain de la mise hors d'usage temporaire du terminal de Mina-al-Ahmadi, le seul où peuvent charger les super-pétroliers de 500 000 tonnes, le message iranien s'adresse manifestement d'abord au Koweït.

Le ministre koweïtien du pétrole, cheikh Ali al Khalifa al Sabah, a indiqué après l'attaque de jeudi que l'Irak continuait à exploiter dans la zone neutre une quantité de pétrole résiduelle d'un contrat passé par Bagdad avec Ryad et Koweït. L'hebdomadaire spécialisé *Middle East Economic Survey* avait indiqué le 5 octobre que ce contrat n'avait pas été reconduit et affirmé que les livraisons de pétrole saoudien et koweïtien, estimées à 310 000 barils par jour, avaient cessé au début du mois de septembre. Cheikh Ali a confirmé que le contrat n'avait *« pas encore été reconduit »*, mais que le Koweït ne prendrait jamais la décision de ne pas renouveler l'accord *« pour satisfaire un tiers »*, faisant référence aux menaces iraniennes.

Au cours de son allocution du vendredi, M. Rafsandjani n'a pas explicitement reconnu que l'Iran avait tiré les missiles qui, en une semaine, ont touché deux pétroliers dans les eaux koweïtiennes puis le terminal off-shore de Mina-al-Ahmadi, mais il a annoncé que le conflit était entré dans le stade d'*« attaques contre toutes les installations et les ressources pétrolières de la région »*. Pour mieux illustrer ces propos, une vedette rapide iranienne a *« mitraillé »*, ce samedi à l'aube, le *Prosper Venture-L*, un pétrolier battant pavillon panaméen, dans le sud du Golfe, au large de Doubaï.

Pour sa part, la presse koweïtienne, contrôlée par le gouvernement, a accusé, vendredi, les pays arabes de passivité après la mise hors d'usage du terminal off-shore. *« La solidarité en parole ne suffit pas »*, titre *Al Qabas*, tandis que *Al Raï al Aam* accuse les pays arabes de ne se défendre qu'à coups de *« communiqués et de résolutions »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Les malheurs de l'escadre belge

Les histoires sur la marine belge viennent de s'enrichir d'un nouvel épisode tragi-comique qui a, du moins, le mérite d'être véridique. Le ministère belge de la défense nationale a reconnu que le commandant en second d'un des dragueurs de mines avait organisé en Méditerranée un exercice de tir à la mitrailleuse sur... des dauphins. L'officier responsable de l'incident, qui a soulevé une vive émotion en Belgique, a été relevé de ses fonctions et rappelé à Bruxelles.

Cette affaire, qui vient d'être révélée par la presse belge, suscite d'autant plus d'embarras à Bruxelles qu'elle éclate au moment où la marine américaine annonçait qu'elle avait transporté dans le Golfe cinq dauphins spécialement entraînés à la recherche des mines. Un communiqué officiel publié à ce sujet à Washington affirme que *« les dauphins ont été envoyés auprès de la force navale du Proche-Orient à la requête de son commandant, afin de fournir un moyen de surveillance et de détection sous-marines »*. Le Pentagone précise que du personnel spécialisé a aussi été dépêché au Golfe pour s'*« occuper de la santé et du bien-être des animaux »*.

Des journalistes belges amenés par avion à Djibouti, où l'escadre belge fait escale cette semaine, ont constaté, par ailleurs, qu'il se passait des choses étranges au sein de cette flottille qui doit, en principe, participer aux opérations de déminage des eaux internationales. L'un des deux dragueurs de mines belges, le *Breydel*, a ainsi heurté, sans faire de blessé, le navire de soutien logistique, le *Zinnia*, au cours d'une « manœuvre » en mer Rouge. Selon la presse belge, *« ils s'amusaient à s'éperonner gentiment »*.

Les journalistes ont découvert également que le moral des deux cent soixante-quinze marins embarqués dans cette aventure était au plus bas. Ces hommes, qui s'étaient portés volontaires, se plaignent de la chaleur, de la promiscuité, du manque de préparatifs et des problèmes de communication avec leurs familles. Selon la presse belge, le doute s'est installé dans l'esprit des marins et on parle de plus en plus à Bruxelles d'une formule élégante destinée à maintenir l'escadre loin de la zone dangereuse, à l'abri des cétacés et des mines semées par les pasdarans.

Asie

Le conflit cambodgien

La rencontre Sihanouk-Hun Sen devrait avoir lieu en France

A l'issue de la visite privée qu'il effectue actuellement dans la région parisienne, le prince Sihanouk doit se rendre à Pékin, le 28 octobre, où il séjournera brièvement avant de regagner sa résidence de Pyongyang. Il devrait revenir en France le 11 novembre pour y rencontrer M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh.

La date et le lieu de ces entretiens – première tentative sérieuse de régler le conflit cambodgien – n'ont pas encore été fixés. Il est possible, cependant, qu'ils se tiennent après le congrès du PC français, prévu du 2 au 6 décembre et auquel M. Hun Sen pourrait être invité.

Le prince Sihanouk est donc toujours décidé, selon de bonnes sources, à poursuivre son entreprise en dépit des réserves, assez surprenantes, émises par la Roumanie. La semaine dernière, en effet, le prince a été reçu par le président Ceausescu, lequel s'était entremis, par le passé, entre Hanoï et l'ancien monarque cambodgien.

A l'issue de cette visite, le prince Sihanouk a adressé à son fils, le prince Ranaridh, un message lui indiquant que M. Ceausescu lui avait demandé de renoncer à rencontrer M. Hun Sen. S'alignant, apparemment, sur la position chinoise, le président roumain lui aurait dit, toujours selon le même passage, que le Vietnam devait procéder au retrait de ses troupes du Cambodge *« en même temps et non après la formation d'un gouvernement quadripartite de réconciliation nationale du Cambodge »*.

Ce revirement roumain signifie, entre autres choses, qu'une rencontre Sihanouk-Hun Sen ne pourra pas avoir lieu en Roumanie, contrairement à ce qui avait été un moment envisagé. Mais il semble avoir eu pour effet de conforter le prince dans sa conviction qu'il ne doit pas temporiser dans la recherche d'un règlement politique. Entre-temps, de toute façon, les Français semblent s'être décidés à lui faciliter la tâche, tout en se gardant d'intervenir dans le processus ainsi engagé. A Paris, la tiédeur affichée à l'égard de l'initiative de paix du prince Sihanouk encore en septembre – lors de son premier séjour privé en France – ne semble plus de mise.

Concertation franco-indonésienne

Non seulement le gouvernement français approuve aujourd'hui l'initiative du prince, mais il va renforcer sa concertation, à ce sujet, avec l'Indonésie, porte-parole de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le groupe de six Etats non communistes qui soutiennent la résistance khmère.

Le 9 novembre, soit deux jours avant le retour du prince Sihanouk en France, M. Jean-Bernard Raimond recevra, au Quai d'Orsay, le chef de la diplomatie indonésienne, lequel a déjà proposé qu'une « réunion informelle » entre Cambodgiens se réunisse, le cas échéant, à Djakarta. M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, lors d'une visite en Indonésie, s'était déjà entretenu en juillet du dossier cambodgien avec M. Mochat Kusumaatmadja, ministre indonésien des affaires étrangères.

Apparemment, à moins d'un revirement de dernière heure de Phnom-Penh et de Hanoï, Paris et Djakarta s'apprêtent à coordonner leurs efforts pour faciliter l'amorce d'un dialogue. L'affaire semble bien engagée, même quand il ne s'agit que d'un début et que de nombreux obstacles se dressent encore sur le chemin de la paix.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CORÉE DU NORD

Plus fort que Jésus-Christ ?

Dieu est-il coréen ? La question méritait d'être posée quand le révérend Moon s'affirmait successeur de Jésus-Christ. Mais aujourd'hui, les Nord-Coréens font mieux : l'agence de presse officielle de Pyongyang vient de proclamer que le camarade Kim Jong Il – fils du maréchal Kim Il Sung, *« dirigeant respecté et bien aimé »* – était supérieur au Christ...

L'agence affirme ainsi qu'en décembre dernier, à Séoul, des pasteurs protestants sud-coréens se sont réunis et que l'un d'entre eux a déclaré que *« le Nord a bâti le paradis sur terre où tout le monde est également prospère. Le ciel auquel nous aspirons d'aller, nous autres clercs, après notre mort, est déjà devenu une réalité au Nord. En vérité* [Kim Jong Il] *est un grand homme qui a créé un paradis que même Jésus-Christ ne peut nous donner »*.

Un autre pasteur aurait déclaré qu'en 1984, lors d'inondations catastrophiques, *« nous avons prié Dieu de nous envoyer de l'aide. Mais il n'a rien fait. Seul le président Kim Il Sung et M. Kim Jong Il nous ont envoyé riz, ciment... Ils sont les véritables sauveurs de notre peuple »*.

● **CORÉE DU SUD : bombe incendiaire contre M. Roh Tae-woo.** – Un engin incendiaire a explosé, le samedi 24 octobre, à quelques mètres de la voiture qui transportait le candidat du pouvoir à la présidence, M. Roh Tae-woo, à Taegu, dans le sud-est du pays. M. Roh, sorti indemne de l'incident, s'est rendu immédiatement dans un gymnase, où il devait prononcer un discours. Plusieurs centaines d'étudiants, qui protestaient contre sa visite dans la ville dont il est originaire, ont lancé de nombreux engins incendiaires, avant d'être dispersés par la police à l'aide de gaz lacrymogènes. Sept personnes ont été arrêtées. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Burkina-Faso

Une région militaire en dissidence

Contrairement à ce qui avait été annoncé à Ouagadougou (*le Monde* du 24 octobre), le capitaine Boukari Kaboré, commandant de la 3e région militaire du Burkina-Faso, dans la zone centre-ouest du pays, ne s'est pas rallié au nouveau régime.

« Je ne peux pas me morfondre devant l'assassinat du camarade Thomas Sankara et soutenir celui qui l'a tué », a déclaré le capitaine Kaboré au cours d'un entretien accordé à son domicile de Koudougou à un groupe de journalistes étrangers. Il s'est montré particulièrement déterminé et critique à l'encontre des nouveaux dirigeants du pays.

Cet officier commande un peu plus de quatre cents hommes du bataillon d'infanterie aéroportée (BIA), retranchés à Koudougou. Toutefois, selon lui, une grande partie de l'armée burkinabé, forte d'environ sept mille cinq cents hommes, reste sur la réserve. *« Tous les commandants partagent mon point de vue, mais ils ont peur de se prononcer »*, a-t-il dit. *« Je laisse chacun avec sa conscience. Si je dois mourir demain, je préfère mourir digne »*, a conclu le capitaine Kaboré.

Les nombreux officiers et soldats qui assistaient à cet entretien ont également fait part de leur détermination et ont affirmé qu'ils étaient prêts à descendre sur Ouagadougou *« si on touchait au peuple »*. – *(AFP.)*

Espagne

Des membres du GAL comparaissent pour le meurtre d'un Français

Cinq membres présumés du GAL, groupe paramilitaire clandestin qui lutte contre les nationalistes basques, ont comparu le vendredi 23 octobre à Madrid devant le tribunal chargé des affaires de terrorisme pour le meurtre du Français Robert Caplanne. Cet électricien de trente-sept ans avait été abattu à la sortie d'un bar de Biarritz, le 24 décembre 1985, après avoir été identifié par erreur, à partir de photographies, comme un sympathisant de l'ETA. Le GAL est jugé responsable d'une vingtaine de meurtres commis sur le territoire français entre octobre 1983 et février 1986.

Quatre des inculpés, âgés de vingt-trois à vingt-cinq ans, sont revenus, dès l'ouverture du procès, sur leurs déclarations antérieures reconnaissant leur culpabilité et leur appartenance au GAL. Ils affirment être victimes d'un montage policier et s'être rendus au Pays basque français, au moment des faits, seulement pour réaliser un *« travail d'information »* sur l'ETA.

Le cinquième inculpé, M. Miguel Guttierrez, se trouve actuellement dans une prison de Bangkok, où il a été condamné à la prison à vie pour trafic de drogue, après avoir fui l'Espagne peu après le démantèlement du commando. Il aurait été l'intermédiaire entre ce dernier et la police. – *(AFP.)*

Ouganda

La visite privée du président Museveni à Paris

A l'occasion d'une visite privée de deux jours en France (*le Monde* du 24 octobre), le président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, a eu un entretien d'une heure avec M. François Mitterrand, vendredi 23 octobre, à l'Elysée.

Ce séjour du président ougandais à Paris permet aux hôtes français d'exprimer leur souci de rétablir des relations normales avec Kampala, après cinq années de quasi-brouille due aux violations des droits de l'homme dans le pays, indique-t-on de source française.

Cette normalisation pourrait se traduire par l'octroi d'une aide financière dans les prochains mois. Après une rencontre avec M. Jean-Bernard Raimond, M. Museveni devait assister, samedi matin, à une présentation d'hélicoptères.

Vanuatu

Nouvelle expulsion de diplomates français

Le Vanuatu a demandé, le vendredi 23 octobre, le rappel de deux nouveaux diplomates français, estimant que leur présence était devenue inutile en raison de la réduction de l'aide française. Au début d'octobre, à la suite de l'expulsion de deux diplomates français, dont l'ambassadeur, M. Crépin-Leblond, Paris avait annoncé une diminution de l'aide française à l'ancien condominium franco-britannique qui, depuis son indépendance en 1980, a pris la tête de la contestation antifrançaise dans le Pacifique (*le Monde* du 3 octobre). D'un montant de 86 millions de francs en 1986, cette aide avait été ramenée à 52 millions de francs en 1987, et ne devrait être que d'une trentaine de millions de francs en 1988.

M. Crépin-Leblond avait été accusé d'avoir financé la campagne d'un parti d'opposition francophone, une allégation catégoriquement démentie par Paris. Le rappel de deux nouveaux diplomates français, réclamé par le Vanuatu, ne devrait laisser que deux diplomates français en poste à Port-Vila. Quatre-vingt-dix enseignants et coopérants français sont encore présents au Vanuatu, la population francophone représentant 40 % des cent trente mille habitants de l'archipel. De source informée à Paris, on n'exclut pas une nouvelle évaluation à la baisse de l'aide française. La principale pomme de discorde entre Port-Vila et Paris porte, aujourd'hui, sur la Nouvelle-Calédonie.

● **AUTRICHE : nouvelle pièce au dossier Waldheim.** – Le Congrès juif mondial a publié, le vendredi 23 octobre, la déposition d'un ancien cartographe de l'armée allemande, le sergent Markus Hatner, qui avait affirmé en 1947 devant un tribunal yougoslave non seulement que M. Waldheim se trouvait bien dans les Balkans en 1943, mais qu'il y était le *« numéro trois »* des services de renseignement du groupe E de la Wehrmacht. Ce *« numéro trois »* se retrouve au bas de nombreux messages expédiés à l'époque par les services de renseignement de l'armée allemande dans les Balkans. – *(AFP, Reuter.)*

● **BELGIQUE : vote de confiance au gouvernement de transition.** – La Chambre des députés belge a voté, le vendredi 23 octobre dans la soirée, la motion de confiance présentée par le gouvernement de transition formé mercredi par M. Wilfried Martens. Le premier ministre doit faire adopter au plus vite par le Parlement un projet de révision de la Constitution visant à accroître l'autonomie des trois communautés linguistiques francophone, germanophone et flamande. Dès que ce projet, dont il a présenté vendredi les grandes lignes, sera voté, les deux Chambres seront dissoutes et des élections législatives anticipées auront lieu, vraisemblablement le 13 décembre. – *(AFP, Reuter.)*

● **PAYS-BAS : M. Joop den Uyl atteint d'une tumeur au cerveau.** – Dans un communiqué publié le vendredi 23 octobre, l'hôpital universitaire d'Amsterdam a annoncé que M. Joop den Uyl, ancien premier ministre socialiste de 1973 à 1977, était atteint d'une *« affection maligne »* au cerveau. Agé de soixante-huit ans, M. den Uyl avait quitté, en 1986, la direction du Parti social-démocrate néerlandais. – *(AFP.)*

Le budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale

La gauche, les barristes et l'extrême droite braconnent sur la chasse gardée de M. Chirac

L'Assemblée nationale a adopté, le vendredi 23 octobre, le budget du ministère de l'agriculture et le budget annexe des prestations sociales agricoles. Le premier, d'un montant de 34 927,5 millions de francs, est en augmentation de 5,1 % par rapport à l'année précédente, et représente 2,9 % de l'ensemble des dépenses de l'Etat. Le second est de 70 300 millions, soit une augmentation de 3,7 %. Les députés du RPR et de l'UDF ont approuvé l'un et l'autre, tout en réduisant symboliquement les crédits de l'agriculture. Le PS, le PC et le Front national ont voté contre.

En confiant le ministère de l'agriculture à M. François Guillaume, dirigeant syndical, M. Jacques Chirac espérait conforter le fief qu'il avait su se bâtir dans le monde rural. Le résultat n'a pas été à la hauteur des espérances. Peut-être parce que les espoirs qu'avait fait naître l'entrée au gouvernement du président de la FNSEA étaient si grands qu'ils ne pouvaient qu'engendrer la désillusion. L'opposition et les barristes tentent de profiter de ces déceptions. Garde-chasse sur le territoire RPR, M. Guillaume ne peut plus empêcher ses adversaires de braconner sur ses terres. La discussion du budget de l'agriculture au Palais-Bourbon l'a clairement montré. Les communistes s'en sont, une fois encore, pris à la politique européenne. Le Front national a mis en cause la politique agricole menée depuis 1960. Les socialistes s'efforcent, en s'appuyant sur les ratages de l'action gouvernementale, de prendre pied dans un milieu professionnel qui ne leur est guère favorable, singulièrement depuis qu'ils ont exercé le pouvoir. Même les barristes ont profité de l'occasion pour faire entendre, plus fort qu'ailleurs, leur différence.

Pour se venger des avanies que lui a fait subir le président de la FNSEA, l'ancien ministre socialiste, M. Henri Nallet (PS, Yonne), n'a attendu que dix-huit mois. *« Les fées étaient rassemblées autour de votre berceau ministériel »*, a-t-il lancé avec une ironie féroce à son successeur : *« Bon technicien de l'agriculture (...), carrière professionnelle brillantissime dans les organisations agricoles (...), détermination politique sans faille dans vos critiques de l'action du gouvernement socialiste (...), un premier ministre qui vous a toujours donné raison (...) jamais un ministre de l'agriculture n'a eu la tâche aussi aisée que vous. »*

Pourtant, remarque M. Nallet, les agriculteurs sont *« déçus et amers »* car *« rien de fondamental n'a été modifié dans leur situation »*, car il y a *« un manque de cohérence entre le discours et l'action »*, car il y a une *« absence de perspectives claires et stables »*.

Le braconnage barriste ne peut être que plus discret. Mais dans son rapport au nom de la commission de la production, M. Alain Mayoud (UDF, Rhône), juge le budget *« trop timoré »*. Il ne répond pas *« suffisament aux préoccupations du monde agricole »*, estime-t-il. M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), intervenant sur les dépenses en capital, au nom de la commission des finances, considère que *« ce budget prépare l'avenir »*. Mais il est aussi critique. Ainsi à propos des quotas laitiers, il remarque que *« les modifications successives de la réglementation »*, il fait que des pénalités n'aient *« toujours pas été prélevées »*, laissent à penser *« que la règle ne sera pas appliquée pour la campagne en cours, d'autant que la coïncidence de la fin de la campagne laitière et du début de la campagne pour l'élection présidentielle accrédite l'idée qu'il ne pourra pas y avoir de pénalités en 1988 »*. Aussi *« les producteurs qui ont respecté leurs quotas s'estiment trompés »*.

Au RPR, la solidarité commande. Ainsi, M. Jean-Louis Goasduff (RPR, Finistère) s'est félicité de ce que le budget *« rétablisse enfin la légitime considération que l'agriculture est en droit d'attendre »*. Mais à travers les forts nombreuses questions posées par des membres de ce groupe, les attentes inquiètes des agriculteurs ont clairement percé.

Ces attentes portent sur : les quotas laitiers, plus que jamais ; la nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour les productions agricoles, qui conduit tous les élus de droite à placer de grands espoirs dans la production d'éthanol pour l'essence (à ce sujet M. Guillaume a dit qu'il se *« faisait fort »* d'obtenir *« des aides pour favoriser l'utilisation des céréales pour la production d'éthanol »*) ; la crainte que la limitation de production ne soit étendue à d'autres produits que le lait, crainte que le ministre a voulu dissiper : *« Il n'y aura pas de quotas sur les céréales tant que nous aurons la responsabilité de ce ministère »* ; le poids de l'impôt sur le foncier non bâti qui, là aussi, conduit tous les élus de droite à demander une réforme de la fiscalité locale ; la diminution des crédits de recherche, sévèrement critiquée par M. Cointat et par M. Jean-Yves Le Deaut (PS, Meurthe-et-Moselle), alors que M. Guillaume se défend en expliquant que seules baissent les sommes consacrées à l'INRA, qui relève du ministère de la recherche, hors de sa propre responsabilité ; le drame de la désertification du monde rural, car, comme le dit M. Cointat, *« on peut prévoir une diminution progressive des surfaces cultivées »* et donc une réappartition *« des friches, cette lèpre du paysage »*.

L'enseignement privé

Par deux fois, le gouvernement a été battu. D'abord à propos de la situation des éleveurs, dont la gravité a été soulignée par tout le monde. M. Jean Briane (UDF, Aveyron) a demandé que soient réduits de 80 millions de francs les crédits prévus pour le recensement général de l'agriculture, et que cette somme soit consacrée à des prêts aux éleveurs. M. Guillaume eut beau expliquer que cela avait été jugé inutile par *« la conférence annuelle agricole »*, dont — à entendre le ministre — le Parlement doit se contenter d'entériner les décisions, les amis CDS de M. Briane se sont associés au FN et au PS pour faire approuver son amendement. Seul le RPR s'y est opposé.

La droite fut en revanche unanime pour demander que l'augmentation de la subvention versée à l'enseignement privée soit plus forte que prévue. D'après une loi de 1984, elle devrait être équivalente au coût par élève de l'enseignement public, soit 12 000 francs ; elle n'est que de 1 200 francs, et le gouvernement ne prévoit de la porter à 4 000 francs, qu'à partir du 1er octobre 1988. Pour que cela soit fait dès le 1er octobre 1987, la droite unanime (la gauche ne votant pas) a voté un amendement retirant les crédits nécessaires au budget des offices de produits.

Les préoccupations immédiates l'ont ainsi emporté dans la discussion. Pourtant, il est des choix importants à faire pour l'avenir. Les socialistes reprochent justement au ministre de ne pas faire un choix. Est-ce parce que sa majorité n'est pas arrivée au terme de sa propre réflexion ? Ainsi, M. Cointat affirme que *« les priorités ne sont plus les produits nécessaires à la vie, mais le sort des hommes et l'occupation harmonieuse de l'espace »*.

Pour lui, *« cette évolution commande d'abandonner progressivement la notion de rendement maximum à l'unité de surface au profit de celle de prix de revient minimum »*.

Au contraire, M. d'Aubert affirme que *« la modernisation des exploitations constitue l'unique réponse à l'âpreté de la concurrence internationale »*, mais que la *« cohérence entre le discours économique et le discours social »* implique de prévoir *« un plan de modernisation accompagné d'un important volet social »*, comparable à ce qui est fait quand les grandes entreprises industrielles doivent réduire leurs effectifs, le plan serait financé *« par une partie, voire la totalité »* du produit de la vente du Crédit agricole.

Le projet de loi de modernisation de l'agriculture annoncé par M. Guillaume pour cette session parlementaire pourrait être l'occasion de cette mise au point. Ce qu'en a dit le ministre ne le laisse pas présager. La proximité des élections ne permet pas — là non plus — des grands choix engageant l'avenir.

THIERRY BRÉHIER.

M. Barre en campagne

Le laboureur dans la ville nouvelle

Dire que les labours vont encore durer six mois ! Vendredi matin, à l'heure où il fait bon prendre connaissance de l'actualité internationale dans son bureau, M. Raymond Barre attend son chauffeur sur un trottoir du boulevard Saint-Germain, à Paris, le *Herald Tribune* pas encore replié à la main. *« Actuellement*, dit l'un de ses conseillers, *il n'y a que la Bourse qui l'intéresse. »* Mais ce matin, loin des marchés financiers, M. Barre est assigné à labourage : deux heures de non-campagne en ville nouvelle, à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). Assez sillonné la France profonde et dépeuplée, estime son état-major, il est temps de semer en banlieue.

Voilà donc le laboureur bientôt *à pied d'œuvre, à la gare SNCF* de Cergy-Saint-Christophe, illuminée d'affiches bleues *« Barre confiance »* (le président du syndicat de l'agglomération nouvelle, M. Christian Gourmelen, est barriste). Presque un pèlerinage : cette gare, rappelle gentiment le président du conseil général, M. Pierre Salvi, a été *construite grâce à un arbitrage* de M. Barre, alors à Matignon. *« Ah oui, j'ai débloqué les crédits ?* s'étonne l'ancien premier ministre. *C'est réconfortant de voir que les résultats de ses décisions sont appréciés par la population. »*

« C'est joli »

Le cortège gagne la maison du quartier et sa ludothèque (prêt de jeux pour enfants). *« Très sympathique votre ludothèque »*, félicite M. Raymond Barre. Puis la résidence pour personnes âgées, où un responsable se plaint de la baisse de l'aide personnalisée au logement. *« Il faut que l'Etat ne soit pas trop pauvre »*, compatit le visiteur. Une ancienne Versaillaise tient à faire part à M. Barre de son opinion positive sur Cergy. *« C'est bien,* s'intéresse-t-il. *Vous pouvez comparer la ville royale et la ville nouvelle. »* N'étaient les pouces qui, lorsqu'il croise les mains, se précipitent furieusement l'un sur l'autre, M. Barre est, à son habitude, *« tranquille comme Baptiste »*. La rue de l'Abondance qu'il parcourt deux fois est déserte. Du café, qui lui ne l'est pas, de nombreuses paires d'yeux suivent avec déception sa progression en sens inverse. Sur le perron de son magasin, une dame, qui a déjà sorti la main de sa poche, l'y replonge, vexée. M. Barre n'est pas de ces candidats, ni même de ces non-candidats qui serrent tout ce qui se présente.

Mais le député de Lyon, qui, dit-on dans sa suite, *« a du goût pour l'architecture »*, est aussi venu visiter l'ensemble architectural néo-classique de Ricardo Bofill, un théâtre en demi-lune d'appartements à colonnes et, à fenêtres chapeautant le fronton. *« C'est très joli,* juge-t-il, *il y a une allure. »* Les fenêtres s'étagent sur deux appartements ? *« C'est extraordinaire »*, remarque-t-il.

En compagnie d'une trentaine d'élus locaux et de journalistes, M. Barre rend ensuite visite à M. Pouvreau-Dujardin, qui tient la boucherie de la place du Marché et qui habite au rez-de-chaussée de cet immeuble monumental. *« C'est la preuve qu'on peut faire de beaux logements »*, dit-il, en appréciant particulièrement les colonnes du salon. *« Dans mon île natale, les maisons sont à véranda et à colonnes »*, rappelle-t-il. *« Remercions encore nos hôtes »* (disparus derrière les photographes), suggère, avec à propos, l'un de ses collaborateurs.

M. Barre devra encore visiter *un restaurant laotien*, tenu par une famille d'anciens réfugiés, s'efforcer de manger des noms et de larges feuilles se salade sans donner matière à photographies croustillantes puis s'adresser aux personnalités départementales à l'hôtel de ville. Selon lui, Cergy a réussi le « tour de force » de concilier ville nouvelle et « *qualité de la vie* ». *« J'espère que, dans l'avenir, grâce à l'action conjointe des responsables locaux, départementaux et de l'Etat, il sera possible de faire face aux problèmes du vingt et unième siècle »*, conclut-il dans un consensus général. Le labourage s'achève. *« Barre,* dit M. François Froment-Meurisse, adjoint au maire de Montmorency et secrétaire national du CDS, *c'est l'anti-Chirac. C'est une éthique de la politique. »*

CORINE LESNES.

M. Fabius et M. Le Pen à Vienne (Isère)

Revue de détails...

LYON
de notre correspondant régional

MM. Fabius et Le Pen sont allés, le vendredi 23 octobre, à la rencontre des habitants d'une même agglomération, le premier à Vienne (Isère), le second à quelques kilomètres de là, à Pont-Evêque. L'unité de temps était quasi parfaite, l'unité de lieu presque respectée dans les deux salles des fêtes de deux cités voisines.

Les socialistes auraient-ils décidé de « marquer » le président du Front national ? Non, a répondu en substance l'ancien premier ministre, invité par le maire, ancien président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz. Ils s'agissait pour M. Fabius de *« jouer sur le terrain des valeurs et sur le terrain concret »*.

Pour l'affluence, M. Fabius l'a emporté : un millier de personnes à Vienne, à peine la moitié à Pont-Evêque. Sur le plan thématique, le plus simple est de procéder à un rapprochement des interventions de l'un et de l'autre, étant précisé que M. Fabius s'est appuyé sur un texte rédigé, relu, corrigé, annoté, alors que M. Le Pen a joué au jeu des questions-réponses face à des sympathisants attablés pour un dîner politique. Il s'agit donc de procéder à une revue de « détails »...

M. Fabius : *« Notre culture s'enrichit d'apports multiples. On nous propose comme modèle le vase clos : mais un peuple qui vivrait en vase clos tout simplement s'étiolerait. »*

M. Le Pen : *« Je suis le seul candidat national, c'est-à-dire de l'identité nationale, de la préférence nationale, du territoire national, de l'indépendance nationale et du patrimoine national. »*

M. Fabius : *« Nous résigner devant les images de la famine et du sous-développement ? Il n'en est pas question. »*

M. Le Pen : *« Il y a une hiérarchie naturelle des sentiments qui nous fait aimer plutôt notre prochain que notre lointain. »*

M. Fabius : *« Je suis fier d'avoir appartenu à un gouvernement qui, rompant avec la barbarie, a abrogé la peine capitale. »*

M. Le Pen : *« Il faudrait créer une prison dans une terre australe pour ceux qui auraient la chance d'échapper à la peine capitale, que, j'espère, nous rétablirons. »*

M. Fabius : *« Il faut éviter l'exclusion et favoriser la dignité, tel est le sens de notre proposition d'instaurer un revenu minimum (...). L'Etat n'a pas le droit de se désintéresser du sort des plus malheureux. »*

M. Le Pen (en réponse à une question sur les handicapés physiques) : *« Pour la solidarité nationale, il y a un budget social qui doit être réservé aux soins des Français. »*

M. Fabius : *« S'attaquer aux discriminations sociales et financières dont les femmes sont victimes, c'est œuvrer pour la dignité. »*

M. Le Pen : *« Il faut accorder aux femmes qui le souhaitent un revenu maternel. Ainsi, des emplois seront libérés. »*

M. Fabius : *« Parce que nous connaissons le rôle d'émancipation de l'école, nous plaçons l'éducation et la formation au premier rang de nos priorités.*

M. Le Pen : *« Il faut lutter contre l'incapacité de nos jeunes gens et de nos jeunes filles (...) et leur donner une formation intellectuelle et morale. »*

CLAUDE RÉGENT.

A la cour d'assises de Nouméa

Pourquoi les gendarmes d'Hienghène avaient-ils été désarmés ?

NOUMÉA
de notre correspondant

La sixième journée du procès des auteurs de la fusillade de Hienghène (Nouvelle-Calédonie), au cours de laquelle dix indépendantistes mélanésiens avaient été tués, le 5 décembre 1984, a été marquée, le samedi 24 octobre, par la déposition du colonel Marchasson, ancien patron de la gendarmerie territoriale. La veille, plusieurs gendarmes qui étaient en poste à Hienghène au moment des faits avaient parlé du *« climat insurrectionnel »* de l'époque, d'*« état de guerre »* et de *« l'impuissance »* de leur brigade.

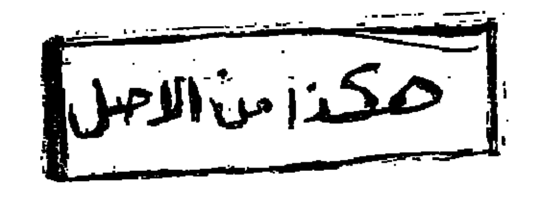
Le colonel Marchasson préfère parler d'un *« état pré-insurrectionnel »*. Il rappelle que jusqu'à cette époque aucun gendarme n'avait été blessé par arme à feu. La défense l'a interrogé sur le fait que les gendarmes de Hienghène aient été désarmés. On a longuement discuté de l'instruction adressée par un capitaine le 21 novembre 1984 à cette brigade : *« Sur ordre du chef de corps, je retire les grenades, les fusils-mitrailleurs et les munitions... N'opposez aucune résistance en cas d'obstruction d'éléments du FLNKS. »*

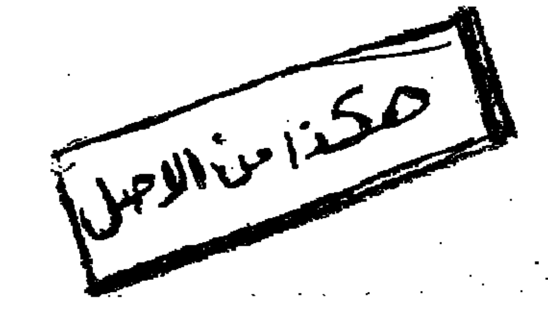
Machiavélisme des autorités dans afin de neutraliser la gendarmerie et de laisser le champ libre au FLNKS ? Le colonel Marchasson fournit une explication plus prosaïque : *« Tout avait commencé à Thio, lorsque trois cents militants FLNKS avaient investi la brigade et récupéré toutes les armes. Nous nous sommes alors rendu compte que nous étions dans l'incapacité de renforcer la sécurité de certaines brigades isolées. Pour éviter que l'affaire de Thio ne se renouvelle, nous avons décidé de récupérer l'armement des brigades non protégées par des pelotons de gendarmes mobiles. »* D'ailleurs, dès l'arrivée des renforts, l'armement fut restitué à la brigade de Hienghène.

FRÉDÉRIC BOBIN.

● **M. COURRIÈRE (PS) président du conseil général de l'Aude.** — M. Raymond Courrière, ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés, sénateur socialiste, a été élu lundi 19 octobre à la présidence de l'assemblée départementale de l'Aude, en remplacement de M. Robert Capdeville (PS), démissionnaire pour raison de santé.

[Né le 23 août 1932, à Cuxac-Cabardès (Aude), M. Raymond Courrière, licencié en droit, notaire, est conseiller général du canton d'Alzonne (Aude) depuis 1967. Suppléant d'Antoine Gayraud, député (PS) de la première circonscription de l'Aude en mars 1973, M. Courrière voit sa carrière politique prendre un tournant décisif lors du décès de son père, Antoine Courrière, président du groupe socialiste du Sénat, survenu le 20 septembre 1974. Après avoir remplacé ce dernier à la mairie de sa ville natale, en octobre, il lui succède au Sénat à l'occasion d'un scrutin partiel, en décembre 1974. Réélu en 1980 au Palais du Luxembourg, il abandonne son siège en mai 1981, lorsqu'il est nommé secrétaire d'Etat chargé des rapatriés. Il détient ce portefeuille sous tous les gouvernements de la gauche jusqu'en mars 1986. A la suite de la démission, le 15 juillet 1986, de M. Pierre Bastié, sénateur qui avait remplacé M. Courrière lors de son entrée au gouvernement, ce dernier retrouve son mandat sénatorial le 28 septembre 1986.]





Politique

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le vendredi 23 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a publié un communiqué, dont voici des extraits :

● **LA TEMPÊTE DANS L'OUEST DE LA FRANCE**

Le ministre de l'intérieur a rendu compte au conseil des ministres des dommages considérables provoqués par la tempête, d'une intensité exceptionnelle, qui a sévi dans la nuit du 15 au 16 octobre sur six départements de la Bretagne et de la Basse-Normandie (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Manche et Calvados). Le ministre a rendu hommage à l'action des sapeurs-pompiers, des employés municipaux, des agents de l'EDF, de la SNCF et des autres services publics, qui se sont mobilisés de façon exemplaire pour venir en aide aux personnes et rétablir les communications et les réseaux.

L'état de catastrophe naturelle a été constaté dans les six départements concernés, en vue de l'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Ces mêmes départements ont été déclarés zone sinistrée, au titre de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles. Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre la solidarité nationale dans la cadre du fonds d'aide aux victimes des sinistres et calamités publics, pour faire face aux situations les plus difficiles que le bilan en cours d'établissement ne manquera pas de révéler et qui ne pourront trouver leur solution dans l'application de ces deux lois (...).

● **L'UNIFICATION DES MARCHÉS A TERME**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et le ministre délégué chargé du commerce, de l'artisanat et des services, ont présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme. Ce projet de loi complète les réformes engagées pour faire de Paris une grande place financière internationale.

Le marché à terme des marchandises sera réuni avec le marché à terme des instruments financiers sous l'autorité d'un Conseil du marché à terme. Les professionnels agréés des marchés à terme de marchandises, auront accès de plein droit au compartiment marchandises du marché.

Pour leur part, les adhérents du marché à terme d'instruments financiers pourront intervenir sur les contrats de marchandises. La fiscalité applicable aux contrats à terme sur marchandises sera harmonisée avec le régime en vigueur sur le marché à terme des instruments financiers.

● **ÉLECTIONS CANTONALES**

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif aux élections cantonales. Les élections cantonales, permettant de renouveler les conseillers généraux élus en mars 1982, doivent, normalement, avoir lieu en mars 1988. Or il n'apparaît pas souhaitable que l'organisation de cette consultation entre en concurrence avec celle de l'élection présidentielle, dont le premier tour interviendra le 24 avril. En conséquence, le projet de loi prévoit de reporter les élections cantonales en prorogeant jusqu'en octobre 1988 le mandat des conseillers généraux intéressés. Il prévoit, en outre, par dérogation aux dispositions du code électoral, qui fixent à six ans la durée du mandat des conseillers généraux, que le mandat des conseillers élus en octobre 1988 prendra fin en mars 1994.

● **NOMINATIONS.** – Au conseil des ministres, le vendredi 23 octobre, sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jean-Pierre Puissochet, conseiller d'Etat, a été maintenu en position de détachement de longue durée pour exercer les fonctions de directeur des affaires juridiques auprès du ministre des affaires étrangères ; M. Yves Galmot, conseiller d'Etat, a été maintenu en position de détachement de longue durée et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de juge près la cour de justice des Communautés européennes.

● **Un nouvel administrateur à Wallis-et-Futuna.** – Au conseil des ministres, le vendredi 23 octobre, M. Gérard Lambotte, sous-préfet, commissaire adjoint de la République de Pointe-à-Pitre, a été nommé préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna.

[Né le 11 octobre 1936 à Reims, docteur ès sciences économiques et licencié en droit, M. Gérard Lambotte est professeur de droit et d'économie politique à l'Ecole supérieure de commerce de Reims en 1963, commissaire de police en 1965. Attaché au cabinet de Christian Fouchet, ministre de l'intérieur en 1967, il occupe les mêmes fonctions auprès de M. Raymond Marcellin en 1968. Chef du cabinet de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture en 1969, il est, ensuite, directeur du cabinet du préfet du Lot (1971), sous-préfet de Figeac (1972), de Brignoles (1974), de Villeneuve-sur-Lot (1977), directeur du cabinet du commissaire de la République des Pays de Loire (1984). Il avait été nommé commissaire adjoint de la République de Pointe-à-Pitre le 12 septembre 1986.]

LIVRES POLITIQUES par André Laurens

Nouvelles de la démocratie

En dernière analyse, la seule cohabitation qui importe est celle des Français entre eux. Maurice Duverger s'interroge sur la meilleure manière de la rendre la plus harmonieuse possible. Dans une étude qui examine, d'un œil critique, les récentes évolutions de notre système politique, il tente de séparer le bon grain de l'ivraie, de repérer les voies dans lesquelles il faudrait progresser, par rapport à celle qu'il serait préférable d'éviter.

L'expérience de cohabitation au sommet de l'Etat lui paraît, par exemple, *« empoisonnée »* par l'ambiguïté qu'introduit dans la fonction d'arbitrage du président de la République la capacité qu'il a de se représenter. Aussi Maurice Duverger préconise-t-il, plutôt que de réduire le mandat présidentiel à cinq ans, de ne pas autoriser son renouvellement. Il recommande d'étendre le contrôle de la constitutionnalité des lois, de redonner vie au débat parlementaire – c'est techniquement possible, – et il dénonce, avec autant de verve que de force, la tentation de rechercher dans le marécage du centrisme un *« compromis démocratique »*.

« Le pire défaut du centrisme, écrit-il, *tient à l'aliénation des citoyens. Une fois établie, la coalition des modérés devient indéracinable. »* Maurice Duverger a une autre hantise qui est le mode d'élection à la représentation proportionnelle, que la gauche avait réintroduit dans nos mœurs politiques en revenant au pouvoir, mais que la nouvelle majorité parlementaire a supprimé. *« En rétablissant la proportionnelle,* avertit-il, *le président socialiste méconnaîtrait l'intérêt national. »*

S'il s'agit de trouver un compromis démocratique, qui respecterait mieux les droits de *« l'autre moitié du pays »*, Maurice Duverger pense que l'expérience de la cohabitation a ouvert une voie, car *« elle a présenté les avantages du centrisme sans en avoir les inconvénients »*. Elle a aussi *« mis en pleine lumière que la droite et la gauche n'étaient plus séparées par un abîme »*. Dès lors, la bipolarisation permet, avec le jeu de l'alternance, *« de gouverner au centre »*, ce qui est très différent de *« gouverner par le centre »*.

La première voie *« rend leur chance aux modérés de chaque moitié parce que la victoire de leur camp dépend d'eux »* tandis que la seconde, fondée sur une alliance du centre, est, en fait, paralysée par ses contradictions internes et incapable de gouverner.

Avec une stimulante énergie, Maurice Duverger propose, sur le plan institutionnel, un ensemble d'aménagements techniques et de choix politiques destinés à conforter les bases d'un nouveau consensus, de telle sorte que *« chacune des deux moitiés du pays devient un peu l'aiguillon de l'autre, en même temps que son garde-fou »*.

Si au-delà de cette réflexion sur la conjoncture nationale, on souhaite mieux connaître le fonctionnement des systèmes démocratiques, on se plongera avec profit dans un petit manuel destiné aux étudiants mais qui, par sa concision et sa facilité d'accès, peut s'ouvrir à un public plus large. L'auteur, Le Mong Nguyen, confronte les typologies démocratiques dans le temps et dans l'espace en mettant en lumière leurs différences, leurs avantages et leurs inconvénients par rapport aux valeurs communes dont elles se réclament.

Encore un petit effort : si l'on veut approfondir l'analyse comparative, il suffit de se procurer l'étude d'Yves Mény sur la pratique démocratique aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne fédérale et, évidemment, en France. Ce n'est pas, nous dit l'auteur, un *« manuel-cathéchisme »* ni une série de monographies rassemblées pour la circonstance. Yves Mény établit sa comparaison à partir des éléments constitutifs de la démocratie : Les partis, les valeurs religieuses, les minorités, les particularismes, les groupes d'intérêt, les conditions de l'expression électorale, les circuits de la représentativité, les juridictions du domaine politique, les collectivités infra-étatiques. C'est dire la richesse de cette approche transversale.

Elle a le mérite de montrer la permanence des contradictions et autres problèmes de la démarche démocratique, lorsque, par exemple, elle prend le risque de trop peser sur les destins individuels en voulant faire le bonheur de tous, lorsqu'elle achoppe sur l'intégration des immigrés, ceux qui restent, comme dit l'auteur, *« aux portes du palais »*, lorsqu'elle est tentée de se replier sur la nation dans un environnement de plus en plus supranational. Même pour ceux qui ont la chance de la vivre, même lorsqu'elle est un cadeau de l'histoire, la démocratie reste une conquête.

★ *La Cohabitation des Français*, par Maurice Duverger, PUF, 250 p., 79 F.

★ *Les Systèmes politiques démocratiques*, par Le Mong Nguyen, Ledrappier, 167 p., 129 F.

★ *Politique comparée. Les démocraties : Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, RFA*, par Yves Mény, Montchrestien, 537 p., 160 F.

★ *Le Nouveau Président*, par Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré. Seuil, 294 p., 89 F.

Pauvreté

M. Mitterrand plaide pour un revenu minimal

Après la communication, en conseil des ministres, le vendredi 23 octobre, de M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, sur le plan d'action du gouvernement contre la pauvreté et la précarité *(lire ci-dessous)*, le président de la République, indiquait-on à l'Elysée, a estimé, en approuvant les mesures prises, qu'il sera nécessaire pour tout gouvernement, à l'avenir, de réfléchir aux conditions de mise en place d'un revenu minimal pour les plus défavorisés, accompagné de mesures permettant leur insertion effective dans la société.

M. Alain Juppé, qui rendait compte des travaux du conseil des ministres, a déclaré que le dispositif de compléments locaux de ressources est *« plus approprié que les dispositifs d'assistance archaïques connus sous le nom de « revenu minimum garanti », ou autres »*.

L'extension des « compléments locaux de ressources »

Le bilan présenté en conseil des ministres, vendredi 23 octobre, par M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale, fait apparaître qu'en 1987, les fonds d'impayés de loyer ont été étendus à l'ensemble des départements, et que les fonds d'aide au relogement et de garantie (permettant aux plus démunis d'obtenir un logement) ont couvert une cinquantaine de départements. La capacité des centres d'hébergement a été portée à 38 000 places.

Au total, 321 millions de francs ont été attribués pour l'aide d'urgence, auxquels s'ajoute l'équivalent de 200 millions de francs de surplus alimentaires fournis par la CEE et les crédits destinés aux *« compléments locaux de ressources »* (80 millions de francs pour l'Etat, 123 millions pour les départements).

Pour 1988, 300 millions de francs sont inscrits dans le projet de loi de finances, mais les dépassements de crédits permettront d'aller jusqu'à 469 millions. L'objectif est notamment d'étendre à la totalité du territoire les fonds d'aide au relogement ; quant aux fonds d'impayés de loyer, leur dotation sera doublée, passant à 60 millions de francs.

A la fin de l'année 1987, soixante-dix-huit départements auront signé des conventions avec l'Etat pour l'attribution des *« compléments locaux de ressources »* (en échange d'un travail à temps partiel et d'une formation) : cela devrait permettre de couvrir 20 000 personnes : selon le ministère des affaires sociales, le chiffre réel actuel serait entre 8 000 et 10 000 contre 5 250 début août. Pour tenir compte des critiques, le versement de l'allocation, qui n'était prévu que pendant six mois, pourra être prolongé d'autant. La condition de résidence exigée (deux ans dans le département) pourra être réduite ou supprimée par les conseils généraux.

Des bénéficiaires jeunes

« Deux mille francs par mois et une couverture sociale pour ceux qui n'ont rien, c'est possible partout en France. C'est un objectif, c'est mon objectif et c'est une nécessité, a déclaré M. Zeller, après le conseil des ministres. *Tous les départements sont appelés à s'engager dans cette direction avec l'Etat. »* Neuf départements seulement ont refusé de signer une convention. Selon le secrétaire d'Etat, d'autres mesures récentes vont permettre de *« resserrer les mailles »* de la protection sociale : suppression du délai de carence de trois mois entre le versement de l'allocation de fin de droits et de l'allocation de solidarité ; allongement du versement de l'assurance veuvage pour les veuves de plus de cinquante ans, et réforme des aides personnelles au logement.

Qui reçoit les « compléments locaux de ressources », et comment fonctionne le système ? Selon une enquête menée par la direction de l'action sociale du ministère des affaires sociales, au mois d'août, les bénéficiaires sont plutôt jeunes : 56 % ont entre vingt-cinq et trente-cinq ans, et 32 % entre trente-cinq et quarante-cinq ans. Phénomène qui n'est pas surprenant, 47 % vivaient seuls.

Les collectivités locales qui assuraient ce « complément de ressources » ont eu quelquefois du mal à fournir la « contrepartie » de travail nécessaire, notamment parce qu'elles sont déjà mobilisées pour d'autres formules comme les TUC. En effet ce sont encore elles qui fournissent le plus gros (56 %) des travaux, avant les établissements publics et les associations. D'autre part, six départements seulement ont réussi à mettre sur pied les formations nécessaires, alors que 58 % des bénéficiaires n'avaient aucun diplôme, aucune formation réelle. Il semble en particulier que les responsables locaux aient du mal à financer ces formations. Enfin, le suivi social des bénéficiaires n'est pas toujours bien assuré.

D'autres critiques sont formulées : elles visent en particulier des pratiques trop restrictives : beaucoup de demandes *« sont rejetées en raison de l'existence dans le ménage de ressources parfois très minimes, parfois même appartenant à un tiers qui héberge charitablement une personne sans aucun revenu »* ; cela s'ajoute à la nécessité de résider depuis deux ans dans le département.

JUSTICE

Les poursuites de M. Jacques Chirac contre l'AFP

Fausse sortie et « fausses nouvelles »

Le comportement des forces de l'ordre lors des manifestation étudiantes de décembre 1986 a fait l'objet de nombreux articles de presse. Une commission d'enquête parlementaire s'est elle-même penchée sur les méthodes utilisées par certains policiers. Mais si la justice s'est intéressée à quelques-uns de ces abus, elle a été systématiquement saisie des erreurs ayant pu être commises par des journalistes dans la relation des faits.

Un reportage de TF 1 a aisi donné lieu à des poursuites judiciaires. Et, vendredi 23 octobre, deux journalistes de l'Agence France Presse, M. Pierre Feuilly, chef du service des informations générales et M. Michel Bon, ancien accrédité à la préfecture de police, ainsi que M. Henri Pigeat alors président du conseil d'administration de l'agence comparaissaient devant la dix-septième Chambre correctionnelle de Paris pour répondre des délits de « *diffamation* » et de « *diffusion de fausses nouvelles* ».

Ces poursuites faisaient référence à la fin d'un dépêche diffusée le 7 décembre 1986 qui affirmait : « *Un journaliste de l'AFP a personnellement vu samedi soir devant l'Hôtel de Ville, peu avant le déclenchement des incidents un groupe de jeunes gens casqués sortir de la mairie de Paris pour aller rejoindre la manifestation sans être le moins du monde inquiétés par les cordons de CRS et gendarmes mobiles qui entouraient étroitement le bâtiment. S'agissait-il de policiers en civil chargés de repérer les casseurs ou de provocateurs ?* »

En regardant le reportage de TF 1 sur les manifestatios, M. Michel Bon s'était souvenu que la veille, alors qu'il ne travaillait pas, il avait vu devant l'Hôtel de Ville, un groupe d'hommes casqués, dont certains appartenaient aux renseignements généraux, franchir facilement les barrages. Il informait aussitôt son chef de service et à la dépêche de synthèse évoquant le reportage, on ajouta son témoignage. A cela près qu'au lieu d'être « *devant* » la mairie, le groupe *suspect* était présenté comme s'il venait d'en « *sortir* ». La présence du groupe n'est pas contestée mais c'est la seule information de cette « *sortie* » qui conduisit M. Jacques Chirac à engager des poursuites, en tant que maire de Paris.

Devant ses juges, son avocat, Mᵉ Jean-Yves Cavallini, a écarté la négligence ou le quiproquo pour voir une sorte de complot. A ses yeux, il s'agit d'« *une volonté délibérée de nuire* » par la diffusion de fausses nouvelles et « *prétendre que des provocateurs casqués sortaient de la mairie est diffamatoire* ». Cet avis a été partagé par M. Marc Domingo, substitut du procureur de la République qui se livra pourtant à une longue démonstration juridique pour conclure que M. Pigeat ne pouvait être considéré comme un directeur de publication en raison du statut très particulier de l'AFP.

« M. Chirac n'est pas le concierge »

Le président de l'agence, nommé depuis au secrétariat général du gouvernement étant mis hors de cause, le magistrat se retourna vers les journalistes. M. Bon aurait agi par « *mauvaise foi* » et M. Feuilly aurait choisi ses mots avec soin car « *à travers la mairie de Paris, c'est M. Chirac qui se trouvait désigné* ».

Dès l'ouverture des débats, M. Bon s'était étonné d'être poursuivi alors qu'il n'était pas l'auteur de la dépêche. « *Je n'étais pas en service et je me trouvais sur le point de quitter l'agence* » a expliqué le journaliste. Tout en supposant qu'il ait pu mal s'exprimer lors de l'entretien téléphonique avec son chef de service, il a souligné que s'il avait lui-même rédigé, il n'aurait pas employé les mêmes termes.

De son côté, M. Feuilly a affirmé qu'il n'était pas l'unique rédacteur de l'article écrit collectivement à partir des informations recueillies. « *Il n'y avait aucune intention de nuire. Si M. Chirac a été offensé, je le conçois et lui présente mes excuses.* » Son défenseur, Mᵉ Kiejman s'est montré surpris par le procédé utilisé car, depuis 1968, il semble que la poursuite pour « *diffusion de fausses nouvelles* » n'ait pas laissé de traces dans les annales judiciaires. En réalité, pour l'avocat, ce procès s'inscrit dans un contexte politique. « *Le tribunal ne peut pas accueillir la plainte du maire pour faire plaisir au premier ministre.* » Il a également mis en garde les magistrats sur les conséquences d'une poursuite destinée « *à inciter la presse à l'auto-censure et à mettre les journalistes dans un état d'inquiétude perpétuelle* ». Dans cette même logique, Mᵉ Françoise Cotta, défenseur de M. Bon, a demandé que l'on ne se serve pas de son client en le sanctionnant pour créer une forme de journalisme au « *garde à vous* ».

Chargé de conclure, Mᵉ Philippe Solal, défenseur de l'ancien président de l'Agence France-Presse absent à l'audience, a créé la surprise en refusant la perche tendue par le parquet. « *Si M. Pigeat était là, il serait bien marri d'être de la sorte mis sur la touche.* » Et tout en revendiquant la responsabilité des dépêches de l'agence, l'avocat plaida pour les journalistes : « *Ce n'est pas de l'atteinte à l'honneur ou à la considération de dire que quelques jeunes gens, policiers ou pas, passent par la porte de l'Hôtel de Ville. M. Chirac n'est pas le concierge de la mairie.* » Jugement le 12 novembre.

MAURICE PEYROT.

L'affaire Chaumet

Une plainte des Verts pour exercice illégal de la profession de banquier...

On ne les attendait pas dans cette « affaire ». Les écologistes parisiens, réunis au sein de l'association les Verts-Paris Ecologie, ont pourtant décidé d'intervenir dans le dossier Chaumet. Excédé par ce qu'il considère comme les blocages actuels de la justice — en particulier du parquet, — le président de cette association, M. Jean-Louis Vidal, a déposé, le vendredi 23 octobre, auprès de M. Alain Sauret, doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, une plainte avec constitution de partie civile pour « exercice illégal de la profession de banquier » et pour complicité de cet exercice. Il vise ainsi directement les frères Chaumet, les joailliers de la place Vendôme, d'une part, M. Albin Chalandon, garde des sceaux, d'autre part. Ayant acquis une action de la banque récemment privatisée, le Crédit commercial de France, les écologistes estiment, en effet, être en droit de se porter partie civile, à titre de « propriétaires » d'une grande banque française.

Les Verts s'étonnent, en fait, que personne n'y ait songé avant eux. Les frères Chaumet géraient des comptes courants *rémunérés* — de soixante-quatorze clients, au moins, et exerçaient cette activité de manière habituelle. Malgré le *communiqué* du secrétariat général du comité de la réglementation bancaire, publié le 14 octobre dernier (*le Monde* du 16 octobre), de nombreux experts financiers continuent de penser qu'il y avait bien « *exercice illégal de la profession de banquier* ». C'est aussi l'avis des Verts parisiens qui estiment, en outre, que, comme ancien banquier, M. Albin Chalandon, qui avait un compte rémunéré chez les frères Chaumet, ne pouvait ignorer le caractère illégal de l'activité des joailliers et que, dans ces conditions, il était complice.

La commission bancaire, qui assure la surveillance des banques, aurait pu se porter partie civile. La loi bancaire du 24 janvier 1984 indique bien, dans son article 85, que, en cas d'infraction au monopole des opérations de banque, « *la commission bancaire est habilitée à se constituer partie civile à toutes les étapes de la procédure* ». Cette commission est très dépendante du gouvernement du fait de sa composition. Elle est présidée par le *gouverneur de la Banque de France*, nommé en conseil des ministres — actuellement M. Jacques de La Rosière — et *comprend, en outre, le directeur* du Trésor — M. Jean-Claude Trichet, ancien directeur de cabinet de M. Edouard Balladur, — et *quatre autres membres*, nommés par le ministre de l'économie. S'appuyant sur la mise au point du secrétariat général du comité *de la réglementation* bancaire, la commission bancaire n'est donc pas, jusqu'à présent, intervenue sur ce dossier.

Les banques, aussi, auraient pu se porter partie civile pour concurrence illicite. Si plusieurs l'ont fait au titre de créancier, aucune n'a invoqué la concurrence déloyale que leur auraient faite les frères Chaumet. Constatant la carence complète du parquet, de la commission bancaire et des banques elles-mêmes, les écologistes parisiens ont décidé de jouer les procureurs privés, de devenir « *les collaborateurs occasionnels du service public* ».

En tant qu'actionnaires du Crédit commercial de France, ils estiment avoir subi un préjudice du fait des agissements des frères Chaumet.

Une situation ambiguë

La plainte des écologistes pourrait mettre à nouveau M. Chalandon dans une position délicate. *Une fois qu'il aura enregistré la plainte*, M. Alain Sauret devra se tourner vers le procureur de la République. Ce dernier décidera des suites à donner. Or il dépend directement du garde des sceaux. Si, dans une seconde étape, un juge est désigné pour instruire l'affaire, il ne pourra éviter, compte tenu de la plainte des écologistes, d'entendre le ministre de la justice. Mais le code de procédure pénale indique, *dans son article 652, que « le premier ministre et les autres membres du gouvernement ne peuvent être entendus comme témoins qu'après autorisation du conseil des ministres sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice* ».

La procédure déclenchée par les Verts pourrait donc — si elle aboutit — faire ressortir à nouveau la situation ambiguë dans *laquelle se trouve le ministre de* la justice, M. Albin Chalandon.

E. I.

Société

JUSTICE

Homonymies et transmissions d'informations confidentielles

Un avertissement de la CNIL à cinq établissements bancaires

Après avoir été saisie par des particuliers, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a adressé le 20 octobre un avertissement à cinq établissements bancaires. Certains de ces établissements faute de procédures de contrôle suffisantes, ou à la suite d'erreurs humaines, ont confondu leurs clients avec des homonymes faisant l'objet d'une interdiction bancaire. Des informations confidentielles ont par ailleurs été transmises à des tiers non autorisés. Le fait que des plaintes de même nature soient en cours d'instruction à la CNIL laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé.

Après examen du rapport rédigé par Mme Yvette Chassagne, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a adressé le 20 octobre un avertissement à cinq établissements bancaires : le Crédit industriel et commercial, le Crédit lyonnais, la Société générale, la Caisse d'épargne de Paris et la Caisse régionale de Crédit agricole de l'Ile-de-France. Si la saisine de la CNIL est fréquente dans le domaine bancaire — cent vingt fois environ depuis 1982 — c'est, estime le rapporteur, *« la première fois qu'apparait un non-respect aussi net »* de la loi. Jusqu'à présent, les réclamations portaient sur *« l'exercice du droit d'accès, l'utilisation de fichiers à des fins de prospection commerciale ou la collecte d'informations par voie de questionnaire »*.

« Contrôle trop superficiel »

C'est de bien autre chose qu'il s'agit aujourd'hui, principalement de la non-vérification des données transmises par la Banque de France. Ces données — bien que l'existence d'homonymes y soit signalée — conduisent des banques à refuser des chéquiers à leurs clients en les confondant avec des homonymes, faisant, eux, l'objet d'une interdiction bancaire. Plus encore, à cette occasion, contestant l'attitude de la banque, ces clients ont eu accès à des informations très précises concernant leurs homonymes, leur état civil complet, la cause et la durée de leur interdiction bancaire.

Le directeur d'une agence de la Société générale a expliqué à la mère d'une jeune fille qui voulait retirer le chéquier de cette dernière (elle dispose d'une procuration) que sa fille faisait l'objet d'une interdiction bancaire. La jeune fille n'ayant jamais émis de chèques, la situation était fort étrange. Votre fille est-elle mariée ou vit-elle *« maritalement »* avec une personne portant le même nom, s'est permis de demander le banquier ? Il ne s'agissait en fait que d'une homonymie, pourtant régulièrement signalée par la Banque de France.

A la Caisse d'Epargne de Paris (CEP), une confusion analogue due à un *« contrôle trop superficiel »* a conduit au blocage d'un livret A à la suite d'une saisie-arrêt signifiée par huissier. Cette saisie visait en fait un homonyme, client d'une autre banque située dans les mêmes locaux. Le service juridique de la CEP *« n'a effectué*, dit le rapport, *aucune investigation supplémentaire et a procédé au blocage du compte »*.

A la caisse régionale de Crédit agricole de l'Ile-de-France, un client avait émis plusieurs chèques sans provision. En plus de la procédure normale, un document où figuraient l'état civil, la provision et les coordonnées bancaires du titulaire du compte non approvisionné a été transmis au « bénéficiaire » des chèques. Il s'agissait d'un compte-joint du client et de sa femme. Des informations concernant cette dernière ont été, elles aussi, indûment transmises.

La CNIL, compte tenu du *« nombre peu important »* d'incidents portés à sa connaissance, et de leur *« caractère accidentel »* a décidé de différer la transmission de ces dossiers au parquet. Mais son avertissement est solennel. Et s'inquiétant vivement du non-respect par les établissements bancaires des directives émises par la Banque de France, *« susceptible de mettre en cause le système »*, la CNIL n'exclut pas à l'avenir de *« demander la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'interrogation des fichiers centraux gérés par la Banque de France »*.

AGATHE LOGEART.

Accusé du meurtre de deux jeunes filles

Antoine Recco est rejugé aux assises de Paris

Détenu depuis le 14 août 1982, accusé du meurtre de deux jeunes touristes disparues le 28 septembre 1981 à Propriano (Corse-du-Sud), Antoine Recco, âgé aujourd'hui de cinquante-huit ans, comparaît depuis le 23 octobre devant la cour d'assises de Paris. Celle-ci doit le juger après qu'eut été annulé pour vice de forme par la chambre criminelle de la Cour de cassation l'arrêt qu'avait rendu le 7 juin 1986 la cour d'assises de la Corse-du-Sud condamnant pour ces mêmes faits Antoine Recco à la réclusion criminelle à perpétuité.

Cette décision avait été l'épilogue — momentané — d'une audience qui avait duré cinq jours et au cours de laquelle Antoine Recco avait limité sa défense à cette réponse leitmotiv à toutes les questions : *« Je ne reconnais personne. »*

Cependant, si l'ancien pêcheur de Propriano nie les crimes qui lui sont reprochés et se présente en victime de la gendarmerie et de la magistrature, il avait, le 14 août 1982, avoué pendant sa garde à vue et ensuite devant le juge d'instruction avoir étranglé et jeté à la mer, dans le golfe de Valinco, Isabelle Gauchon et Geneviève Clément, deux jeunes filles de vingt ans venues passer ensemble en Corse leurs vacances d'été 1981, en se déplaçant sur une moto.

Antoine Recco devait se rétracter le 7 octobre 1982. Cependant, plusieurs témoignages demeurent. Les uns attestent d'abord que l'accusé, aux mois d'été, invitait volontiers des touristes à bord de son bateau pour des parties de pêche à la langouste. D'autres, plus précis, rapportent que les deux victimes furent bien embarquées par Antoine Recco et un employé de ce dernier, présent à bord, a même déclaré qu'il avait vu son patron jeter à la mer les corps des jeunes filles étranglées. Entre ces témoignages il existe pourtant des variantes et des contradictions qui permettent à la défense de les discuter.

De même sont contraires les témoins dits de moralité. Les uns présentent un Recco travailleur et irréprochable, les autres voient en lui un *« dragueur »* de touristes et un *« chaud lapin »*.

Antoine Recco est l'aîné d'une famille de onze enfants et le frère de Joseph Thomas Recco, qui fut condamné à la réclusion perpétuelle en 1960 pour le meurtre d'un garde maritime et à la même peine en 1983 pour deux triples meurtres commis l'un dans un grand magasin de Béziers, l'autre à Carqueiranne (Var).

Le procès que la cour d'assises de Paris, présidée par M. Maurice Colomb, a la charge de recommencer, doit s'achever le 29 octobre.

● **Paul Varasse condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle.** — La cour d'assises de Seine-et-Marne a condamné, vendredi 23 octobre, Paul Varasse à une peine de dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre du commissaire de police Bertrand Jutgé, le 15 janvier 1985 à Roissy-en-Brie. La cour n'a pas retenu la notion de préméditation et s'est prononcée pour la thèse de l'homicide volontaire. L'avocat général, M. Frédéric Campi, s'appuyant, lui, sur la thèse de la préméditation et donc de l'assassinat, avait requis la réclusion criminelle à perpétuité.

● **Arrestation de Dominique Gutknecht.** — Considéré comme le malfaiteur détenu le plus dangereux de la maison d'arrêt de Besançon (Doubs), Dominique Gutknecht, vingt-huit ans, qui s'était évadé le 29 août dernier de cet établissement (*le Monde* du 1er septembre), a été arrêté, vendredi après-midi 23 octobre, au Chambon-Feugerolles, dans la banlieue de Saint-Etienne (Loire). Il venait de commettre, seul, une attaque à main armée dans une banque de la localité.

RELIGIONS

Une juive au couvent

La conversion de Mère Myriam

Intelligence et séduction, elle a tout pour elle. Née, en 1949, d'une riche famille hongroise, Tünde Szentes débarque à Paris en 1968. Elle passe brillamment un doctorat de philosophie à la Sorbonne et une licence de théologie à l'université catholique de Fribourg (Suisse). Pianiste, elle fait aussi de la peinture. En septembre 1982, à Rimont (Loire), près du séminaire traditionnel des Frères de Saint-Jean, elle fonde la Communauté des Petites Sœurs de l'Immaculée, destinée à accueillir des *« filles paumées »*.

Cinq ans après, c'est l'échec. Sœur Catherine Szentes, aujourd'hui appelée Mère Myriam des Petites Sœurs d'Israël, fille de l'Immaculée médiatrice de toutes grâces, laisse éclater sa colère contre l'Eglise qui, par l'intermédiaire de l'Officialité (tribunal ecclésiastique) du diocèse de Lyon, vient de condamner son action. *« L'Eglise catholique*, dit-elle, *est devenue une Eglise de guerre. Pour elle j'ai trois défauts : je suis une sale juive, une immigrée et une socialiste. »*

Que s'est-il passé entre 1982 et 1987 ? Au cours d'un voyage à Jérusalem, en 1983, un jour de prière au Mur du Temple, Tünde se sent, dit-elle, *« attirée du côté des femmes juives »* et quitte le groupe des pèlerins chrétiens. *« J'ai aimé Israël comme un exilé retrouvant sa patrie »*. Au même moment, sa mère hongroise lui révèle qu'elles sont juives toutes les deux et qu'elle avait fait baptiser sa fille à huit jours, par crainte des persécutions antisémites.

Cette révélation bouleverse la vie de la religieuse. Elle consulte des rabbins, fréquente un groupe de loubavitch et décide de placer sa congrégation, qu'elle déménage de Rimont à Saint-Jodard, sous le signe d'une *« double fidélité »* au judaïsme de son origine et au christianisme de son baptême. Elle introduit dans sa communauté les prières juives, les règles alimentaires de la Kashrout, suit le rituel du sabbat. Elle change le costume de ses sœurs, qui se vêtent de châles de femmes juives orthodoxes. Elle-même porte l'étoile de David.

« Outrances verbales »

Plus ou moins bien tolérée par Mgr Le Bourgeois, alors évêque d'Autun, cette situation aurait gardé un caractère confidentiel sans la *« trahison »* de Diane de Talencé qui, en 1985, claque la porte de la communauté, en accusant Mère Myriam de pression psychologique et même physique sur ses sœurs. En rupture avec sa famille, Diane faisait partie de la douzaine de jeunes filles recueillies par la moniale. A son initiative, des parents se mobilisent, introduisent un recours devant les tribunaux civils et ecclésiastiques.

L'enquête de l'Official, le Père Jacques Vernay, va durer plus d'un an. Son rapport comprend six cents pages. Il tente de sortir l'affaire des *« outrances verbales »*, qu'elle soulève et récuse, en particulier, toute accusation d'antisémitisme dont aurait pu être victime la supérieure. Le Père Vernay n'a pas de preuves, mais seulement une *« forte présomption »* des violences dont on accuse Mère Myriam. Il souligne le caractère excessif et anormal de la vénération portée par les jeunes sœurs à leur supérieure : *« L'intradépendance des filles à l'égard de leur mère est certaine et dûment établie. Son autorité est assez contraignante pour être considérée comme abusive et de nature à porter atteinte à leur liberté spirituelle. »*

L'agrément accordé *ad experimentum* à la communauté par Mgr Le Bourgeois lui a été retiré. Les Petites sœurs d'Israël n'ont plus d'existence pour l'Eglise. Leur supérieure a démissionné le 14 octobre, mais ses compagnes lui tressent déjà la couronne du martyre. Elles dénoncent *« les persécutions éhontées que Mère Myriam supporterait en silence, mais dont la violence l'avait menée aux portes de la mort. »*

HENRI TINCQ.

L'épiscopat français estime que Mgr Lefebvre devrait se soumettre à Vatican II

La première réaction officielle de l'épiscopat français au dialogue engagé entre le Vatican et Mgr Lefebvre est venue, le vendredi 23 octobre, du Père Jean-Michel di Falco, secrétaire général adjoint et porte-parole de l'épiscopat. *« On ne peut qu'être satisfait du dialogue en cours »*, a-t-il déclaré. Des solutions pourraient, selon lui, être trouvées *« sans difficulté »* aux questions touchant à la discipline de l'Eglise, comme le futur statut canonique de la Fraternité Saint-Pie X de Mgr Lefebvre, la célébration de la messe en latin de saint Pie V ou l'avenir des prêtres ordonnés à Ecône. Mais les points de doctrine sont plus importants que ces questions juridiques, a ajouté le Père di Falco. Selon des évêques de France, tout accord avec le Vatican devrait être subordonné à l'acceptation par Mgr Lefebvre des textes du concile Vatican II. *« Eux aussi font partie de la tradition catholique*, a insisté le porte-parole, *et c'est beaucoup plus grave et important qu'une querelle de latin. »*

DÉFENSE

M. Giraud redéfinit les missions des avions nucléaires Mirage-2000

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a décidé de rendre plus polyvalents les Mirage-2000 N qui étaient destinés, initialement, à l'emport d'un missile à tête nucléaire. Certains de ces Mirage-2000 N seront rendus capables d'accomplir des missions autres que nucléaires. Cette décision de M. Giraud apparaît dans la note d'information que M. Arthur Paecht, député UDF du Var, a rédigée en préparation au rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de budget militaire pour 1988.

Au départ, il avait été prévu de commander jusqu'à cent douze Mirage-2000 N qui sont, *grosso modo*, l'équivalent, sur le plan technologique, des F-111 américains ou des Tornado germano-italo-britanniques. Le Mirage-2000 N se différencie du Mirage-2000 de défense aérienne par son système de navigation et d'armement, qui lui permet d'emporter, à très basse altitude et à grande vitesse (plus de 1 000 kilomètres à l'heure), un missile air-sol à moyenne portée, l'ASMP, comme le fait déjà le Mirage-4.

L'ASMP est un missile qui dépasse deux fois la vitesse du son et qui est doté d'une arme nucléaire de 200 à 300 kilomètres (entre dix et quinze fois la puissance de la bombe d'Hiroshima). Selon qu'il est tiré d'un Mirage-2000 N à basse ou à haute altitude, l'ASMP parcourt, après son lancement par l'avion, des distances variant entre 100 et 300 kilomètres.

Cette arme thermonucléaire a été conçue pour s'attaquer à des objectifs (bases aériennes, camps, concentrations ennemies, nœuds de communications, PC ou dépôts) dits du deuxième échelon, c'est-à-dire dans la profondeur du territoire adverse ou en situation de réserve des forces de première ligne.

Avions et missiles compris, le programme des cent douze Mirage-2000 N était évalué à environ 37 milliards de francs.

Dans sa note d'information parlementaire, M. Paecht révèle que M. Giraud vient de redéfinir le rôle des Mirage-2000 N. Un premier escadron de quinze avions commencera à prendre l'alerte nucléaire, en juillet 1988, à Luxeuil (Haute-Saône), selon la définition antérieure. Un second escadron suivra. Progressivement, ils remplaceront, les Mirage-3 E et les Jaguar jusqu'à l'entrée en service opérationnel des premiers Rafale prévus pour juillet 1997.

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du vendredi 23 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Régis Merveilleux du Vignaux ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Michel Debray et Pierre Bonnot (nommé au secrétariat général de la défense nationale).

● ARMEMENT. — Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Michel Lagorce.

● SERVICE DE SANTÉ. — Est promu pharmacien chimiste général inspecteur, le pharmacien chimiste général Jacques Laboure, nommé inspecteur technique des services pharmaceutiques et chimiques des armées. Est promu pharmacien chimiste général, le pharmacien chimiste chef des services de classe normale Jean Troadec.

Sont nommés : inspecteur général du service de santé des armées, le médecin général inspecteur Charles Hiltenbrand ; directeur du service de santé du 2e corps d'armée et des forces françaises en République fédérale d'Allemagne, le médecin général inspecteur Maurice Fromantin.

REPÈRES

Tempête

Renforts pour les zones sinistrées

Le ministère de l'intérieur a dépêché d'importants moyens en hommes et en matériel vers les départements de l'Ouest sinistrés par la tempête qui a eu lieu dans la nuit du 15 au 16 octobre. Mille hommes mis à disposition par les services de la Sécurité civile et par le ministère de la défense se sont dirigés avec cinq colonnes de sapeurs-pompiers vers les zones sinistrées. Les pertes s'élèveraient à deux milliards de francs pour les exploitants de la forêt bretonne, et à 25 millions pour les entreprises de pêche et de cultures maritimes *(lire page 6 les décisions du conseil des ministres)*.

Catastrophe

Deux morts à Goiania

Deux personnes sont mortes vendredi 23 octobre, parmi les onze qui avaient été gravement irradiées fin septembre à Goiania (Brésil), par du césium-137. Il s'agit de Maria-Gabriella Ferreira, épouse du ferrailleur chez qui avait été ouverte la capsule de césium trouvée dans les décombres d'un institut de radiothérapie, et de sa fille âgée de six ans. L'état de deux autres personnes est considéré comme désespéré. Parmi les autres victimes, l'une a été amputée d'un bras, une autre devra sans doute l'être des deux mains. Au total, 244 personnes ont été plus ou moins gravement contaminées dans cet accident, le plus grave jamais survenu hors d'un centre nucléaire. Les recherches continuent pour retrouver le césium, dont 60 grammes seulement sur les 100 que contenait la capsule ont été récupérés.

SIDA

Contamination criminelle au Brésil

Des toxicomanes brésiliens se sachant contaminés par le virus du SIDA ont délibérément tenté de transmettre le virus au plus grand nombre de personnes possible. Ces drogués de la ville de Florianopolis (Etat de Santa-Catarina), en majorité des adolescentes, visaient plus particulièrement les personnalités locales. Le groupe utilisait des seringues infectées pour se droguer et recherchait de nombreux partenaires sexuels. La police brésilienne compte convoquer *« des personnalités connues »* de la ville afin de leur faire passer des examens et des tests médicaux. — *(AFP.)*

Arts et métiers

Un nouveau directeur au CNAM

M. Raymond Saint-Paul a été nommé, jeudi 22 octobre, directeur du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), en remplacement de M. Jean-René Saurel, qui occupait ces fonctions depuis 1981. Agé de soixante ans, M. Saint-Paul est docteur en sciences économiques et en droit, licencié ès lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Chargé de cours à l'université de droit et de sciences économiques de Caen, il était directeur des études et recherches à l'Institut technique de prévision économique et sociale du CNAM depuis 1963 et directeur du département de sciences économiques et sociales de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Toulouse.

SPORTS

Participant à la course La Baule-Dakar

Le navigateur Daniel Gilard a disparu en mer

Le navigateur français Daniel Gilard, skipper du catamaran *Jet-Services-V*, a disparu en mer, vendredi 23 octobre au large des Açores, lors de la deuxième étape de la course à la voile La Baule-Dakar.

Naviguant par une mer forte avec des creux de six à sept mètres et un vent soufflant à plus de trente nœuds, Daniel Gilard était à l'avant de son multicoque, occupé à manœuvrer les voiles, lorsque, déséquilibré, il fut entraîné à la mer. Il était 12 h 45. Son coéquipier, Halvard Mabire n'avait rien vu. Alerté par un cri, il a aussitôt fait demi-tour, largué le radeau pneumatique de sauvetage et déclenché sa balise de détresse.

Jusqu'à la nuit tombée, les recherches sont restées vaines. L'espoir de retrouver Daniel Gilard, vêtu d'un lourd ciré et de bottes lors de sa chute dans la mer démontée, était quasiment abandonné samedi matin.

Récent vainqueur de la Course de l'Europe, ce Nantais de trente-huit ans, père d'un garçon de trois ans, était un marin expérimenté. En vingt ans, il avait traversé l'Atlantique à vingt-trois reprises, dont sept fois en solitaire. Apprécié dans le monde de la voile pour son talent, sa gentillesse et sa discrétion, Daniel Gilard s'était révélé en 1977 en remportant la mini-transat.

Cette année, il était le favori de La Baule-Dakar à bord de *Jet-Services*. Avant le départ, il avait confié qu'il n'exploiterait son voilier qu'à 70 % de ses possibilités, car, disait-il, *« le bateau n'a jamais été testé par grosse mer »*. Long de 22,80 mètres, doté d'un mât aile pouvant supporter un spinnaker de 610 mètres carrés, *Jet-Services* est le multicoque le plus puissant — donc le plus exigeant physiquement pour l'équipage — engagé dans la course.

Gilard et Mabire avaient prévu d'être *« prudents jusqu'aux Açores pour lâcher les chevaux ensuite »*. Ce scénario avait été contrarié dès le prologue par une dérive brisée qui avait considérablement retardé *Jet-Services*, lancé depuis lors dans une épuisante course-poursuite. L'épilogue est survenu avant les Açores. Identique par sa cruauté à ceux que connurent Alain Colas, Loïc Caradec et Jacques de Roux.

Soixante-quatre athlètes français signent un engagement contre le dopage

A l'initiative de Stéphane Caristan, récemment chargé de la rédaction de la « charte du sportif de haut niveau » par la commission consultative de la lutte contre le dopage, soixante-quatre athlètes français ont signé un manifeste dans lequel ils déclarent solennellement qu'ils *« n'ont jamais pris et ne prendront jamais volontairement de produits interdits pour quelque but que ce soit »* et qu'ils *« sont prêts, quels qu'en soient l'endroit et le moment, à satisfaire à tout contrôle décidé par les instances fédérales et internationales et en accepteront les conséquences médicales et juridiques »*.

Ce texte a été publié, samedi 24 octobre, sous forme de pages de publicité financées par la BNP, sponsor de la Fédération française d'athlétisme, dans les quotidiens sportifs *le Sport* et *l'Equipe*.

Il fait écho au débat sur le dopage déclenché par les procès de Laon et de Tours sur les trafics d'amphétamines dans le milieu du cyclisme, l'information selon laquelle Jeannie Longo aurait été déclarée « positive » lors d'un contrôle après son record du monde du 3 kilomètres à Colorado-Springs, et surtout l'« affaire Carmen Hodos », entraîneur du CSM Clamart et chargée de mission à la FFA, accusée par *l'Equipe Magazine* de donner des produits dopants à ses athlètes. Selon M. Robert Bobin, président de la FFA, ce dernier dossier *« est instruit, discrètement mais fermement, par la Fédération »*.

● **GYMNASTIQUE : les championnats du monde.** — Classée treizième à l'issue des épreuves par équipes, vendredi 23 octobre, à Rotterdam, l'équipe de France féminine ne s'est pas qualifiée pour les Jeux olympiques de Séoul, où seuls les douze premiers du Mondial peuvent se rendre.



MUSÉES

Entretien avec Alain Sayag

Photographie et art moderne

Quelle est la place, le budget, le statut, de la photographie au Musée d'art moderne ? Alain Sayag, qui en est responsable, s'explique.

Après avoir présenté plus d'une centaine d'expositions en huit ans et édité vingt-trois publications, la photographie avait peu à peu disparu des activités du Musée d'art moderne. Installée provisoirement dans l'espace où siégeait autrefois la librairie, elle a fait cet été un éblouissant retour avec « Outerbridge » (voir *le Monde* du 9 juillet) que suivront « Dubreuil » (novembre, « Joseph Sudek : Prague » (janvier) et « Images d'une guerre 1914-1918 » (été 1988). La présentation d'une sélection de deux ans d'acquisition du cabinet de la photographie offre l'occasion d'une mise au point avec Alain Sayag, passionné par le dix-neuvième siècle, et, depuis 1981, conservateur pour la photographie.

— Quelle est géographiquement la place de la photo à Beaubourg et pourquoi a-t-elle été absente ces derniers temps ?

— Le Musée national d'art moderne n'est pas le seul endroit où la photographie est présente au Centre Pompidou. D'autres lieux l'accueillent. C'est le cas de la galerie du Forum, commune à tous les départements, qui nous est prêtée une ou deux fois l'an. Un de nos problèmes fut la perte de l'espace où est installée l'actuelle librairie qui nous était réservé et n'a pas été remplacé. Le musée s'agrandira en 1988 de 2000 mètres carrés environ. Il est acquis que nos collections photographiques qui se sont considérablement accrues y seront présentées de façon permanente.

— En relation avec Orsay et la Bibliothèque nationale, vous menez une politique active d'acquisition. Quel est votre budget et sur quels critères arrêtez-vous vos choix ?

— Notre budget bénéficie de l'augmentation globale d'acquisition du musée. Il est actuellement de 27 millions. Nous n'avons pas de budget spécifique, mais nous disposons d'un seuil minimum qui est passé de 0,5 % à 5 %. Soit, environ, 2 millions pour cette année. Ce qui est *considérable et exceptionnel*. Quant aux critères, ils sont en priorité historiques et dépendent des autres collections de l'Etat. A savoir, pour le vingtième siècle, la BN et le Font national d'art contemporain. *Bien sûr, on rêve toujours d'une collection idéale.* Mais celle-ci dépend de la disponibilité des œuvres sur le marché. Contrairement à ce qu'on croit, les tirages en bon état des grands photographes sont rarissimes. Et très coûteux. Entre un « tirage moderne » de 4 500 F et un « vintage » (épreuve originale tirée par l'auteur), le prix peux centupler.

» Nous cherchons surtout à acquérir des œuvres représentatives d'artistes de toutes nationalités, vivant en France, entre les deux guerres. Nous comptons rectifier ainsi l'histoire de la photographie telle que la décrivent les Américains. Enfin, nous nous intéressons aussi aux créateurs vivants.

— En quoi votre politique d'expositions se différencie-t-elle de celle d'autres institutions telle que le Centre national de la photo ou le Musée d'art moderne de la Ville de Paris ?

— En tant que musée national, notre rôle est de montrer un aperçu historique minimal de la création *photographique au vingtième siècle.* Et de sa place dans l'art contemporain. Ce fut le cas du surréalisme, d'Outerbridge et bientôt de Weston. Il y a eu aussi nombre d'expositions de photos de peintres comme Hockney au Rauschenberg. Celles-ci ont eu pour objet de prouver que la photographie des plasticiens compte autant dans l'histoire de l'art que le reportage. C'est aussi vrai de la photographie anonyme qui est le vrai art populaire de notre époque. Notre souci constant est de montrer que la photographie est une composante intégrale de l'art de notre temps. A ce titre, notre position diffère de celle du CNP ou du Musée de la ville.

— Quelle est votre attitude envers la jeune photographie française ?

— Durant des années, grâce à la mezzanine, placée à l'entrée des collections permanentes, nous avons pu montrer à un rythme soutenu les jeunes photographes français et européens. Ce lieu n'existe plus. On peut donc croire à un retrait de notre part. Mais nous la poursuivons à travers nos acquisitions. Celles-ci *sont un réel soutien. Et nous l'accordons* autant à la photographie « plasticienne » qu'à la photographie « pure ». Pierre de Fenoyl et Christian Boltanski sont à mes yeux également importants.

» Qu'il s'agisse du nouveau daguerréotype ou du polaroïd, tout ce qui touche à une recherche esthétique est notre domaine. Ce qui n'est pas le cas de la photographie appliquée. La mode et la publicité ne sont pas de notre compétence. Nous nous intéressons à la photographie, pas aux images. »

Propos recueillis par
PATRICK ROEGIERS.

Collection d'automne

Axé sur les figures de Paul Strand, Renger-Patzsch et Man Ray, l'ensemble des 85 œuvres sélectionnées parmi les 3 083 acquisitions du Musée, propose un aperçu historique de *la création photographique* des avant-gardes de l'entre-deux-guerres, en Europe et en Amérique.

L'Américain Paul Strand utilise la photographie comme un « pur » moyen d'observation. Célébrant la primauté de la matière (rocs, sites, façade), la mise à nu de formes simples résulte d'un regard impavide, qui se veut direct et dépouillé. Outre la rare série réalisée durant son séjour en France en 1950, des vingt épreuves qui lui sont consacrées, la plus illustre est la *Femme aveugle, marchande de journaux* (N. Y., 1916) dont l'expression, un œil tourné vers l'*intérieur, l'autre vers l'extérieur,* symbolise idéalement les deux courants majeurs alors en Europe.

L'un est la « nouvelle objectivité », prônée par l'Allemand Renger-Patzsch, auteur du livre *Le monde est beau* qui devait initialement s'intituler « les Choses ». Exempt de pittoresque, chantant l'ordre et le progrès, le modernisme de sa vision vise moins, par le rendu quasi mécanique du sujet (objets industriels, cristaux ou paysage), à interpréter le réel qu'à le représenter. A cette optique souscrit aussi le constructiviste hongrois Moholy-Nagy, enseignant au Bauhaus.

En opposition à cette aproche *objective se situe l'éclectisme* de Man Ray et de ses nombreux disciples français : Roger Parry, Dora Maar, Jean Painlevé. Man Ray, fasciné par les formes non figuratives, use des rayogrammes et autres manipulations pour suggérer l'invisible. Sculpté par la lumière, le nu est porté à sa quintescence par Laure-Albin Guillot. Brassaï observe Paris la nuit et, jouant sur le réel, réussit en 1930 ce chef-d'œuvre sublime qu'est *la Statue du maréchal Ney dans le brouillard.*

P. R.

★ « Deux ans d'acquisitions du cabinet de la photographie au Musée national d'art moderne », galerie du Forum, Centre Pompidou, jusqu'au 26 octobre.

THÉATRE

Y'a bon les reprises

Y'a bon Bamboula, Elvire Jouvet 40, Derniers Chagrins, le Sous-sol : *quatre spectacles créés en province et repris à Paris. Tant mieux.*

Y'a bon Bamboula, de Tilly. Mise en scène de l'auteur. Avec Hélène Surgère, Jean-Paul Roussillon et Marylin Even. Théâtre Paris-Villette. A 21 heures, du mardi au samedi. Matinée dimanche 16 h 30. Tél. : 42-02-02-68.

Créée lors du dernier Festival d'Avignon, la dernière pièce de Tilly, portraitiste impitoyable de la France profonde révélé par *Charcuterie fine*, a partagé le public et la critique. *Y'a bon Bamboula* a pour héros des racistes avoués. Tilly les dénonce, impitoyablement. Certains ont pensé qu'il eût mieux valu ne pas les dépeindre. Nous *avons considéré* ici que les nouveaux monstres de Tilly posaient en temps et en heure des questions essentielles, d'autant qu'ils sont incarnés par d'excellents comédiens. A vous de juger.

Elvire Jouvet 40, mise en scène de *Brigitte Jacques*. Avec Philippe Clévenot et Maria de Medeiros. Théâtre de l'Athénée. A 18 h 30, du mardi au samedi. Tél. : 47-42-67-27.

Des millions de téléspectateurs ont découvert le nom de Philippe Clévenot lors de la retransmision de la première Nuit des molières. Cet acteur talentueux était élu « meilleur comédien de l'année ». Très justement. Une heure quinze durant, il endosse la défroque de Louis Jouvet pour sept leçons du maître consacrées à la seconde scène d'Elvire du Dom Juan de Molière entre le 14 février et le 21 septembre 1940. De la « drôle de guerre » à l'occupation allemande, la rencontre d'un homme et d'une femme, le théâtre comme premier foyer de résistance. *Elvire Jouvet 40* poursuit dans l'Europe entière une tournée à l'invitation des plus grandes scènes.

Derniers Chagrins, d'après Franz Kafka. Mise en scène de Rosemary Fournier. Avec Jean-*Paul Viot, Joël Drouin et Roland* Schohn. Théâtre des Amandiers de Paris. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 43-66-42-17.

Voilà une occasion d'attraper enfin ce serpent après lequel on court souvent en vain : le jeune théâtre, *ou « la relève »*. Spectacle ambitieux — « variété théâtrale » adaptée de récits de Kafka, — musical — partition convainquante de Joël Drouin, — *Derniers Chagrins* luit de l'or du music-hall et broie le noir de la coulisse. *Mise en scène intelligente* et nette, interprétation bouleversante de Jean-Paul Viot.

Le Sous-sol, adapté de Dostoïevsky. Mise en scène d'Alain Courivaud. Avec Léa Gabriele et Xavier Clément. Théâtre du Tourtour. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 48-87-82-48.

Texte magnifique qui fut remarqué lors du Festival d'Avignon 1986, *le Sous-sol* sort du ghetto du « off » pour une scène *parisienne, une prostituée compatissante* et un homme qui s'enfonce dans son enfer paranoïque. Sans folklore un spectacle où se côtoient pudeur et sensibilité, rancœur et banalité.

OLIVIER SCHMITT.

MUSIQUES

« Triptyque » au Centre Pompidou

Xenakis venge Iphigénie

Au Centre Pompidou Euripide est adapté par Breyten Breytenbach dans une mise en scène de Dido Likoudis. Heureusement, la musique de Xenakis est aussi au rendez-vous.

Costumée à l'antique, une femme (Dido Likoudis) entre dans la pénombre au fond de la scène. Elle exhale sa douleur en une psalmodie qui monte par degrés, et l'on n'ose pas lui reprocher de le faire en grec ancien, car, nous dit-on, c'est Electre pleurant Agamemnon. Survient un homme (Bruno Sermone) — Agamemnon, Œdipe, Périclès, précise le programme — en rouge, alors qu'elle était bleue. Il parle français et l'on s'apprête à suivre un peu mieux son discours.

Il s'apprête seulement, car, si le texte de Breyten Breytenbach est fait de mots et de phrases de tous les jours, l'enchaînement des idées est si embrouillé qu'on retient seulement, d'une heure de monologue, quelques lieux communs sur l'amour paternel, la nécessité de la loi, etc.

Quand vient, en guise de dénouement, le moment où Agamemnon annonce à Iphigénie qu'il doit la sacrifier, on s'est tellement habitué à ne rien comprendre qu'on a du mal à se persuader de cette évidence : l'auteur veut à présent nous émou*voir avec les moyens les plus simples* et les plus éternels. C'est par là qu'il aurait dû commencer ; on aurait ri, peut-être, de sa naïveté, mais c'est le seul risque intéressant à courir aujourd'hui. Il est vrai que cette scène est directement tirée d'Euripide.

Restent le décor et les costumes harmonieux et sobres, antiques, sans fausse honte, de Makhi Xenakis, les éclairages, virtuoses compte tenu des moyens modestes du *lieu*, de Joël Hourbeight et les œuvres de Xenakis qui ponctuent ce spectacle : *Psappha*, joué par Johan Faber et un extrait des *Pléiades* par les six jeunes percussionnistes, qui ont *adopté ce patronyme ; elles le justifient.* par la beauté rayonnante de leur exécution. Leur vigueur séduisante évoque celle des Bacchantes peintes par Gustave Moreau dans *la Mort d'Orphée.* Elles vengent ainsi le meurtre d'Iphigénie, et le public leur en sait gré, visiblement.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Festival d'automne, Centre Pompidou, grande salle ; jusqu'au 1er novembre.

VARIÉTÉS

Yves Duteil à l'Olympia

En toute discrétion

Avec ses mélodies néo-classiques, ses mots rencontrés au lycée chez Paul Fort, sa voix douce et son charme fragile, Yves Duteil appartient à un *univers* où *tout* le monde autrefois trouvait sa place, une France équilibrée entre la campagne et la ville.

A l'Olympia où il fait sa rentrée, Duteil ne se contente plus néanmoins des petits bonheurs perdus, du pont de bois pour passer la rivière et des *P'tites Casquettes.* Dans des textes toujours de facture classique, il évoque les *« petits hommes verts venus des galaxies »*, la rumeur qui *« est un microbe »* et *« les enfants du monde entier »*.

La sincérité est hors de cause. Mais c'est écrit et chanté sans vague, sans tumulte, sans délire. Le drame d'Yves Duteil, c'est qu'il pourrait nous annoncer l'arrivée dans la minute qui suit d'un cataclysme sans que nous esquissions un geste : parce que pris (ou endormis, au choix) par le charme désuet de ses tarentelles et la manière de dire les choses et les sentiments. En toute discrétion.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 30.

NOTES

Intégrale de Beethoven de l'Orchestre national

Un bon chef (Rudolf Barschaï), un bon orchestre (le National de France), l'intégrale des symphonies et concertos de Beethoven en huit séances, c'est une assurance sans risque pour remplir le Théâtre des Champs-Elysées. Que dire de plus ? Rien ne distinguait, jeudi, la *Première Symphonie* de mille autres copies conformes, sous la battue large et vigoureuse du chef russe.

Et Bruno-Leonardo Gelber a joué le *Quatrième Concerto pour piano en sol majeur* à sa manière sérieure, sympathique et irréprochable, mais dépourvue d'une idée ou d'une expression propre. Le public lui a fait un triomphe. Bon vent à cette intégrale. — J. L.

★ Prochains concerts : les 26, 29 octobre, les 6, 17, 21, 24 et 28 juin.

Irène Schweizer autour de minuit

Vingt et un ans qu'elle surprend. Au Festival de Comblain-la-Tour en août 1966 une jeune pianiste suisse a fait son apparition. Dans un style étrange, véhément, percussif, volubile, plus proche de Cecil Taylor en un sens que de Mary Lou Williams. *Question de sensibilité féminine.* Pour des raisons qu'il serait trop long de développer, les femmes sont rares dans le monde du jazz. Ou alors, elles chantent. Le cas échéant, elles jouent des claviers avec entrain, félinité et charme bien sûr. Il arrive qu'elles se soient imposées comme Mary Lou Williams, mais cela reste une exception.

Depuis plus de vingt ans, Irène Schweizer est à elle seule un défi à cette ligne de partage et connaît un grand succès dans cette Europe du Nord qui a laissé librement se développer la *free music.* Quatre concerts d'Irène Schweizer (Carte blanche au Centre culturel suisse) représentent ici un petit événement. Du solo au trio, avec les meilleurs *représentants du jeu qu'elle a contribué* à lancer (Joelle Léandre, Pierre Favre ou Maggie Nichols).

F. M.

★ Centre culturel suisse. Irène Schweizer avec Joëlle Léandre et Maggie Nichols (le 24 à 20 h 30) avec Rüdiger Carl et Günter Sommer le 25 à 17 heures.

MODE

Le ton au naturel

Quand on dit qu'elle est courte, galbée, féminine d'un côté, masculine stricte de l'autre, on a presque tout dit sur la mode de l'été 1988. Et en même temps on n'a rien dit. Lassés d'être copiés par les industriels, les créateurs brouillent les pistes, jettent les cahiers de tendances au feu *et les looks* au milieu. Le « Qui m'aime me suive » a remplacé le diktat « Tu seras une branchée, ma fille ».

Moins géométrique, moins faite pour être vue de loin que de près, la mode s'individualise. La silhouette se fragilise, les volumes se fluidifient, les couleurs s'apaisent. Car après le vêtement-spectacle voici le vêtement-émotion. Après Christian Lacroix qui dédiait, en juillet, sa collection de couture à sa Camargue natale, chacun décide de suivre son petit bonhomme de chemin, de mettre en scène pour de bon un souvenir ou un coup de cœur.

Les uns s'embarquent pour l'Afrique (tel Thierry Mugler avec ses robes à *motifs scarification*), *retournent* au pays (Helmut Lang tente de raviver le dridnel autrichien), les autres restent à Paris, en profitent pour faire du rangement et déballer les *Best Of* (Sonia Rykiel, Kenzo) ou étiquettent leurs malles à gros traits de marker.

Ici l'allure Dorothée Bis (le rouge, le mini, le trapèze, le juponné, le moulant), là, le « plus Paulin tu meurs » (le gentil, le pastel et l'ennui).

Jean-Paul Gaultier retourne astucieusement à la case départ, détourne des basiques, les transforme sans les déformer : la veste d'homme devient marinière, bustier, manteau, combinaison-pantalon. Le clin d'œil succède à l'éclat de rire, le vêtement ne provoque plus, ne se justifie plus, il se porte. Les mannequins cessent de faire le grand jeu, *elles se promènent. Le podium* prolonge la rue.

Les tonalités crépusculaires, la souplesse des matières (tulle élastifié, maille stretch) rendent compte de cette nouvelle harmonie. *« Après dix ans d'étriquage j'avais envie de formes naturelles »*, raconte-t-il. Sa mode est également une réaction à la résurgence de la couture dans le prêt-à-porter, aux volants, aux ruchers, aux bulles, aux bouillons, à ce qu'il appelle les « poupées gonflantes ».

Pendant les collections, on a remarqué que ceux qui n'avaient rien à dire mettaient des fleurs partout, garnissaient, juponnaient à qui *mieux mieux. C'était pathétique.* On repensait à Baby Jane. Loin, très loin, on s'enfuyait avec Marc Audibet, Rei Kawaqubo, Yohji Yamamoto, Issey Miyake. Avec lui, chaque drapé évoque un coup de vent immobile, chaque pari devient une évidence : un col dérape, une étole déployée disparaît, se fond dans la manche. Le vêtement invente des jeux avec le corps. De la mode ? Oui, justement, parce qu'elle se fiche de savoir si elle est à la mode.

LAURENCE BENAIM.




JO FRANCKI

Les filles de Martine Sitbon se bouclent les cheveux au fer. Elles rêvent de Twiggy, portent des combinaisons trouées au nombril, des pantalons trompette qu'elles sanglent de gros ceinturons, des collants blancs et des ballerines vernies à bout carré. Un peu psychédéliques, un peu évaporées, elles osent les jacquettes orange et les chemises à huit jabots. De l'art par un artiste, des broderies ton sur ton dessinant des marguerites géantes, des citations discrètes et amoureuses.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

KOMACHI FUDEN, Maison des cultures du monde (45-44-72-30), sam. 20 h 30, dim. à 17 h.

TRIPTYQUE, Centre Pompidou (42-77-12-33), sam. 20 h 30, dim. à 16 h.

MA CHERE ROSE, Poche (45-48-92-97), sam. à 21 h.

GUITRY, Blancs-Manteaux (48-87-15-84), 21 h 30.

LE PRINCE ET LE MARCHAND, Atalante (46-06-11-90), 20 h 30.

LA DESCENTE D'ORPHEE, Dejazet (42-74-20-50), sam. 17 h et 21 h, dim. à 15 h.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56) (sam., dim.), 21 h : Ligue d'improvisation française.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), sam. à 23 h : Haim Isaac.

CASINO DE PARIS (40-16-12-46), 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : S. Lama.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), sam., 21 h : Chansons françaises ; 22 h 30 : Chansons à la carte.

OLYMPIA (47-42-82-45), 20 h 30, mat. sam. 16 h, 20 h 30, dim. 17 h : Y. Duteil.

PALAIS DES CONGRÈS (46-40-28-20), dim. 16 h : C. Aznavour.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), dim. 19 h : Piano Panier.

PISCINE DELIGNY (45-44-72-30), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Les marionnettes sur l'eau du Vietnam.

SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93), sam. 22 h : Timsit.

ZÈBRE (43-57-51-55), sam., dim. 22 h 30 : Sergio de Pontoise.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Et vote la galère.

DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h, dim. 15 h 30 : Elysée... moi.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(42-96-12-27)

ATELIER, 21 h, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline.

CENTRE POMPIDOU, 20 h 30, dim. 16 h : Triptyque.

CHAILLOT, le 24, 20 h 30 ; le 25, 15 h : Il Gatto ; 20 h 30, dim. 15 h : Ruggero dell'Aquila bianca.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers ; 23, 24, 26, 20 h 30 : Platonov ; le 24, 15 h : Penthésilée ; le 25, 17 h : Catherine de Heilbronn.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune, 20 h 30, dim. 16 h 30 : *la Locandiera.*

Samedi 24 - Dimanche 25 octobre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 24 OCTOBRE

15 h, la Maison dans la dune ; 17 h, restaurations : Tarakanova ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, Kindling ; 21 h, Carmen.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

15 h, Miquette et sa mère, de H.-G. Clouzot ; 17 h, restaurations : Train de plaisir, de L. Joannon ; hommage à Cecil B. De Mille : 19 h, Chimmie Fadden Out West ; 21 h, Forfaiture ; Golden Chance.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 24 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, The Ransom of Red Chief (sketch extrait de la Sarabande des pantins)) ; Chérie, je me sens rajeunir (v.o) ; 17 h, Les hommes préfèrent les blondes (v.o.) ; 19 h, les Espions sur la Tamise, de Fritz Lang (v.o.) ; 21 h, les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Mizoguchi (v.o.s.t.f.).

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Hommage à H. Hawks : 15 h, la Terre des pharaons ; 21 h 15, Rio Bravo (v.o.) ; 17 h, la Terre, de Y. Chahine (v.o.s.t.f.) ; 19 h 15, l'Opéra des gueux (v.o.).

BEAUBOURG (salle Garance)
(42-78-37-29)
Cycle de cinéma brésilien

SAMEDI 24 OCTOBRE

14 h 30, Santuario ; O Cangaceiro, de Lima Barreto ; 17 h 30, Estorias da Rocinha, de José Mariani ; Sargento Getulio, d'Hermano Penna ; 20 h 30, Mémoires de prison, de Nelson Pereira dos Santos.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

14 h 30, Meus Oito Anos, d'Humberto Mauro ; Vidas Secas, de Nelson Pereira dos Santos ; 17 h 30, Bahia de Todos os Santos, de Trigueirinho Neto ; 20 h 30, Viramundo, de Geraldo Sarno ; O Bandido da Luz Vermelha, de Rogerio Sganzerla.

Les exclusivités

AGENT TROUBLE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14) ; 7 Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

LES AILES DU DÉSIR (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (43-26-48-18) ; Colisée, 8ᵉ (43-59-29-46) ; Bastille, 11ᵉ (43-42-16-80) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15ᵉ (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 13ᵉ (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11ᵉ (48-05-51-33) h. sp.

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Saint-Germain-des-Prés, 6ᵉ (42-22-87-23) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; 3 Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56), h. sp.

L'ARME FATALE (A.) (*) : (v.o.) Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. : Français, 9ᵉ (47-70-33-88).

AU-DELA DU SOUVENIR (Fr.) : Utopia, 5ᵉ (43-26-84-65).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00) ; Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; Saint-Lazare, Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56).

LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36).

LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-36) ; Cinoches Saint-Germain, 6ᵉ (46-33-10-82) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20) ; v.f. Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06).

LA BONNE (**) (It., v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-42-46) ; v.f. : Maxéville, 9ᵉ (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (43-26-58-00).

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont-Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

CHANT DES SIRÈNES (Can.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-36) ; Saint-Germain Huchette, 5ᵉ (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

CHARLIE DINGO (Fr.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-36).

COMÉDIE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Gaumont-Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; v.f. : Français, 9ᵉ (57-70-33-88).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Cinoches St-Germain, 6ᵉ (46-33-10-82).

LES DEUX CROCRODILES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Paramount-Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9ᵉ (42-46-49-07).

ENVOUTÉS (*) (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; v.f. : Maxéville, 9ᵉ (47-70-72-86).

ET LA FEMME CRÉA L'HOMME... PARFAIT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5ᵉ (43-54-07-76) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Bastille, 12ᵉ (43-42-16-80) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-94-50).

EVIL DEAD 2 (A.) (*) v.f. : Maxéville, 9ᵉ (47-70-72-86).

LA FAMILLE (It., v.o.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5ᵉ (46-34-25-52) ; Colisée, 8ᵉ (43-59-29-46) ; Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; v.f. : Lumière, 9ᵉ (42-46-49-07).

FLAG (Fr.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; St-Michel, 5ᵉ (43-26-79-17) ; Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Georges V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; Gaumont-Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Montparnos, 14ᵉ (43-27-52-37) ; Gaumont-Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56), h. sp.

LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

MACBETH (Fr., v. it.) : Studio des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Colisée, 8ᵉ (43-59-29-46) ; George-V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Nations, 12ᵉ (43-43-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79).

MAN ON FIRE (A., v.o.), George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14).

LE MOINE ET LA SORCIÈRE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36).

MON CAS (Fr.), Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

LA MORT D'EMPEDOCLE (Fr.-All.) : Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit, v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Trois Balzac, 8ᵉ (45-61-10-60). — V.F. : Lumière, 9ᵉ (42-46-49-07) ; Latina, 4ᵉ (42-78-47-86).

PLATOON (*) (A, v.o.) : George V, 8ᵉ (45-62-41-46).

PREDATOR (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8ᵉ (45-63-16-16).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.), Trois Luxembourg, 6ᵉ (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5ᵉ (43-25-72-07), Parnassiens, 14ᵉ (43-20-32-20).

RAINING IN THE MOUNTAIN (Chine, v.o.) : Cluny-Palace, 5ᵉ (43-54-07-76).

REQUIEM POUR UN MASSACRE (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).

LES SORCIERES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79). — V.f. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Gaumont-Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Nation 12ᵉ (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : 14-Juillet-Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5ᵉ (43-26-84-65).

TANDEM (Fr.) : Templiers, 3ᵉ (42-72-94-56).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; Bretagne, 6ᵉ (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6ᵉ (46-33-79-38) ; Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08) ; George-V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Français, 9ᵉ (47-70-33-88) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14ᵉ (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

TRAVELLING AVANT (Fr.) : St-André-des-Arts, 6ᵉ (43-26-80-25).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1ᵉʳ (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46). V.F. : Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Paramount-Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18ᵉ (45-22-46-01).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14ᵉ (43-20-30-19).

LA VIEILLE QUIMBOISEUSE ET LE MAJORDOME (Fr.) : Studio 43, 9ᵉ (47-70-63-40).

WHAT A FLASH (Fr.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (46-34-25-52).

WERTHER (Esp., v.o.) : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) h. spéc.

LES YEUX NOIRS (It.-Sov., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (45-74-94-94) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40). V.f. : UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-95-40). — V.f. : St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (48-28-42-27).

LES FILMS NOUVEAUX

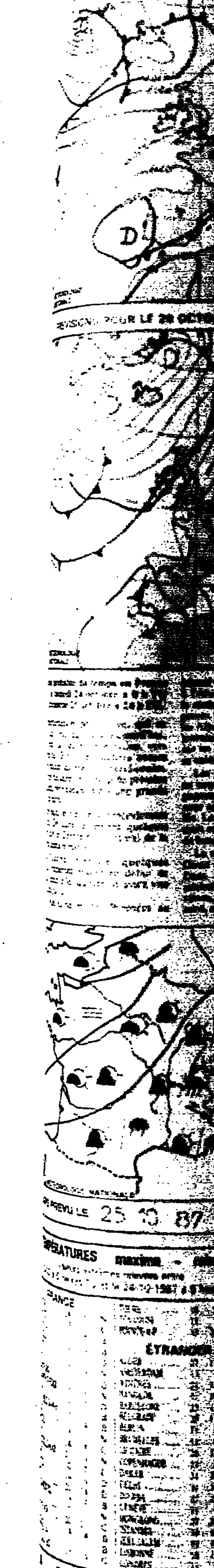
FUCKING FERNAND. Film français de G. Mordillat. Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6ᵉ (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8ᵉ (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-95-40) ; UGC gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79).

FULL METAL JACKET. Film américain de S. Kubrick. V.o. : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (40-26-12-12) ; 14-Juillet, 6ᵉ (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (42-22-72-80) ; Pagode, 7ᵉ (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 13ᵉ (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79) ; V.f. : Gaumont-Opéra, 2ᵉ (47-42-60-33) ; Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; Nation, 12ᵉ (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (43-31-60-74) ; Miramar, 14ᵉ (43-20-89-52) ; UGC Convention, 15ᵉ (45-74-93-40) ; Maillot, 17ᵉ (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18ᵉ (45-22-46-01).

LES INCORRUPTIBLES. Film américain de B. de Palma. V.o. : Forum Horizon, 1ᵉʳ (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6ᵉ (42-25-10-30) ; George V, 8ᵉ (45-62-41-46) ; Marignan, 8ᵉ (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (45-74-95-40) ; Bastille, 11ᵉ (43-42-16-80) ; Kinopanorama, 15ᵉ (43-06-50-50) ; Mayfair, 16ᵉ (45-25-27-06) ; V.f. : Grand Rex, 2ᵉ (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (43-43-01-59) ; Galaxie, 13ᵉ (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (43-36-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14ᵉ (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (48-28-42-27) ; Maillot, 17ᵉ (42-48-06-06) ; Images, 18ᵉ (45-22-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96).

REPENTIR. Film soviétique de T. Abouladze. V.o. : Forum Arc en Ciel, 1ᵉʳ (42-97-53-74) ; Cosmos, 6ᵉ (45-44-28-80) ; Triomphe, 8ᵉ (45-62-45-76) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (43-35-30-40) ; v.f. : Impérial, 2ᵉ (47-42-72-52) ; Galaxie, 13ᵉ, (45-80-18-03).

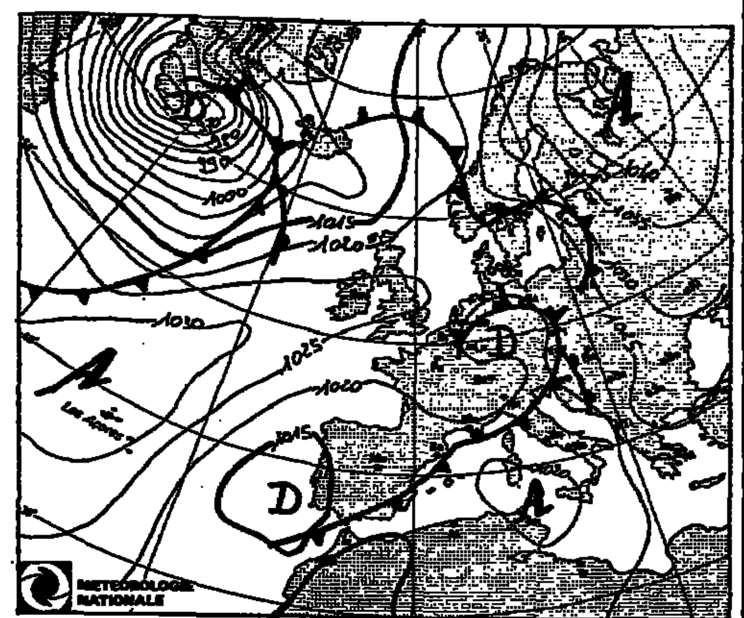
LA RIVIÈRE SAUVAGE. Film chinois de W. Tianming. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5ᵉ (43-37-57-47).



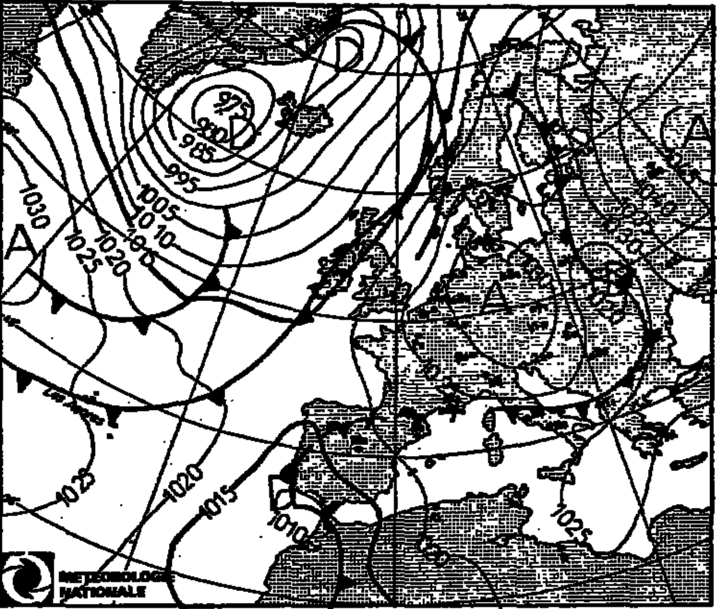
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 OCTOBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 24 octobre à 0 h TU et le dimanche 25 octobre à 24 h TU.

La perturbation peu active, qui se trouve sur l'est du pays aujourd'hui, continuera sa lente progression vers l'Europe de l'Est. Elle touchera encore demain matin les régions méridionales. Après son passage, le champ de pression remontera, protégeant ainsi une grande partie du pays.

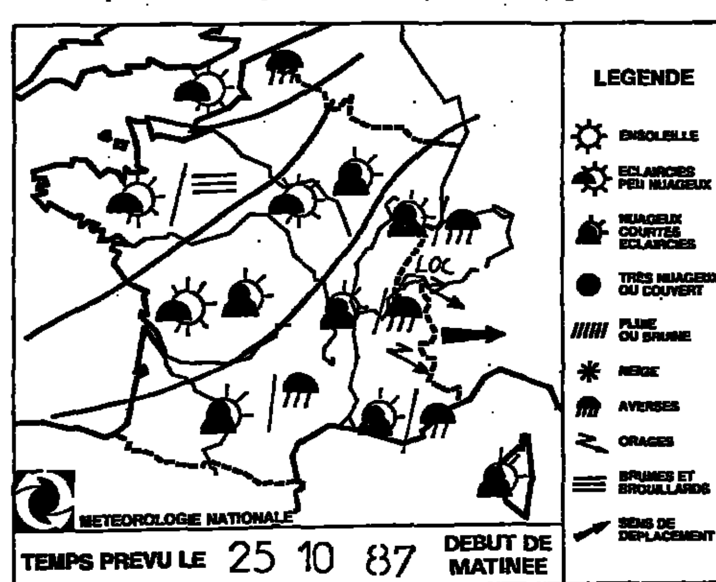
Cette nuit, le ciel sera généralement nuageux. On aura seulement quelques brumes sur le Centre et le littoral de la Manche demain matin.

En Manche orientale, quelques averses tomberont encore en début de journée, mais elles quitteront assez vite le nord du pays.

De l'Aquitaine et des Pyrénées au Massif Central, à la Corse, aux Alpes et à l'Alsace, les nuages seront nombreux le matin. Ils donneront des ondées orageuses par endroits, principalement sur les Alpes, le Jura et les Vosges. A la mi-journée, les quelques orages subsistant sur les Alpes du Nord ne tarderont pas à se calmer.

Les éclaircies, qui se développeront en cours de matinée sur la moitié nord, gagneront peu à peu tout le pays. On aura ainsi une après-midi bien ensoleillée. Le ciel sera voilé sur la moitié sud mais cela n'enlèvera rien à l'impression de beau temps.

La nuit sera très fraîche sur le Nord-Ouest et les gelées ne seront pas rares. Dans l'après-midi, les températures atteindront des valeurs agréables pour la saison, variant de 12 à 14 degrés au nord, et de 14 à 21 degrés au sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-10 à 6 heures TU et le 24-10-1987 à 6 heures TU — le 24-10-1987

FRANCE			
AJACCIO	24	15	N
BIARRITZ	18	10	C
BORDEAUX	15	7	B
BOURGES	10	6	B
BREST	13	5	D
CAEN	13	3	N
CHERBOURG	11	8	O
CLERMONT-FERR.	15	1	N
DIJON	11	3	D
GRENOBLE St-M-H	16	11	B
LILLE	11	4	B
LIMOGES	8	5	N
LYON	14	8	C
MARSEILLE-MAR.	21	13	N
NANCY	10	7	C
NANTES	14	6	D
NICE	20	14	D
PARIS-MONTS.	9	7	B
PAU	17	7	N
PERPIGNAN	20	11	C
RENNES	14	4	B
ST-ÉTIENNE	15	3	B
STRASBOURG	10	9	C
TOURS	10	3	B
TOULOUSE	18	7	C
POINTE-À-P.	33	24	D

ÉTRANGER			
ALGER	27	17	D
AMSTERDAM	13	4	B
ATHÈNES	21	13	D
BANGKOK	31	27	N
BARCELONE	22	12	N
BELGRADE	20	13	N
BERLIN	11	9	P
BRUXELLES	11	6	N
LE CAIRE	26	18	D
COPENHAGUE	11	8	B
DAKAR	31	27	N
DELHI	31	16	D
DJERBA	32	21	D
GENÈVE	11	5	B
HONGKONG	27	20	C
ISTANBUL	18	12	D
JÉRUSALEM	19	11	N
LISBONNE	18	12	A
LONDRES	11	5	D
LOS ANGELES	23	16	N
LUXEMBOURG	9	7	P
MADRID	18	9	N
MARRAKECH	25	16	C
MEXICO	25	10	B
MILAN	16	12	B
MONTRÉAL	4	2	P
MOSCOU	1	−2	+
NAIROBI	27	15	C
NEW-YORK	16	9	D
OSLO	8	6	P
PALMA-DE-MAJ.	25	15	N
PÉKIN	17	2	D
RIO-DE-JANEIRO	25	21	N
ROME	27	16	D
SINGAPOUR	34	25	O
STOCKHOLM	9	8	P
SYDNEY	19	18	A
TOKYO	15	14	P
TUNIS	34	15	D
VARSOVIE	8	7	P
VENISE	16	14	C
VIENNE	12	10	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4599

HORIZONTALEMENT

I. Travaillent parfois pour une bouchée de pain. Peut être évoqué dans un mauvais pas. – II. Qui auront du mal à percer. Couche, en parlant vulgairement. – III. Moulure sur une colonne. Sans changement. A découvert de nouveaux types de magnétisme. – IV. Une grande sécheresse. Apparaît. Eau. – V. Unité monétaire. Font du propre. – VI. Un homme fort. Contribuent à faire une belle main. Traditions. – *VII. Des provisions de bouche.* Tour de reins. – VIII. D'un auxiliaire. N'est pas parmi les sortants. – IX. Terme de médecine. Comme une odeur de fromage. – X. Utile quand on veut percer. Animal. – XI. Abréviation. Département. Ne peut être d'aucun secours pour ceux qui cherchent la lumière. – XII. Basse, à la ferme. *Certaines réclament* des sous. – XIII. Capable de rouler. Grande, au Brésil. Nom pour saint Philippe. – XIV. Ordre de départ. Qui revient périodiquement. Mieux que rien. – XV. Est parfois cathédrale. Un grand mouvement.

VERTICALEMENT

1. Reste la bouche close quand il est en grève. Nom qu'on peut donner à un original. – 2. Vraiment bien mordue. Mûri au soleil de l'été. – 3. Doit être solide pour des danseurs. Abîmer. – 4. Peut s'élever quand il y a la peste. On peut y mettre ce qui n'a pas été mangé. – 5. Difficulté. Fait un bond. Préposition. D'un auxiliaire. – 6. Fut une vraie sœur pour son époux. Un rire inquiétant. – 7. Morceau de verre. Mettra la gomme. Conjonction. – 8. Direction. Sans valeur. Qui n'a donc pas pris son bain. – 9. Qui forment donc bloc. Période dont on se souvient bien. – 10. Unis. Instrument de musique. – 11. Devant un total. Figure mythologique. A la peau dure quand il est de mer. – *12. Une tache sur un tissu. Frapper* fort. – 13. Battue. Vraiment trop gentil. – 14. Parfois mortel quand on s'empoisonne. Travail de choix. A deux côtés. – 15. Roulent à terre. Est parfois pratiquée en groupe.

Solution du problème n° 4598

Horizontalement

I. Bonheur. – II. Adieu ! Ers. – III. Nef. Tapes. – IV. Quêteur. – V. Ur. Orties. – VI. Empeste. – VII. Toc. Elée. – VIII. Thé. Sic. – IX. Féerie. Na ! – X. Cornets. – XI. Lasse. Tee.

Verticalement

1. Banquet. Fil. – 2. Odeur. Ote. – 3. Nife. Echecs. – 4. Hé ! Tom. Eros. – 5. Euterpe. Ire. – 6. Autel. En. – 7. *Reprises.* Et. – 8. Ré. Eteinte. – 9. Assise. Case.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Joachim DUSTER**
et
Iris SPOHR-DUSTER,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Joh. Frank Saïd,

à Damas, le 29 septembre 1987.

14, rue Al-Hassan,
Damas, Abou Roummaneh,
BP 2237, Damas (Syrie).

Décès

– Olivier et Catherine Brient
ont la douleur d'informer de la disparition brutale de leur mère

Josée BRIENT-CLABAUX,

survenue le 21 octobre 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 octobre 1987, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16ᵉ.

55, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

– Nous avons appris la mort de

Aline COUTROT,

le 20 octobre 1987.

[Née en 1926, Aline Coutrot a été militante et responsable du scoutisme féminin en France. Elle devint en 1956 commissaire international des Guides de France et, de 1963 à 1972, membre du Comité mondial de l'Association mondiale des Guides et Eclaireuses, particulièrement chargée de la promotion du mouvement dans les pays en développement. De 1969 à 1972, elle fut vice-présidente des Guides de France. Spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Eglise et des mouvements de jeunesse chrétiens, Aline Coutrot a été maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a écrit plusieurs ouvrages dont *les Forces religieuses dans la société française*, (Armand Colin).]

– Mᵐᵉ Jacques Ducamp
et son fils David,
M. Max Ducamp,
Mᵐᵉ Colette Klein
et ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Alain Cobarde
et leurs fils,
M. Philippe Ducamp,
M. et Mᵐᵉ Jean-François Droubay
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Armand Brodel
Et toute la famille
font part du décès de

M. Jacques DUCAMP,
ingénieur des travaux géographiques de l'Etat,

leur époux, père, fils, frère, oncle, gendre et parent,

survenu le 20 octobre 1987, dans sa quarante-deuxième année, à Paris.

L'incinération aura lieu le lundi 26 octobre au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise, où l'on se *réunira à 15 h 30.*

Les cendres seront dispersées au jardin du souvenir.

72, rue Villiers-de-l'Isle-Adam,
75020 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Georges IAWORSKY,

survenu le 21 octobre 1987, des suites d'une longue maladie.

Les obsèques auront lieu le 26 octobre, à 9 h 15, au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

De la part de
La famille Iaworsky-Minard.

Pavillon Vigie-Beach,
Monte-Carlo Beach,
06190 Roquebrune-Cap-Martin.

– **Le Père André STANG**

est entré dans la lumière du Seigneur, le 22 octobre 1987, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses funérailles seront célébrées le lundi 26 octobre, à 11 heures, en l'église conventuelle de l'Annonciation, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

De la part
Du Père provincial des dominicains de la province de France,
Du Père prieur
Et des religieuses du couvent de l'Annonciation,
De sa *famille.*

Anniversaires

– Le 28 octobre 1984,
disparaissait

Alain GUEZ.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Jeudi 24 octobre 1985

Sébastien LOSTE.

Souvenez-vous.

– En ce 26 octobre 1987,
une pensée est demandée à ceux qui ont *connu, aimé et estimé*

Michel TINOWSKY.

Communications diverses

– Cours publics du Mouvement universel de la responsabilité scientifique Comprendre notre cerveau (dans l'état le plus récent de la recherche), mercredi 28 octobre, 18, 25 novembre, 2, 9, 16 décembre 1987, Sorbonne, amphi Descartes, à 18 h 15.

Renseignements : Tél. : Murs 43-26-43-98.

– Treizième Salon du Dix au Quinze, avec un hommage à Nicolas Malinas. Alice Martinez-Richter, invitée d'honneur, mairie du IVᵉ arrondissement, 2, place Baudoyer, Paris-4ᵉ, du 25 octobre au 9 novembre 1987.

Soutenances de thèses

– *Université Paris-III, le samedi* 24 octobre, à 13 h 30, salle Bourjac, Mᵐᵉ Fanny Reynaud, épouse Colonna : « Les paysans et le savoir. Histoire sociale des formes légitimes de transmission culturelle dans l'Algérie contemporaine ».

– Université Paris-IV, le samedi 24 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, 46, rue Saint-Jacques, M. Marc Baratin : « Histoire des théories linguistiques : l'analyse syntaxique dans l'Antiquité latine ».

– Université Paris-I, le lundi 26 octobre, à 15 heures, salle appartement Decanal (centre Panthéon), Mᵐᵉ Françoise Schill : « La troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer et le règlement des différends ».

– Université Paris-III, le mardi 27 octobre, à 13 h 30, *salle* Bourjac, M. Thaddée Karpeta : « La violence et ses aspects dans six films américains des années 60 ».

– Université Paris-III, le mercredi 28 octobre, à 8 h 30, salle Bourjac, M. Al Kafri Ismail : « La poétique arabe contemporaine. Réflexions sur la métrique et l'image »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Communication

Le conflit du doublage

Poursuite de la grève malgré le recul du ministère

Les professionnels du doublage ont remporté, le vendredi 23 octobre, une première victoire. *Le* lundi précédent, les artistes-interprètes – toutes organisations syndicales confondues – et la chambre syndicale patronale avaient déclenché un *mouvement de grève illimitée* risquant de perturber la sortie en salles des films étrangers et la diffusion à la télévision des séries américaines (*le Monde* du 21 octobre).

Les grévistes exigeaient, en premier lieu, le maintien du décret du 18 janvier 1961 interdisant à tous les films étrangers doublés hors de France – films de la Communauté européenne mis à part – d'être projeté *sur les écrans français. Décret* que M. Léotard avait envisagé de supprimer pour faciliter l'accès du marché français aux entreprises de doublage québécoises.

Lors d'une ultime réunion de concertation, le ministère de la culture et de la communication a fait savoir que *« la modification du décret de 1961 n'était pas d'actualité. Nous avions engagé des pourparlers avec le Québec,* assure-t-on Rue de Valois, *mais rien n'avait été signé »*. Si la volonté politique de trouver un terrain d'entente avec la *« belle province »* n'est pas remise en cause, on estime aujourd'hui que les difficultés du *cinéma* et de la fiction audiovisuelle rendent impossible la satisfaction des revendications du Québec.

Ce geste d'apaisement ne peut toutefois mettre fin, à lui seul, au conflit. Les professionnels du doublage poursuivent en effet, parallèlement, leurs négociations avec l'ensemble des chaînes de télévision. *« De leur issue,* affirme Mᵐᵉ Anie Balestra, membre de la coordination nationale, *dépend la fin du mouvement de grève. »*

Depuis 1978, en effet, un accord signé par les trois premières chaînes n'autorise TF 1, A 2 et FR 3 à ne diffuser ensemble que 42 heures annuelles de doublage québécois (environ 14 heures par chaîne). Si TF 1, privatisée, semble prête à le proroger, si Canal Plus, M 6 et la Sept, la future chaîne culturelle, paraissent décidées à le ratifier, l'attitude de la Cinq demeure beaucoup plus incertaine. Mais la chaîne de M. Hersant peut-elle se permettre de faire cavalier seul ?

P.-A. G.

Le nouveau service français de radiomessagerie

TDF s'associe avec Bell South

Bell South, l'une des sept sociétés holding de télécommunications nées du démantèlement du système Bell aux Etats-Unis en 1984, assurera la facturation et « l'assistance-clientèle » *du nouveau service français* de radiomessagerie Operator. Ce service est lancé par TDF Radio services, une filiale de Télédiffusion de France présidée par M. Bernard Denis-Laroque.

Selon l'accord signé jeudi 22 octobre à Genève, les prestations de services fournies par Bell South seront assurées par une filiale française – Datech – contrôlée à cent pour cent, en cours d'installation sur le Technopôle 2000, un parc de haute technologie de la ville de Metz. Le début des activités est prévu pour la mi-novembre. La nouvelle société devrait embaucher une vingtaine de salariés français dans l'année à venir.

« TDF Radio services a opté pour une approche très pragmatique, déclare M. Denis-Laroque, *en recherchant le partenaire le plus qualifié pour fournir les meilleurs services possible à nos clients. »* Outre Bell South, la Société le journal téléphoné (SJT, du groupe Hersant) fournira les équipements d'interface, l'entreprise Ferma les logiciels, et Canal Plus son réseau de distribution.

Mais c'est bien sûr l'implantation sur le marché français de Bell South *qui devrait le plus inquiéter* la Direction générale des télécommunications (DGT) française, qui se voit concurrencée sur son propre terrain. Bell South, dont le siège est à Atlanta, *en Géorgie, réalise un chiffre* d'affaires de 26 milliards de dollars environ et se développe au Royaume-Uni, en Chine, en Australie, en Inde et au Guatemala. Mais il *se confirme que* la *France* est bien l'une de ces deux cibles européennes de son expansion.

En Espagne

Le groupe El Pais lance l'hebdomadaire « El Globo »

Le groupe de presse espagnol Progressa, qui édite le quotidien *El Pais*, a publié le 9 octobre le premier numéro de l'hebdomadaire *El Globo*.

Ce newsmagazine de deux cent trente pages, en quadrichromie, consacre sa première couverture à *« La société civile espagnole face à la modernité »*. Dans son éditorial, le directeur, M. Eduardo San Martin, définit les objectifs du journal dans le mouvement plus général de la renaissance démocratique en Espagne :

« La défense intransigeante des libertés publiques et privées, l'affirmation que la liberté est indivisible et que, par conséquent, la liberté de la presse est inefficace sans les autres ; la croyance profonde que le droit à l'information n'est pas le monopole des journalistes et de leurs publications ; la lutte pour le maintien de l'Espagne dans le groupe malheureusement réduit des nations libres. »

En Italie

Un supplément hebdomadaire pour « la Repubblica »

Venerdi di Repubblica, c'est le titre du supplément hebdomadaire publié *depuis le 16 octobre* par le journal italien *la Repubblica*.

Vendu chaque vendredi avec le quotidien, ce supplément en quadrichromie doit atteindre un tirage d'un *million* d'exemplaires. Il concurrence directement *Il Sette*, le supplément du samedi édité par le *Corriere della sera*.

Le Monde

REGIONS

Comment soutenir l'activité locale ?

Des départements dans l'aventure capitaliste

AU moins une trentaine de départements font du « capital-risque » ou s'y préparent. Quelques-uns légalement, d'autres en contravention plus ou moins délibérée avec la loi ; les derniers, en attendant un hypothétique décret... L'article 48 de la loi du 2 mars 1982 interdit en effet aux départements de participer au capital d'une société commerciale ou de tout organisme à but lucratif, sauf décret en Conseil d'Etat.

Tout avait commencé tranquillement. Le 19 novembre 1985, un décret autorisait le département des Alpes-de-Haute-Provence et vingt-cinq petites communes alpines à entrer, pour 20,2 %, dans le capital de SAMENAR, une société de financement qui a déjà investi 2 millions de francs dans treize *« petits projets régionaux »* et contribué à la création de deux cents emplois nouveaux.

Le même jour, les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges obtenaient l'autorisation de participer au capital de l'ILP (Institut lorrain de participation). Le 14 janvier 1987, ce fut au tour de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales de se voir accorder la bénédiction administrative pour entrer au capital de SORIDEC (Société régionale et interdépartementale de développement économique).

Depuis, rien : il semblait acquis que ces pionniers ne feraient pas école. Plus exactement, presque rien, car, en 1985, un rapport du commissariat général du Plan s'inquiétait que, « en douce », certains départements s'engagent dans l'aventure capitaliste et appelait de ces vœux un assouplissement de la réglementation. Bonne prémonition : la tentation est si forte que, du Var à l'Alsace en passant par le Loiret, les départements prennent des risques ou annoncent qu'ils vont en prendre.

« Nous sommes fermement décidés à créer, en septembre, un fonds commun de placement à risque pour investir dans la création et le développement des petites entreprises », assure M. Jacques Derosier, le président du conseil général du Nord. Même fermeté du côté de Var Action, une société de capital-risque créée en juin 1987 à l'initiative de la CCI du Var avec l'Union patronale, des banques, des chefs d'entreprise..., qui souhaite, comme SOFIMAC dans la Loire ou Loiret-Développement, s'ouvrir aux collectivités locales.

D'autres préfèrent la discrétion et accueillent les collectivités par le biais d'associations-écrans ou avec la complicité d'organismes divers qui font du portage. Les montagnards du pays de Giono ont finalement fait école. Jusqu'en Alsace, où les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fait naître, en collaboration avec la Société de développement régional, le FRICE (Fonds régional d'intervention pour la création d'entreprises), une société d'économie mixte au capital de 5 millions de francs à laquelle ils ont apporté plus de la moitié de son pactole et qui se voue à financer les entreprises en création ou existant depuis moins de trois ans.

Qu'est ce qui fait courir les départements ? L'agacement de ne pouvoir jouer, au même titre que les régions, le rôle de « grands développeurs » économiques ; de se voir cantonner par les lois de décentralisation, au moins lorsqu'il s'agit d'aides directes, à intervenir en complément de leurs grandes sœurs ? Sans doute. D'autant plus que, ici et là, les régions plaident le non-interventionnisme économique et abandonnent les primes variées qu'elles peuvent distribuer. *« Il y a un paradoxe à donner de plus en plus de pouvoirs aux départements et à ôter de leur vocation le développement économique »,* explique Eric Woerth, directeur de l'agence pour le développement de l'Oise, un sémillant HEC, qui est loin d'être hostile à la création d'une société de capital-risque départementale.

Intervenir sans intervenir

On peut aussi imaginer un scénario inversé : les régions, asphyxiées par le financement des lycées et autres charges résultant des transferts de compétences décentralisateurs, suggèrent à « leurs » départements de prendre leur part du développement économique. Dans les deux cas, le résultat est équivalent : les départements sont et seront de plus en plus présents au côté des entreprises.

La seconde raison de l'engouement tient plus, cette fois, à la nature du capital-risque et au fait que les « tours de table » associent fréquemment partenaires privés majoritaires et partenaires publics minoritaires. Les collectivités publiques ont, en effet, tout intérêt à déléguer la décision d'investir dans telles ou telles entreprises à des professionnels « apolitiques ». Elles y trouvent un curieux mélange d'efficacité. *« Le département n'a pas vocation à être banquier ou chef d'entreprise »,* dit Jacques Derosier — et de volonté de se déresponsabiliser économiquement. *« Avec le capital-risque,* explique le dirigeant d'une société de financement en fonds propres à laquelle participent quatre départements, *les collectivités interviennent sans intervenir, elles peuvent ne capitaliser que les succès. »* Le tout sur fond de désaffection apparente pour le redressement de ces canards boiteux qui, bien qu'engloutissant des sommes folles, ne parvenaient pas à maintenir l'emploi et, par là même, dévalorisaient les efforts publics.

Pour Roger Couture, directeur général des services du département de la Haute-Marne, qui, avec l'Aube, les Ardennes et la Haute-Marne, détient 13 % du capital de l'IRPAC (Institut régional de participation Ardenne-Champagne), *« dorénavant, il faut aider les gens qui se développent, parier sur la création d'entreprises et générer des emplois pérennes ».*

Autre avantage que procure le caractère collectif des sociétés de capital-risque : un effet de levier beaucoup plus important que celui provoqué par une subvention. *« Le capital-risque,* explique Jacques Derosier, *permet d'obtenir un double effet de levier. Notre argent est relayé par celui de nos partenaires et l'apport en fonds propres permet à l'entreprise de s'endetter. »* Magie de la multiplication qui laisse rêveur un haut fonctionnaire : son département a mis 400 000 francs dans une société de capital-risque et deux entreprises du « pays » ont « récupéré », en moins d'un an, 800 000 francs...


MAX BARDONI.
La zone d'innovation de Grenoble : un modèle et une tentation pour la plupart des élus locaux.

Les besoins des PME

Mais l'essentiel n'est pas là, il est plutôt dans cette carence avérée des initiatives, des financements au profit des petites entreprises, des créateurs qui n'ont guère besoin pour démarrer de plus de 100 000 ou 200 000 francs. Les SDR (sociétés de développement régional) font fréquemment figure d'accusé. *« Nous avons créé SORIDEC,* explique Dominique Renucci, son directeur, *parce que SODLER* (la SDR Languedoc-Roussillon), *n'intervenait pas en fonds propres et, lorsque c'était le cas, pas dans de petites entreprises. A sa décharge, il faut souligner que c'est une entreprise cotée, qui doit impérativement distribuer des dividendes et, par conséquent, limiter ses risques. Or l'intervention en création est la plus risquée. »*

Ce constat ne nourrit pas nécessairement l'animosité : en 1986, SODLER et SORIDEC ont créé une filiale d'ingénierie financière et technique pour les entreprises ; en Alsace, la SADE intervient dans le FRICE comme SODECO dans Loiret-Développement, et la SDR-Méditerranée dans SAMENAR.

Une étude de faisabilité réalisée par le conseil général de l'Oise définit clairement l'enjeu et les limites d'une société départementale. Parmi ses orientations obligées, il y a *« tout d'abord les interventions au seul profit des projets départementaux et, ensuite, la spécialisation dans l'aide à la création d'entreprises. Il faut bien voir en effet que l'intervention pour la création d'entreprises est un domaine risqué où la concurrence est relativement faible, où l'on peut se faire accepter plus facilement. Elle répond également à l'objectif de dynamiser l'activité industrielle du département, exigeant des mises unitaires en général limitées et donc une instruction des dossiers plus succinctes... »*

Reste le problème des pressions politiques. En matière de politique économique, il est de coutume de privilégier l'Etat et la région, car, plus lointains, ils sauraient surmonter les « pressions de clocher ». C'est sans doute la raison pour laquelle, dans un récent rapport sur « Les interventions économiques des collectivités locales », le Conseil économique et social suggère que les départements soient autorisés à entrer dans le capital des... SDR. A l'évidence, ce n'est pas vraiment ce qu'ils souhaitent. D'autant que, pour les élus locaux, le problème des pressions est élégamment réglé : les techniciens, banquiers ou chefs d'entreprise qu'ils côtoient dans leurs petites sociétés peuvent sans difficulté et sans arrière-pensée, dire non à n'importe qui. Eux qui ne sont pas élus.

ÉRIC CAMEL (*Zélig*).

Elle vient de s'achever à Toulouse

Mairie-Expo, foire des maires

Leurs administrés devenant plus exigeants et la décentralisation leur ayant donné davantage de pouvoirs et de moyens, les collectivités locales sont devenues des clients très courtisés par tous les « marchands » d'équipements, de services, de conseils...

Le Salon Mairie-expo, dont la quatrième édition était organisée du 18 au 22 octobre à Toulouse, a été imaginé comme le rendez-vous annuel des élus locaux et de leurs fournisseurs. Son inventeur et son animateur infatigable, Alain Trampoglieri, l'a défini parfois comme le « bazar des hôtels de ville ». Et c'est vrai que, comme dans un autre grand magasin parisien, il s'y passe tous les ans quelque chose et on y trouve de tout.

Gestion, équipement, animation, étaient les trois grandes sections dans lesquelles étaient rassemblés quelque trois cents exposants, qui proposaient leurs derniers produits aux visiteurs déjà surchargés de documentation au bout de quelques mètres de parcours. On peut s'essayer à un rapide inventaire de leurs suggestions. Pêle-mêle, voici des bornes escamotables pour équiper les voies piétonnes ; une piste de danse entièrement et rapidement démontable ; Lola, mini-véhicule électrique, silencieux, non polluant, pouvant servir à tous usages, du nettoyage à la promenade ; plusieurs propositions de cuisines pour restauration rapide et collective (cela semble être une grande préoccupation du moment), et un nouveau véhicule de service équipé d'un porte-voix et d'un mur d'écran vidéo sur un de ses flancs ; des imprimeurs de plaques de rues (le graphisme se modernise) et des fabricants de cadeaux municipaux. A un autre endroit, une firme de Montpellier a imaginé de proposer des prises de vue aériennes permettant de surveiller de haut les projets de la ville et les avatars de son POS.

Quelques grands promoteurs étaient venus en force à Toulouse et la Caisse des dépôts et consignations présentait, dans son stand central, son nouveau produit, sa Caisse d'équipement des collectivités locales (CAECL), qui se présente comme la grande banque moderne des communes, départements et régions.

Au total, une manifestation réussie, même si les visiteurs en paraissent, à première vue, plus satisfaits que les exposants. On ne peut, il est vrai, commander un autobus ou une station d'épuration comme on achète une machine à laver...

Avant la clôture du Salon, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a distribué, dans la salle du Capitole, les seize Marianne d'or attribuées comme chaque année par un jury présidé par Edgar Faure, à des maires — et à des communes — particulièrement inventifs et constructifs : Jean-Pierre Chevènement, lorsqu'il rénove le centre de Belfort ; Pierre Merli, lorsqu'il enrichit les collections picturales d'Antibes, Raymond Vincent lorsqu'il organise la gestion des équipements de loisir du Chambon-sur-Vignon, la petite commune de la Haute-Loire dont il a la charge...

J.-F. S.

AQUITAINE

La région dans ses meubles

L'administration de la région Aquitaine a déménagé depuis le début de juillet dans le nouvel hôtel de région érigé à Bordeaux-Meriadeck, le quartier neuf de la ville, à vocation administrative et commerciale. Parallèlépipède de verre bleuté, ceinturé de colonnes pâles, le bâtiment, haut de 31 mètres, offre 26 000 mètres carrés sur six étages avec, en plus, deux niveaux de parkings souterrains. Les élus du conseil régional et du comité économique et social régional siégeront dans un amphithéâtre situé au cœur de l'hôtel, sans ouvertures sur la lumière naturelle par mesure de sécurité. Autre originalité : les fondations d'une partie du parking souterrain peuvent, le cas échéant, être transformées en abri anti-atomique.

Comme la plupart des régions françaises, l'Aquitaine a décidé de se donner un siège neuf dans la foulée de la décentralisation. Ses plans ont été conçus par trois équipes d'architectes aquitains : le cabinet Perrier à Bordeaux, le cabinet Madoz-Moussart dans les Landes, et le cabinet Millies-Lacroix-Balader dans les Pyrénées-Atlantiques. La construction avait été décidée à l'unanimité des conseillers régionaux. La première pierre fut posée le 4 février 1985. L'alternance politique, qui a rendu la présidence à M. Jacques Chaban-Delmas en mars 1986, n'a pas conduit à des changements architecturaux majeurs. La nouvelle équipe régionale a cependant choisi elle-même l'architecte d'intérieur.

Initialement estimée à 160 millions de francs, la construction du nouvel hôtel de l'Aquitaine aura en définitive coûté 200 millions de francs.

FRANCHE-COMTÉ

HLM à neuf

Il faudra attendre quelques mois encore pour savoir si l'opération expérimentale de réhabilitation menée par l'Office municipal de HLM de Besançon sur les trois immeubles de la cité Fontaine-Ecu aura eu un effet prolongé sur le comportement de ses mille cinq cents occupants.

Construits entre 1964 et 1966, ces bâtiments avaient, au cours des ans, subi d'importantes dégradations dues, pour une part, aux locataires en voie de marginalisation. Pour donner une nouvelle image de la cité, l'Office de HLM et la ville de Besançon, en collaboration avec le GARE (Groupe d'action et de recherches sur l'exclusion), l'ANPE et l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), ont imaginé de faire participer les locataires à la remise en état des bâtiments et à l'amélioration des normes de confort (isolation notamment).

Les habitants ont été encouragés à se prononcer sur le projet : forts de ce droit d'expression inhabituel, ils ont d'ailleurs contraint le coloriste de service de revoir en plus discret la teinte des façades... De plus, trente-deux chômeurs du quartier, jeunes et adultes, recrutés par Besançon-Tous-Travaux (entreprise à caractère social issue du GARE), ont été embauchés par Grands Travaux de Franche-Comté (groupe Bouygues) pour participer aux chantiers.

La création d'une régie de quartier, qui confierait des tâches d'entretien des parties communes et des locaux aux locataires eux-mêmes, devrait prolonger les effets psychologiques de cette opération.

MIDI-PYRÉNÉES

L'Ariège pour le tunnel

Le conseil général de l'Ariège (vingt PS, un MRG, un UDF) a décidé, le 20 octobre, d'acquérir 17 % du capital de la société d'économie mixte qui sera prochainement constituée pour la réalisation du tunnel à péage du Puymorens.

Cet ouvrage, situé à 1 500 mètres d'altitude, aurait une longueur de 4,8 kilomètres. Il offrirait une capacité de mille huit cents véhicules par heure. D'un coût de 500 millions de francs, le tunnel du Puymorens mettrait Toulouse à trois heures et demie de Barcelone.

L'Ariège, qui voudrait inaugurer le tunnel à l'occasion des Jeux olympiques de Barcelone en 1992, essaie, en lançant une société d'économie mixte, de forcer la main des autres bailleurs de fonds possibles comme l'Etat ou le conseil régional de Midi-Pyrénées.

Les présidents des conseils régionaux de Midi-Pyrénées, d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon, réunis le 19 octobre à Toulouse, ont indiqué que le tunnel du Puymorens serait pris en compte à condition qu'il ne pénalise pas les autres projets de désenclavement du grand Sud-Ouest.

Cette page a été réalisée par nos correspondants :
Claude Fabert ;
Ginette De Matha ;
Georges Sueur ;
Gérard Vallès.

Coordination : Jacques-François Simon.

NORD-PAS-DE-CALAIS

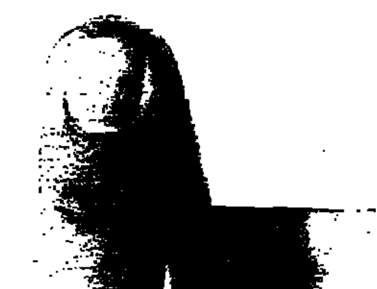
Bernanos dans son pays

« Sous le soleil de Bernanos » : cette exposition greffée sur l'actualité cinématographique et théâtrale se tient à Boulogne-sur-Mer en ce moment. Elle a ceci de singulier qu'elle a été réalisée par les TCRB, autrement dit les Transports en commun de la région boulonnaise, et qu'elle est présentée à l'Espace Bus où la clientèle défile chaque jour pour prendre tickets et cartes d'abonnement.

Cette société d'autobus urbains, qui s'intéresse régulièrement aux festivals de la Côte d'Opale, a entrepris, cette fois, sous la direction de Mme Brigit Pottez-Ducrocq, une démarche très originale. Le film de Pialat, tourné dans la région, en a été l'occasion. En marge du tournage, l'équipe des TCRB est allée sur les lieux du roman de Bernanos, à la découverte de l'auteur, des personnages, des sites. Démarche tout autre que celle de Pialat et fondée sur cette affirmation de Bernanos : *« Je n'invente rien, je raconte ce que je vois... »*

Et toutes les facettes du roman « Sous le soleil de Satan », en effet, apparaissent peu à peu dans le village de Fressin et aux alentours, dans le pays d'Artois. Les éléments se mêlent les uns aux autres, les traits des personnages aussi. On apprend pourquoi le personnage, le diable lui-même, que l'abbé Donissan rencontre la nuit à l'extrême-automne sur les chemins de l'Artois est un maquignon. Bernanos a connu et détesté un prêtre révoqué du voisinage qui finit effectivement sous la blouse d'un marchand de chevaux. On retrouve le curé de Créquy, le saint curé d'Ars du lieu, qui ressemble fort à l'abbé Donissan.

Des textes, des documents précieux et une série de photos de grand style signées par Pascal Morès, composent cette exposition qui va circuler dans la région et ailleurs.



Economie

Après l'effondrement des places boursières

Dans l'attente de la réouverture à Hongkong

TOKYO
de notre correspondant

La semaine écoulée a été d'autant plus traumatisante pour les investisseurs sur les marchés boursiers asiatiques que depuis un an, stimulés par des économies tirées par les exportations, les indices systématiquement en hausse signifiaient qu'ils avaient pu accumuler de substantiels profits. Et puis ce fut la chute : – 15 % à Tokyo, – 25 % à Sydney, – 21 % à Singapour. Le mouvement s'est poursuivi vendredi 23 octobre à Sydney et à Singapour ainsi qu'à Taipei, où l'indice a perdu 148 points. Séoul, un marché encore fermé, échappait à la tourmente (– 2,4 %) ainsi que Hongkong qui avait inopinément décidé, lundi 19 octobre, de fermer pour éviter les effets de la vague après une chute de 420 points de l'indice Hang Seng.

Les Bourses asiatiques ont bien entendu réagi à la chute des cours de Wall Street mais les investisseurs sont surtout préoccupés par un risque de repli de la consommation américaine, les Etats-Unis étant le principal acheteur de voitures, de vêtements et d'appareillage électrique fabriqués dans la région. Une crise des industries exportatrices locales se traduirait immanquablement par un retrait des actionnaires opérant sur les Bourses locales.

Hongkong, qui a voulu se préserver de la tourmente, est paradoxalement aujourd'hui la place la plus vulnérable. La décision de fermer la Bourse lundi a été très critiquée dans la colonie et jugée *« irresponsable »* par de nombreux opérateurs. Elle est défendue par les autorités financières qui font valoir que c'était le seul moyen de donner du temps aux opérateurs sur le marché des « futures » (contrats d'achat ou de vente à terme) et de procéder à des ajustements.

Atmosphère fiévreuse

Le marché boursier de Hongkong devrait rouvrir lundi 26 octobre, dans une atmosphère pour le moins fiévreuse. La fermeture de la Bourse, qui devait être un remède, pourrait se révéler en réalité un facteur négatif : les investisseurs sur le marché des « futures » risquent en effet d'enregistrer de lourdes pertes et de ne pas honorer leurs contrats.

Le marché des « futures » de Hongkong est le plus important après celui des Etats-Unis, mais il est trop étroit, malgré l'existence d'un Fonds de garantie, pour pouvoir supporter un trop grand nombre de contrats non honorés. Or, plus de quatre-vingt-cinq mille contrats se chiffrant à plusieurs milliards de dollars de Hongkong (1 dollar américain vaut 7,80 dollars de HK) sont en attente de règlement sur le marché des « futures ». La panique qui risque de survenir sur ce marché à son ouverture pourrait se répercuter sur la Bourse et avoir un effet dévastateur sur la réputation de Hongkong comme centre financier.

PHILIPPE PONS.

Le tourment des marchés

(Suite de la première page.)

Sur les neuf premiers mois, les prix à la consommation ont augmenté à un rythme annuel de 4,8 %, une progression convenable qui ne devrait pas, aux yeux des autorités américaines justifier les anticipations inflationnistes excessives.

Les boursiers américains restent, en fait, encore sous le coup d'une semaine catastrophique. La poursuite de la baisse, vendredi, sur les autres places financières les inquiète. Partout, le bilan de la semaine est confondant. A Tokyo, après s'être redressés mercredi et jeudi, les cours se sont à nouveau effondrés vendredi, avec une chute de 5 %. Sur la semaine, la baisse des valeurs aura été de 11,5 %. A Paris, les valeurs n'ont baissé que de 0,5 % le dernier jour de la semaine s'achève sur une baisse totale de 11,6 %. A Francfort, après une nouvelle baisse de 2,4 % vendredi, le bilan de la semaine est lourd : –12,1 %. A Londres, enfin, malgré la baisse du taux de base des grandes banques (ramené à 9,5 %) et l'annonce d'un déficit des paiements réduit en septembre, la City a encore perdu vendredi 2 %. Dans la semaine, la valeur des cours a fléchi de 22 %.

Profitant du répit d'un week-end, les opérateurs new-yorkais vont, eux aussi, tenter d'établir leur bilan après la tempête. Il est lourd. Après une baisse de 9,5 % la semaine précédente, les valeurs cotées à Wall Street ont encore perdu, à l'issue de la semaine écoulée, 13,2 % : des records successifs et de lourdes pertes à partager. La semaine à venir sera-t-elle meilleure ? Une crainte anime tous les opérateurs : celle d'un effondrement de la Bourse de Hongkong, lundi, à l'occasion de sa réouverture *(lire ci-contre)* ; celui-ci pourrait avoir des effets de contagion sur les autres places financières.

Mais, après la Bourse, le marché des changes pourrait à son tour être pris dans la tourmente. Il avait été relativement calme tout au long de cette semaine. Vendredi, à la suite d'une rumeur sur une éventuelle réunion du groupe des Sept, ce marché s'est brutalement animé. De nombreux experts estiment que les grands argentiers pourraient être amenés à réviser les « bandes de fluctuations » dans lesquelles les grandes devises sont autorisées à fluctuer, et qui avaient été déterminées le 22 février dernier, lors des accords du Louvre. Ces marges sont toujours restées secrètes. Les marchés pourraient cependant être tentés de tester certains seuils (le dollar en dessous de 140 yens et de 1,75 deutschemark). Dès vendredi, et malgré les démentis des Trésors américain et anglais, le dollar a baissé par rapport à toutes les grandes monnaies. Si personne aujourd'hui n'accepte de prévoir le temps qu'il fera sur les marchés boursiers et des changes de la semaine à venir, tout le monde est convaincu que de lourds nuages continuent de planer sur toutes les grandes places financières mondiales.

ERIK IZRAELEWICZ.

AFFAIRES

Le président de l'UAP conteste les chiffres du PS sur l'assurance

M. Jean Dromer, président de la compagnie d'assurances nationalisée UAP, en voie de privatisation, a réagi, avec une violence contenue, aux déclarations faites par M. Dominique Strauss-Kahn, député de Haute-Savoie, membre du secrétariat national du PS, chargé des études. Ce dernier, évoquant dans une conférence de presse (*le Monde* du 23 octobre) le problème du partage des plus-values latentes de l'UAP, avait affirmé que les assurés ne se verraient attribuer que 34,4 % des 22,7 milliards de francs de plus-values, le solde allant aux actionnaires de la Compagnie.

Se référant au rapport de M. Jacques Mayoux, qui préconise une dévolution de ces plus-values à hauteur de 60 % aux assurés et 40 % aux actionnaires, il en concluait que lesdits assurés étaient spoliés de 5,9 milliards de francs.

De plus, devant les caméras de la cinquième chaîne de télévision, M. Strauss-Kahn évaluait à 10 000 F la spoliation de chaque assuré sur la vie de l'UAP. En réponse, M. Dromer a fait remarquer qu'un tel chiffre, appliqué à 2,9 milliards de francs, supérieur au montant total des plus-values estimées par M. Strauss-Kahn.

M. Dromer a chiffré, quant à lui, à 30 milliards de francs les plus-values totales, dont 21 milliards de francs, soit 70 %, bénéficieront aux assurés, le solde de 9 milliards de francs (30 %), allant aux actionnaires. Il nie absolument que *« les plus beaux immeubles et les meilleures actions aient été retirés aux assurés »*, comme l'avance M. Strauss-Kahn, et affirme, au contraire, que 14 milliards de francs d'immeubles dont certains prestigieux (Plaza, Claridge) ont été apportés à ces mêmes assurés.

Quant aux actions, celles qui ont le plus baissé récemment appartiennent aux actionnaires. M. Dromer a voulu protester *« comme chef d'entreprise »* contre *« une atteinte grave au crédit de l'entreprise »*, les propos de M. Strauss-Kahn étant de nature, selon lui, à *« inquiéter »* les clients de l'UAP.

En ce qui concerne la privatisation de cette compagnie, le ministre des finances a indiqué que les membres du « noyau stable » paieraient une prime moyenne de 5 % sur le prix d'offre et seraient admis à souscrire entre 0,5 % et 5 % du capital.

Les acheteurs qui paieront « à crédit », en deux ou trois mois, pourrait revendre leurs titres avant trois mois, à condition de régler l'intégraliter des prix.

● **M. Maire demande l'arrêt des privatisations.** – Le secrétaire général de la CFDT, M. Edmond Maire, a déclaré, le vendredi 23 octobre, à l'issue du conseil national de son syndicat, qu'il fallait *« stopper les privatisations tant que nous sommes dans une situation instable »*. Selon M. Maire, *« nous sommes entrés dans un cycle dangereux. Il s'agit de voir l'intérêt général. Nous faisons appel à la responsabilité des dirigeants du pays »*.

Les réactions au changement de statut de Renault

« Une revanche de la bourgeoisie » *déclare M. Krasucki*

Le changement de statut de la régie Renault, apprécié par la CGC, a été condamné par le Parti socialiste et, plus vivement encore, par la CGT. C'est *« une revanche de la bourgeoisie »* et *« un abandon national sur l'autel de l'Europe »*, a déclaré, jeudi 22 octobre, M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT. *« D'une manière ou d'une autre, nous sommes tous des Renault, et ces mesures sont une attaque contre l'industrie française »*, a-t-il ajouté. M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie CGT, a précisé le même jour que la CGT allait *« continuer à défendre »* le statut actuel de la Régie, destinée à *« devenir une simple usine de montage »*.

La section socialiste de Renault a également condamné la décision du gouvernement : *« En aucun cas, les socialistes ne sauraient accepter que ce mauvais coup ouvre un processus conduisant à la privatisation »*, a-t-elle dit dans un communiqué. Le PS de Renault a ajouté qu'il n'est *« pas étonné qu'un gouvernement dit libéral cède aux pressions inacceptables d'un PDG du secteur privé, en l'occurrence M. Jacques Calvet, patron du groupe PSA »*.

Le président de Peugeot a lui aussi réagi à l'annonce de la décision gouvernementale, et il a écourté un voyage au Japon pour rentrer immédiatement à Paris, où il doit rencontrer à ce sujet MM. Chirac et Balladur.

Seule réaction positive, celle du président de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), qui constate avec intérêt que *« le gouvernement n'hésite pas à transformer la régie Renault en société anonyme à capitaux d'Etat »*.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Les banques et l'Etat néerlandais aident Fokker

En déficit depuis le début de l'année, le constructeur aéronautique néerlandais Fokker devrait recevoir du gouvernement et des banques une aide de 600 à 900 millions de francs destinés à maintenir sa solvabilité. Les bailleurs de fonds ont mis comme conditions à cette aide un accord de coopération avec un autre constructeur et l'embauche d'un directeur capable de régler les difficultés de production et de commercialisation du turbopropulseur F-50 (cinquante places) et du biréacteur F-100 (cent places) qui ont provoqué 10 millions de francs de perte au cours du premier trimestre 1987.

La Commerzbank propose d'acquérir 10 % du Crédit lyonnais

La Commerzbank, troisième banque ouest-allemande, est prête à acquérir 10 % du capital du Crédit lyonnais si cette banque est privatisée. M. Walter Seipp, son président, a estimé, le 21 octobre, que l'établissement français pourrait prendre une participation du même ordre de grandeur dans la Commerzbank. L'association ainsi conclue serait réalisée par échange d'actions.

Alliance Alcatel-Nokia-AEG dans le radiotéléphone

Alcatel NV, numéro deux mondial des Télécoms, va s'allier au finlandais Nokia et à l'allemand AEG pour étudier et fabriquer le radiotéléphone paneuropéen qui verra le jour en 1991. La répartition des compétences n'est pas encore connue. Après le tandem constitué par le suédois Ericsson, l'allemand Siemens et le français Matra, c'est le second consortium européen qui se met sur les rangs du radiotéléphone de la nouvelle génération (technologie numérique). Le marché est énorme puisqu'il s'agit d'équiper d'un téléphone les automobiles circulant sur le Vieux Continent et de mettre au point une technologie permettant de communiquer au-delà des frontières. Le « ticket d'entrée » étant élevé, les industriels européens concluent donc des alliances pour pénétrer ce marché.

La révolte des directeurs à l'Agence pour la maîtrise de l'énergie

Dans l'industrie, et a *fortiori* dans la haute administration, les mutineries sont rarissimes. C'est pourtant ce qui vient de se passer à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Six directeurs de l'Agence, soit les deux tiers de l'équipe dirigeante, se sont ouvertement révoltés contre la politique – ou plutôt, à leurs yeux, l'absence de politique – du nouveau président, M. Jacques Bouvet, imposé par les pouvoirs publics en juillet dernier.

Dans une véritable condamnation publique, remise à l'intéressé puis exposée à la presse mardi 20 octobre, les six mutins dénoncent *« l'absence totale de programme de travail et d'orientations »*, le refus de toute concertation interne et surtout le plan social annoncé par le président.

Ce plan, qui prévoit la suppression d'un tiers des effectifs de l'Agence et touche au total deux cent vingt-cinq personnes, est, assurent-ils, disproportionné, injustifié et dangereux. *« Les dotations budgétaires de fonctionnement de l'Agence ne justifient en aucun cas cette amputation drastique »*, dont le président n'a au demeurant *« pas su s'assurer les moyens de financement »*, écrivent les six révoltés. Surtout, le plan social *« brise la dynamique »*, *« annule les efforts entrepris depuis cinq ans »* et met l'Agence *« dans l'incapacité de remplir ses missions »*, s'apparentant à *« un démantèlement de fait »*.

« Tout cela conduit votre politique à un échec que nous ne saurions cautionner », ajoutent-ils en demandant à M. Bouvet de retirer son plan, *« seule attitude (...) de nature à éviter que soit sacrifiée à des intérêts subalternes, voire partisans, la maîtrise de l'énergie »*...

Suicide collectif ? La réponse ne s'est pas fait attendre : le soir même, dans un communiqué sec, la direction de l'Agence annonçait qu'elle avait pris *« acte de la prise de position des signataires du communiqué, incompatible avec leurs responsabilités »*, et en avait *« tiré les conséquences en demandant aux intéressés de réintégrer leurs organismes d'origine »*.

V. M.

REPÈRES

Balance des paiements

Amélioration en Grande-Bretagne

La balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a enregistré en septembre un déficit de 55 millions de livres (environ 550 millions de francs) contre 929 millions de livres en août. Le déficit de la balance commerciale a atteint 655 millions de livres, contre 1,529 milliard le mois précédent. Ces chiffres annoncés le vendredi 23 octobre sont nettement inférieurs aux prévisions des analystes qui attendaient un déficit de 200 à 400 millions de livres pour la balance des paiements, et de 800 millions à 1 milliard de livres pour la balance commerciale. La contraction des importations et la progression des exportations (pétrole mis à part) ont favorisé ce rééquilibrage partiel de la balance britannique des paiements.

Dette

La Tunisie négocie deux prêts

Le ministre tunisien du plan et des finances, M. Ismaïl Khelil, a annoncé, le 23 octobre, que son pays négociait actuellement avec le FMI et la Banque mondiale pour l'obtention d'un prêt de 700 millions de dollars. Dans le détail, Tunis veut recevoir de la Banque mondiale un prêt de 350 millions de dollars avant la fin de l'année fiscale de la Banque (30 juin 1988), pour réhabiliter des routes, renforcer les structures de certaines entreprises étatiques et financer des projets d'habitat. Un second emprunt de 350 millions de dollars, négocié auprès du FMI, vise la restructuration de l'économie tunisienne. Selon M. Khelil, la Tunisie aura encore besoin de 7,5 milliards de dollars pour son 7e plan de développement (1987-1991), soit 1,5 milliard par an.

Inflation

Faible hausse dans la CEE

Les prix à la consommation dans la Communauté économique européenne ont augmenté de 0,2 % seulement en septembre. Sur les douze derniers mois, l'inflation a été de 3,2 % et de 2,5 % depuis le début de l'année. En septembre, elle a reculé en RFA et en Belgique (– 0,2 %) ; elle a stagné en France et au Luxembourg (+ 0,1 %), tandis qu'elle augmentait modérément au Royaume-Uni et au Portugal (+ 0,3 %). Des hausses plus substantielles ont en revanche été enregistrées en Grèce (+ 2,2 %), en Espagne (+ 0,9 %) et aux Pays-Bas (+ 0,5 %).

SOCIAL

Le « bon usage » du droit de grève

(Suite de la première page.)

Dans la foulée de l'arrêt Dehaene, rendu par le Conseil d'Etat le 7 juillet 1950 afin d'éviter un *« usage abusif »* de la grève, on a vu fleurir une très abondante jurisprudence sur le caractère professionnel de l'arrêt de travail, le choix du moment, la durée, la répétition, les modalités, les grèves tournantes et perlées, les grèves avec occupation, etc. Les juges ont fixé des règles opérant un tri entre grèves *« licites »* et *« illicites »*.

Ainsi, la Cour de cassation juge *« illicite »* une grève obéissant à des mobiles politiques, mais elle admet (arrêt du 12 janvier 1971), des arrêts de travail dans le cadre de journées nationales d'action ou de grèves de solidarité externe dès lors que les revendications *« pour être générales et communes à un très grand nombre de travailleurs »* sont *« de nature à intéresser les salariés de l'entreprise »*. Une revendication globale sur la hausse du pouvoir d'achat ou sur une revalorisation du SMIC entre théoriquement dans ce cadre.

Théoriquement... car, dans le domaine du droit de grève, les syndicats et les salariés ne savent plus à quel saint se vouer. On assiste en effet à une dérive de la jurisprudence, les juges en venant à se prononcer sur le caractère raisonnable ou non d'une revendication. Le 4 juillet 1986, la Cour de cassation a statué sur un conflit qui avait opposé en juin 1980 les compagnies Air France, Air Inter et UTA aux syndicats du personnel navigant, en jugeant abusif l'usage de la grève aux motifs que *« l'engagement de très longue durée qui était demandé au mépris des contraintes financières et techniques était déraisonnable »* et que *« les compagnies ne pouvaient, de toute évidence, satisfaire les revendications »*.

C'est sur une telle jurisprudence que le tribunal de grande instance de Créteil s'est fondé le 30 juillet 1987 – à propos d'un conflit opposant là encore Air Inter à ses syndicats de pilotes et de mécaniciens – pour voir dans le préavis de grève un *« trouble manifestement illicite »* en raison du *« caractère déraisonnable des revendications »*. Cet arrêt a soulevé un tollé syndical et a amené M. Delebarre, le 8 octobre, devant la presse, à poser une question simple : *« Une grève pour une augmentation des salaires supérieure à la croissance de l'inflation ne sera-t-elle pas un jour jugée non raisonnable ? »*

De l'« illicite » au « déraisonnable »

On peut en effet s'interroger sur une jurisprudence qui peut conduire, selon l'interprétation qui en est faite, un juge des référés à interdire le déclenchement ou la poursuite d'une grève en mettant en avant le *« trouble manifestement illicite »* né du caractère *« déraisonnable »* de la revendication ou simplement du fait qu'elle aurait été refusée par l'employeur. Quels sont les critères, économiques, sociaux, techniques, juridiques, qui permettent à un juge de qualifier une revendication de raisonnable ou de déraisonnable ? Cette question prend d'autant plus d'acuité que, en cas de grève illicite, des salariés peuvent être licenciés et être condamnés à payer des dommages-intérêts à leur entreprise pendant des années et des années. Or la tendance est bien au développement des sanctions financières de la grève.

Une telle situation amène M. Séguin à s'interroger : *« On peut légitimement se demander si l'on pourra indéfiniment laisser au juge le soin de supporter seul le fardeau de la réglementation de la grève dans le secteur privé. »* En clair, ne convient-il pas de limiter le rôle des juges et de laisser le législateur codifier les règles générales du bon usage de la grève ?

Mais la difficulté de légiférer est immense. On l'a vu avec l'épisode – particulièrement maladroit – de l'amendement Lamassoure visant à accroître la pénalisation financière de la grève dans la fonction publique. Tous les syndicats ont protesté et réaffirmé leur attachement au droit de grève lors de l'affaire de La Chapelle-Darblay. C'est un terrain explosif sur lequel il importe, pour le gouvernement, de ne pas ouvrir de nouveau front. L'immobilisme n'est pas davantage une solution. Les syndicats ont-ils vraiment intérêt à continuer à s'en remettre à une jurisprudence de plus en plus restrictive ? Toute réglementation s'apparente pour eux à une limitation. Mais un recadrage du droit de grève peut aussi être l'occasion de mettre un frein aux actuelles limitations des juges...

Le gouvernement ayant montré à La Chapelle-Darblay qu'il était attaché au respect du droit de grève, est-il absurde d'imaginer qu'il convie, avant d'envisager éventuellement une réglementation plus précise, les partenaires sociaux, à froid, sans précipitation, à une réflexion sur le bon usage de la grève ? La question doit être posée, sauf à accepter le risque de voir des Chapelle-Darblay se multiplier.

MICHEL NOBLECOURT.



Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 19 au 23 octobre

« L'heure de vérité a sonné. » Cette phrase, lancée par un boursier à la cantonade, est tombée comme un couperet, le vendredi soir 23 octobre, à la clôture de la Bourse, après une semaine démente à tous égards, historique par-dessus le marché. Le bilan des cinq séances en dit déjà long sur les événements qui se sont déroulés rue Vivienne ces derniers jours et resteront à jamais gravés dans les annales : 11,6 % de baisse. Le chiffre en soi n'est pas exceptionnel. L'on avait vu pire. Mais ce repli accéléré est intervenu après un mois et demi d'affaiblissement continu. Il s'est produit, en plus, dans un véritable chaos. Que l'on en juge. Lundi, après la chute de Wall Street le vendredi précédent, le glas sonnait place de la Bourse, une véritable journée « noire », avec une spectaculaire descente aux enfers de 9,3 %. *« C'est une véritable boucherie en bas »*, disait un « ancien » qui avait connu 1929, en remontant dans les étages.

Mardi, au vu du krach de New-York la veille, le marchétombait à nouveau, puis rebondissait comme une balle de 2,65 %. A l'annonce du redressement de Wall Street, le lendemain, le décor changeait brutalement (– 3,6 %), puis, en séance, la tendance se renversait non moins brutalement, à telle enseigne que l'indicateur instantané affichait 2,53 % de hausse en clôture. L'on n'avait encore rien vu.

Jeudi, la Bourse se retrouvait à genoux (– 3,4 %). Normal. C'était la liquidation générale, la plus saignante probablement de tous les temps (– 21,3 %). Nouvelle douche glacée à la veille du week-end. A mi-parcours, la dégringolade des cours dépassait 3,3 %. Derechef, et de façon tout aussi brusque et imprévisible, le marché se retournait. Mais cette fois le baromètre ne passa pas vraiment du rose au bleu. En clôture, quand même une légère perte subsistait (– 0,7 %). Les divers indices ne s'en retrouvent pas moins à leur niveau du ois de mars 1986. Un an et demi de hausse a ainsi fini d'être effacé.

A dire vrai, Paris n'a pas adopté un comportement bien différent de celui des autres grandes places internationales. Sous l'effet conjugué d'un déficit commercial américain plus important que prévu, de l'escalade des taux d'intérêt à long terme et des propos inconsidérés de M. James Baker évoquant une guerre monétaire, la tempête s'est en effet levée partout, exerçant cette semaine d'incroyables ravages aussi bien à New-York qu'à Londres, Francfort, Madrid, Amsterdam... Les autorités de Hongkong jugèrent bon, elles, de fermer les portes du marché de la colonie. Athènes en fit autant. Et comme cela se produit toujours, il y eut des périodes de rémission marquées par des redressements d'une vigueur tout aussi insensée.

Tornade ou krach ?

A Paris, tous les jours, sur les ordres venus d'en haut, les « gendarmes » (Caisse des dépôts et autres) sont massivement intervenus, surtout à la veille du week-end. Mais il y eut là, comme ailleurs, l'immense espoir créé à la suite de la décision prise en catastrophe par plusieurs grandes banques centrales, l'américaine et la japonaise notamment, de casser la spirale des taux en injectant des liquidités ; de la réaffirmation aussi par Washington de respecter les accords du Louvre ; enfin, de la promesse de M. Edouard Balladur de réduire les emprunts d'Etat.

Alors, simple tornade boursière ou véritable krach ? Bien des spécialistes penchent pour la seconde version. *« Le mal est fait »*, dit-on. Et si l'arrivée de capitaux frais a favorisé une détente – partout le loyer de l'argent reflue, et, rue Vivienne, obligations et MATIF s'emballent, – elle fait aussi le lit de l'inflation. *« Ils ont éteint le feu avec du pétrole »*, disait cette semaine un banquier parisien. Et puis il y a les énormes dégâts causés par le cyclone.

La dépréciation des patrimoines boursiers (capitalisation) en donne déjà une idée. D'après le cabinet californien Wilshire, elle est de 648 milliards de dollars à New-York, de 480 milliards de dollars à Tokyo, de 154 milliards de dollars à Londres, de 60 milliards de dollars à Zurich, de 40 milliards à Franfort et du même ordre de grandeur à Paris. Le président de Wall Street est formel : les cinquante-deux firmes qui travaillent à New-York ont perdu de l'argent. Là-bas le trou est évalué à quelque 750 millions de dollars. A Paris, l'ardoise se monterait à 1,5 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel, sans parler des pertes sur le MATIF. A cet égard, plusieurs charges d'agent de change ont démenti se trouver dans une situation difficile. Mais certains opérateurs vont se trouver dans une position délicate. En outre, il va falloir payer les soldes débiteurs, reconstituer les couvertures des engagements à découvert, ce qui va peser lourdement sur le marché au comptant.

A la recherche d'un équilibre financier précaire, les Bourses s'auto-intoxiquent. Elles se contaminent même entre elles. Par-dessus le marché, les *Golden Boys* britanniques, criblés de dettes, vendent à tour de bras pour ne pas avoir à dénuder la dernière partie de leur anatomie. Car, comme d'autres, ils se prémunissent aussi en prévision du spectacle effroyable qui attend probablement à la réouverture de Hongkong tous ceux qui, tels les Japonais, ont pris là-bas des positions aventurées. On les juge responsables d'une bonne partie des ventes de titres français cette semaine.

Tout naturellement, les grands de ce monde, car c'est leur rôle, s'emploient à calmer les esprits. Mais le président Reagan n'a convaincu personne. Et les hommes politiques français peuvent toujours rêver d'un nouvel ordre monétaire. Et leur manifestation de pitié à l'égard des petits porteurs est un peu trop voyante pour n'être pas électoraliste. En mai 1981, l'arrivée à l'Elysée de M. François Mitterrand avait déclenché un maelström rue Vivienne (plus de 25 % de baisse en trois semaines). Personne à l'époque ne s'était ému du sort de ces petits porteurs.

De l'avis général, l'atmosphère est malsaine. A telle enseigne que la privatisation de Matra a été retardée au tout dernier moment. La semaine prochaine, des spécialites s'attendent a de très grosses ventes au comptant et sur le second marché. Ces prévisions seront-elles démenties ? Les petits porteurs, encore eux, ont, prétend-on, conservé leur sang-froid. Mais d'aucuns assurent que, sur le conseil donné par Mme Catherine Deneuve, *« ils ont réfléchi »*. Difficile d'en savoir plus. Mais deux choses au moins sont certaines. En premier lieu, tous les records d'activité sont tombés cette semaine avec, presque tous les jours, environ 4 milliards de francs de transactions sur les seules valeurs françaises. La Bourse de Paris a globalement frôlé les 20 milliards de francs de chiffre d'affaires. Et vendredi, le nombre d'ordres a augmenté de 30 %. *Ce seul chiffre laisse libre cours à toutes les interprétations.* Ensuite les « zinzins » ont lancé toutes leurs forces dans la bataille, et les munitions pourraient venir à leur manquer pour prolonger l'effort de soutien, si d'aventure le marché parisien, avec les autres, entrait vraiment dans une ère de crise durable. Si l'on en croit les sondages, ni les Français ni les Américains ne croient à la récession. Mais les grandes entreprises, qui, avec leur trésorerie, ont réalisé de gros profits financiers en Bourse, risquent de trouver la note salée. Leurs résultats pourraient bien s'en ressentir. Ne constituent-ils pas le nerf de la guerre à la Bourse ? En attendant, sous les « colonnes », l'écho répète inlassablement : *« J'ai, J'ai, J'ai... »* Peut-être est-ce pour célébrer le cinquante-huitième anniversaire du krach de 1929. C'était un 24 octobre.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs diverses

	23-10-87	Diff.
Accor	391	– 29
Agence Havas	488	– 38
Arjomari	1 580	– 305
Bic	625	– 59
Bis	911	– 249
CGIP	940	– 180
Club Méditerranée	450	– 160
Essilor	2 010	– 290
Europe 1	529	– 61
Hachette	2 380	– 209
L'Air liquide	585	– 43
L'Oréal	3 080	– 390
Navigation Mixte	775	– 185
Nord-Est	124,20	– 8,30
Presses Cité	3 090	– 440
Saint-Gobain	453	– 49
Sanofi	650	– 68
Skis Rossignol	1 140	– 40

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	23-10-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 815	– 25
7 % 1973	9 099	+ 54
8,80 % 1977	122,06	– 3,94
10 % 1978	100,10	+ 0,90
9,80 % 1978	99,70	+ 1,20
9 % 1979	97,75	+ 1
10,80 % 1979	101,60	+ 1,30
16 % 1982	114,20	+ 1,60
CNE 3 %	4 005	– 187
CNB bq. 5 000 F.	102,05	– 0,60
CNB Paribas 5 000 F	102,50	+ 0,25
CNB Suez 5 000 F	102,10	– 0,30
CNI 5 000 F	102,05	– 0,30

Produits chimiques

	23-10-87	Diff.
Inst. Mérieux	4 101	– 100
Labo. Bell.	1 199	– 225
Roussel UC	1 238	+ 16
BASF	970	– 108
Bayer	1 030	– 140
Hoechst	895	– 50
Imp. Chemic.	121	– 35,10
Norsk Hydro	184	– 42,50

La City de Londres inaugure son aéroport

A partir du lundi 26 octobre, Londres inaugure un nouvel aéroport, le London City Airport, situé à 9 kilomètres et à quinze minutes du centre financier de la City.

Cet aéroport a été construit au milieu des docks. Il est destiné aux hommes d'affaires pressés qui veulent se poser au cœur de Londres. Pour l'instant, un seul type d'appareil particulièrement silencieux peut y atterrir, le Dash-7 à atterrissage court. Deux compagnies mettent en ligne cet avion, Eurocity Express et Brymon Airways.

Ce dernier transporteur s'est associé avec Air France pour effectuer six vols par jour du lundi au vendredi et un vol, le samedi et le dimanche, entre Paris-Charles-de-Gaulle et la nouvelle plate-forme londonienne. Son concurrent a prévu de réaliser quatre vols par jour en semaine et un seul durant le week-end. Le temps de transport entre les deux aéroports est de un heure quinze.

Le prix du billet s'établit au niveau de celui de la classe affaires au départ de Heathrow ou Gatwick, c'est-à-dire 2 240 francs l'aller-retour. Sur certains vols désignés, les tarifs réduits sont pratiqués.

Matériel électrique services publics

	23-10-87	Diff.
Alcatel	1 480	– 500
Alsthom-Atlantique	260,50	– 59,50
Crouzet	143	– 22
Générale des Eaux	983	– 174
IBM	737	– 113
Intertechnique	1 002	– 138
ITT	317	– 57
Legrand	2 530	– 440
Lyonnaise des Eaux	1 245	– 15
Merlin-Gérin	2 240	
Moteurs Leroy-Somer	675	– 66
Moulinex	56	– 18
PM Labinal	649	– 55
Radiotechnique	1 370	– 115
Schlumberger	210,10	– 46,90
SEB	800	– 68
Siemens	1 844	– 257
Signaux	420	– 45
Télémée. Electrique	2 820	– 540
Thomson-CSF	911	– 200

Banques, assurances sociétés d'investissement

	23-10-87	Diff.
Bail Équipement	316	– 4
Bancaire (Cie)	535	– 20
Cetelem	700	– 115
Chargeurs SA	812	– 91
CFF	960	– 55
CFI	410	– 50
Eurafrance	1 840	– 151
Hénin (La)	607	+ 7
Imm. Pl-Monceau	345	– 13
Locafrance	517	– 86
Locindus	850	+ 2
Midi	960	– 210
Midland Bank	234	– 16,50
O F P	1 310	– 60
Paris. de résc	496	– 48
Prétabail	1 100	– 50
Schneider	298	– 61
UCB	207	– 7

Mines d'or, diamants

	23-10-87	Diff.
Anglo-American	136	– 28,80
Amgold	695	– 45
Buf. Gold M.	114,50	– 16
De Beers	73,70	– 29,10
Drief. Cons.	147	– 20
Gencor	120	– 15,90
Gold Field (1)	96,50	– 43,70
Harmony	89,80	– 97,10
Randfontein	674	– 107
Saint-Helena	98	– 10,70
Western Deep	323	– 47

(1) Coupon de 1,80 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	23-10-87	Diff.
Géophysique	455	– 35
Imétal	145	– 26
Michelin	267	– 17
Min. Penarroya	46	– 5,55
RTZ (1)	35,50	– 92,50
ZCI	1,90	– 0,57

(1) RTZ : divisé.

Filatures, textiles, magasins

	23-10-87	Diff.
André Roudière	207	inch.
Agache (Fin.)	2 100	inch.
BHV	380	– 1
CFAO	1 529	– 226
Damart-Serviposte	2 500	– 290
Darty	345	– 88
DMC	423	– 93
Galeries Lafayette	1 100	– 170
La Redoute	2 940	– 180
Nouvelles Galeries	475	– 24
Printemps	530	– 120
SCOA	99,90	+ 1,20

Métallurgie construction mécanique

	23-10-87	Diff.
Alspi	336,50	– 23,50
Avions Dassault-B.	895	– 45
Chiers-Châtillon	55	– 6,60
De Dietrich	1 750	– 125
FACOM	605	– 55
Fives Li	130,10	– 3,90
Marine Wendel	300,50	– 57,50
Penhoët	994	– 11
Peugeot SA	1 250	– 149
Poclain	16,95	+ 0,95
Sagem	1 530	– 50
Strafor	500	– 50
Valéo	530	– 80

Pétroles

	23-10-87	Diff.
Elf-Aquitaine	280	– 30
Esso	372	– 25,50
Exxon	260	– 18
Petrofina	1 762	– 115
B.P.France	79	+ 6
Primagaz	607	– 58
Raffinage	77	– 11,50
Royal Dutch	660	– 82
Sogerap	343	– 47
Total	357	– 30

Alimentation

	23-10-87	Diff.
Béghin-Say	404	– 40
Bongrain	2 440	– 150
BSN	4 075	– 695
Carrefour	2 700	– 280
Casino	134	– 17,70
Euromarché	3 430	– 250
Guyenne et Gasc.	475	– 156
Lesieur	1 668	– 132
Martell	1 630	– 150
LVMH	1 845	– 353
Nestlé	38 000	– 5 200
Occidentale (Gle)	802	– 153
Olida-Caby	218	– 5
Pernod-Ricard	795	– 104
Promodès	1 850	– 180
St-Louis-Bouchon	1 128	– 62
C.S. Saupiquet	1 276	+ 166
Source Perrier	659	– 141

Bâtiment, travaux publics

	23-10-87	Diff.
Auxil. d'entr.	980	– 55
Bouygues	932	– 113
Ciments Français	960	– 61
Dumez	744	– 166
GTM	515	– 114
J. Lefebvre	624	+ 29
Lafarge	1 350	– 197
Maisons Phénix	72	– 0,20
Poliet et Chausson	1 805	– 385
SCREG	665	– 63
SGE-SB	49,65	– 5,25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Or fin (kilo en barre)	90 200	91 900
– (kilo en lingot)	90 200	91 850
● Pièce française (20 fr.)	522	545
Pièce française (10 fr.)	359	360
Pièce suisse (20 fr.)	559	580
Pièce latine (20 fr.)	520	522
● Pièce tunisienne (20 fr.)	516	526
Souverain	656	660
● Souverain Elizabeth II	645	685
● Demi-souverain	381	382
Pièce de 20 dollars	2 985	3 010
– 10 dollars	1 500	1 486
● – 5 dollars	890	890
– 50 pesos	3 370	3 425
● – 20 marks	636	636
– 10 florins	544	560
● – 5 roubles	345	349

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19 octobre	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre
RM	3 541 116	4 234 128	4 220 728	4 301 428	4 136 635
Comptant					
R. et obl.	9 967 550	13 243 205	13 282 858	15 151 281	14 950 341
Actions	328 070	398 765	263 264	339 999	148 576
Total	13 836 736	17 876 098	17 766 850	19 792 708	19 235 552
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	84	86	86,6	83,5	–
Étrangères	118,6	113,7	117,4	111,3	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	88,7	91,9	89,2	86,8	86,8
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	352,4	331,9	349,8	349,6	–

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Peugeot	1 575 943	2 042 136 881
St Gobain	1 793 864	816 614 713
Lafarge	597 612	805 815 042
Michelin	2 669 157	705 434 610
BSN	149 893	651 189 522
CSF	616 658	614 501 273
Midi	511 740	521 999 927
Moët	255 512	504 470 407
Paribas	1 298 494	500 483 529
CGE	1 759 642	498 138 679
Elf	1 334 215	389 826 667
Sté Génér.	874 248	349 359 963
Havas	599 697	297 763 934

(*) Du 15 au 22 octobre 1987.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 octobre 1987

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Premier	–	–	–	–
+ haut	97,90	97,10	96,60	
+ bas	96,15	95,75	95,00	
Dernier	97,30	96,70	96,30	
Compensation	97,30	96,70	96,30	96,50

Nombre de contrats : 145 000.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Saupiquet	+ 14,7	Club med.	– 24,8
Cofimeg	+ 6,7	Ecco	– 23,2
Sade	+ 5,9	Alcatel	– 20,2
BP France	+ 5,4	Guyenne	– 20,1
Codetel	+ 4,7	Navig. mixte	– 18,8
Poclain	+ 2,5	Alsthom	– 18,5
Lebon	+ 2,3	Printemps	– 18,4
SAT	+ 2,2	GTM-Entr.	– 18,3
UFB	+ 2,1	Marine Wendel	– 18,2
J. Lefebvre	+ 1,8	CSF	– 18,2
Docks de France	+ 1,7	Darty	– 18
Locabail	+ 1,5	CGIP	– 17,9
Roussel-Uclaf	+ 1,5	Midi	– 17,9

BONS DU TRÉSOR

Séance du 23-10-87

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc. 87	92,26	92,05	92,21	+ 0,11
Mars 88	92,00	91,78	91,97	+ 0,18
Juin 88	91,70	91,70	91,70	+ 0,16
Sept. 88	–	–	90,80	–

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Pis qu'en 1929

Après une semaine éprouvante, Wall Street a connu l'horreur ces derniers jours. La séance de lundi, en particulier, avec 508 points de baisse (record de tous les temps) fut terrible (– 22 %). De reprise en rechute, pour finir sur un point d'équilibre précaire vendredi, le marché a fini par réduire sa perte à 13 % environ. De toute façon, ce fut pis que pour le krach du 24 octobre 1929 (– 12,9 %). L'indice Dow Jones s'est finalement établi à 1 950,76 (contre 2 246,74).

Le malaise s'est littéralement transformé en frayeur. Toutes les mauvaises nouvelles, il est vrai, sont presque arrivées en même temps : déficit commercial plus important que prévu, phrase assassine de M. J. Baker sur le dollar, hausse des taux, aggravation de la situation dans le Golfe. Les opérateurs ont fait l'amalgame (détonant) et la débâcle s'est nourrie d'elle-même, jusqu'à ce que le FED injecte massivement des capitaux pour faire baisser les taux.

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Alcoa	56	36 5/8
Allegis (ex-UAL)	93 7/8	70 3/4
ATT	30 1/8	29
Boeing	43 5/8	39 1/2
Chase Man. Bank	36 3/4	31 1/4
Du Pont de Nemours	98 1/2	88
Eastman Kodak	89 1/2	54 1/4
Exxon	43 1/2	45
Ford	84	74
General Electric	50 3/4	46 3/4
General Motors	66	57 1/2
Goodyear	59 1/2	48 5/8
IBM	134 1/2	120
ITT	58 7/8	51 5/8
Mobil Oil	42 3/4	39 7/8
Pfizer	59 1/4	51
Schlumberger	36	34
Texaco	36 1/2	32 1/4
Union Carbide	27 3/8	21 1/2
USX	34	27 1/4
Westinghouse	60 1/2	48 3/4
Xerox Corp	70 1/8	55

LONDRES

Le cataclysme : – 22,9 %

Sans précédent. Même aux heures les plus noires de son histoire, jamais le marché londonien n'avait traversé une pareille zone de turbulence. Vendredi soir, le bilan de la semaine était désastreux : – 22,9 % de baisse en moyenne.

Pour l'essentiel, cette baisse a été acquise au cours des deux séances terribles de lundi et de mardi. Mercredi, rassurée comme toutes les autres places par l'arrivée des secours financiers internationaux, la Bourse britannique était remontée en trombe pour mieux retomber jeudi, notamment en liaison avec la tension dans le Golfe. L'annonce d'une réduction de la balance des paiements pour septembre favorisait vendredi l'organisation d'une certaine résistance. Mais quelle semaine. Pour la plupart, les « golden boys » sont ruinés.

Indices « FT » du 23 octobre : industrielles, 1 396,8 (contre 1 812,9) ; mines d'or, 386,4 (contre 436,3) ; Fonds d'Etat, 87,50 (contre 84,90).

	Cours 15 oct.	Cours 23 oct.
Beecham	541	407
Bowater	540	429
Brit. Petroleum	350	287
Charter	440	328
Courtaulds	512	392
De Beers (*)	17 1/8	12
Free Gold (*)	16 3/8	14 1/8
Glaxo	14 21/64	11 11/16
Gt. Univ. Stores	23 5/8	21 3/4
Imp. Chemical	15 61/64	11 19/32
Shell	13 3/16	11 3/64
Unilever	599	490
Vickers	232	168
War Loan	36 9/16	36 3/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Moins 12 %

Comme leurs grandes rivales, les bourses allemandes ont vécu une des plus éprouvantes semaines de leur histoire. Elles ont suivi la même évolution chaotique que Wall Street, marquée par un effondrement des cours lundi et mardi ; une reprise mercredi, une rechute le lendemain et à la veille du week-end. En moyenne, les valeurs allemandes se sont dépréciées de 12 %.

Indice de la Commerzbank du 23 octobre : 1 666,7 (contre 1 896,6).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
AEG	311	290
BASF	329	292
Bayer	355,50	305,30
Commerzbank	282,50	252
Deutschebank	640	556
Hoechst	318,50	272,50
Karstadt	575	482
Mannesman	177,50	161
Siemens	639,50	560
Volkswagen	364,50	329

TOKYO

La tempête : – 11,5 %

Pourtant de robuste constitution, la Bourse de Tokyo n'a pu résister à la tempête venue de Wall Street. Le marché japonais a été terriblement ballotté, surtout mardi, journée noire s'il en fut avec une baisse de – 14,9 % des cours.

Indices du 24 octobre : Nikkei, 23 298,78 (contre 26 336,74) ; général, 1 906,32 (contre 2 152,98).

	Cours 16 oct.	Cours 23 oct.
Akaï	523	475
Bridgestone	1 390	1 080
Canon	1 240	990
Fuji Bank	3 300	3 200
Honda Motors	1 700	1 310
Matsushita Electric	2 650	2 040
Mitsubishi Heavy	728	650
Sony Corp.	5 240	4 240
Toyota Motors	2 220	1 800

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Refuge dans les emprunts d'Etat

Les terribles craquements boursiers de la semaine passée et les réactions d'apaisement qu'ils ont suscitées de la part des banques centrales ont bénéficié aux secteurs des obligations gouvernementales, mais relativement peu à l'euromarché. La recherche de la qualité la plus sûre possible a *même conduit* à apaiser des craintes fondamentales qui, quelques jours plus tôt, étaient encore au premier plan des préoccupations. La vigoureuse remontée des cours des obligations du Trésor américain de jeudi à New-York a ramené le rendement semestriel *de l'emprunt de trente ans* aux abords de 9 %. Ce niveau devait être légèrement enfoncé vendredi à Londres.

Dans la foulée, les prévisions relatives à l'influence de la probable introduction en Allemagne d'une retenue à la source sur les revenus des placements financiers en marks ont été déjouées. Le rendement des emprunts de la République fédérale était vendredi matin inférieur à celui de titres comparables émis par la Banque mondiale ou la Banque européenne d'investissement, que devrait pourtant favoriser la perspective d'une exemption de l'impôt.

Au vrai, deux semaines après l'annonce d'une réintroduction d'un impôt à la source en Allemagne, on ignore toujours les contours précis de cette mesure tant décriée. L'incertitude subsiste par exemple au sujet du traitement auquel seront soumises dès 1989 les euro-obligations en marks lancées pour le compte de débiteurs allemands par l'intermédiaire d'établissements financiers étrangers. Seront-elles considérées comme des emprunts domestiques assujettis à une retenue de 10 % sur leurs coupons, ou, ainsi qu'on le pense généralement, comme de véritables émissions *internationales exemptes de toute taxe* ? Le ministère des finances s'est bien gardé de toute précision.

La Bundesbank, dont on connaît l'opposition à cet impôt de nature à ruiner ses efforts de promotion de Francfort en tant que place financière, a déjà adressé une mise en garde. Elle « espère » que les entités publiques allemandes n'auront pas à recourir à des sociétés financières étrangères pour solliciter le marché allemand des capitaux ; elle s'opposera en tout cas à ce que ses prescriptions sur l'enracinement en Allemagne des émissions en deutschemarks soient contournées et vidées de leur sens.

Un des arguments souvent cité en faveur d'une retenue à la source en Allemagne est la faiblesse du taux prévu, 10 %, par rapport à celui en vigueur en Suisse, 35 %, auquel seuls échappent les emprunts de débiteurs étrangers. La comparaison est bancale. Il y a en effet près de 900 *milliards* de deutschemarks d'obligations d'Etat ou assimilées (République fédérale, chemins de fer et poste) en circulation contre à peine 12 milliards de francs suisses pour la Confédération helvétique. L'importance du marché *suisse vient de son secteur international*, nettement plus ample que celui de son homologue allemand.

« Ces fameuses innovations financières »

L'activité primaire sur le marché *euro-obligataire est demeurée* des plus sommaires la semaine passée. Elle a cependant englobé tout un réseau de monnaies, y compris le yen, un secteur où Electricité de France s'est aventurée lundi. Son emprunt à taux variable de 15 milliards de yens lancé sur sept ans est assorti de coupons semestriels de 0,0625 % au-dessus du Libor. Il se traitait vendredi avec une décote de l'ordre des 25 points de base de la commission totale, ce qui reflétait un accueil plutôt satisfaisant. Les lourdes inquiétudes présentes ont, *par ailleurs, favorisé l'émission* d'emprunts privés ou à placement-cible, en dehors des circuits habituels. La Banque européenne d'investissement (BEI) a fait montre d'une remarquable adaptation aux difficultés du moment. Elle se présente sur le marché de l'eurolire avec un emprunt de 100 milliards sur six ans, qui, lancé au pair, est muni d'un coupon *de 12 %. Ce dernier* est trop faible pour attirer la clientèle internationale.

Il s'agit donc de faire valoir son avantage fiscal. Les titres sont exemptés de l'impôt à la source *auquel sont assujetties les émis*sions domestiques en lires, et c'est bien aux portefeuilles italiens que *l'opération semble exclusivement* s'adresser. Les décotes de 1,75 % à 1,25 % notées sur le marché gris se comparent à des commissions totales pour les banques de 1,875 %. La même BEI sollicite en même temps le marché belge des capitaux par le biais d'un placement privé de 2 milliards ; les « notes » d'une durée moyenne de huit ans sont offertes à 99,50 et sont assorties de coupons de 8,625 %, soit un rendement brut de 8,71 %.

La place de Paris confirme ses capacités de syndication avec un nouveau MOF – une ligne de crédit utilisable en francs domestiques et en devises, arrangé pour Valeo. Elle porte sur un montant de 150 millions d'ECU et sa durée est de cinq ans. La commission d'*engagement est* de 7 points de base. La marge dépend de la devise retenue par la compagnie, 20 points de base au-dessus du Pibor pour une utilisation en francs, 10 *points au-dessus du* Libor pour la devise étrangère. La commission variera selon le tirage : elle sera de 2,5 points de base entre 25 % et 50 % et de 5 point au-delà de 50 %. L'opération suscitait un vif intérêt vendredi lors de son apparition. Elle est dirigée par la Banque Indosuez avec le Crédit lyonnais, J.-P. Morgan et la Société générale.

A part *cela il n'y a dans le* contexte présent guère de place que pour des emprunts classiques *de courte durée* pour des signatures de tout premier plan. Le retour à la simplicité des instruments éprouvés est d'autant plus impératif que l'on condamne désormais presque unanimement les produits financiers nés d'imaginations débridées dans une époque encore toute récente où l'insouciance des yuppies de la City pouvait aller de pair avec leur exubérance. *Le président du* directoire de la Banque nationale suisse, M. Pierre Languetin, qui s'adressait à la presse mercredi, n'a pas manqué de mettre en cause les *« fameuses innovations financières de toute nature »* au sujet desquelles *« on avait toujours conçu la crainte qu'elles ne comportent des risques imprévisibles ».*

A la suite des effondrements boursiers de la semaine passée, la « psychologie des investisseurs » devrait se modifier, et c'est certainement à beaucoup plus de prudence qu'il faut s'attendre. Un tel discours est bien plus qu'un simple rappel de l'aspect traditionnel du monde financier helvétique. Les méfaits de l'innovation à tout prix en matière financière sont dénoncés depuis longtemps et d'une manière générale dans les pays européens à monnaie forte, et ils apparaissent maintenant manifestes. – *(Intérim.)*

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Recul brutal des taux d'intérêt

Quelle folle et invraisemblable semaine, avec d'effarantes *variations* de cours et de taux, de l'encore jamais vu pour les jeunes opérateurs comme pour les vieux ! De quoi déborder les services de cardiologie des hôpitaux, sans compter les charrettes de condamnés qui, suivant la rumeur du marché, devraient conduire à la guillotine les douzaines d'opérateurs et de responsables de banques de trésorerie coupables d'avoir perdu des sommes folles. A vrai dire, ces pertes n'apparaîtront, le plus souvent, qu'au moment des bilans de fin d'année, ou même plus tard, lorsque certaines opérations seront dénouées. Mais cela n'empêche pas les salles de marché de jouer, par avance, les pelotons d'exécution ou les bourreaux.

Il est vrai que, au cours de la folle semaine en question, il fallait être dans le « bon sens » sinon la claque était brutale et la sanction immédiate.

Lundi 19 octobre, l'aube se leva sur des marchés que venaient de secouer les déclarations fracassantes de M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, qui avait menacé pendant le week-end *de remettre en cause* les accords du Louvre sur la stabilisaion des parités monétaires. L'effet fut magique : dimanche soir à 20 heures le dollar chutait en Nouvelle-Zélande puis à 22 heures en Australie. Trois heures après à Tokyo, le rendement de *l'emprunt à trente ans du* Trésor américain, point de mire du monde entier, qui était revenu, *le vendredi précédent*, de 10,31 % à 10,14 %, bondissait à plus de 10,40 %, signe d'inquiétude, ce qui contribua grandement à faire craquer Wall Street, déjà traumatisé par l'ascension des taux.

A Paris, l'effet fut dévastateur : ce n'était plus la descente aux enfers, terme banal, mais la course à l'abîme. Sur le MATIF, *le record historique de baisse* était largement battu, le cours de l'échéance décembre chutant de 4,50 %, de 90-25 à 86-20, ce qui conférait aux emprunts d'Etat une perte de près de 13 %. Ahurissant ! Pour y arriver, les cotations furent suspendues deux fois, en application de la règle du *limit down* (2 % de baisse maximum autorisée). Le lendemain, retournement *non moins spectaculaire* car, lundi dans la soirée à New-York, les rendements des obligations, bons du Trésor, avaient chuté brutalement : 9,80 % contre 10,40 % pour l'emprunt à trente ans. Le motif : une ruée des investisseurs qui, vendant leurs actions, *se précipitèrent sur* les titres à revenu fixe, plus sûrs.

A Paris, les cours bondirent : *+ 5 % sur le MATIF*, les cotations étant deux fois suspendues, avec 2 % maximum de hausse *(limit up)*. En fin d'après-midi, les cours étaient remontés de 6 points (+ 7 %) s'établissant à 92 contre 86,20 sur décembre. Affolant !

New-York : la journée la plus folle

A New-York, le marché des obligations connaissait également la plus folle journée de son histoire, les rendements tombant de 1 point complet à 9,30 %. Il est vrai que, partout, les banques *centrales multipliaient les déclarations* rassurantes, injectant ou promettant d'injecter d'abondantes *liquidités pour* apaiser les tensions. C'était le cas de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, de M. Pœhl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, qui ramenait, symboliquement et en signe d'apaisement, son taux d'intervention de 3,85 % à 3,80 % (pas de folies) !

Les jours suivants, les taux d'intérêt continuèrent à se détendre, les grandes banques américaines abaissant même d'un quart de point leur taux de base, ramené de 9,25 % à 9 %, après l'avoir augmenté cinq fois depuis le printemps. A la veille du week-end, le rendement de l'emprunt à *trente ans était revenu au voisinage* de 9 %, soit un recul de 1,4 point en quatre jours, record battu. A Londres, les banques abaissaient également leur taux de base et, en Allemagne fédérale, le rendement des obligations fléchissait, de même qu'au Japon. *La fête, quoi !*

A Paris, après une timide hausse mercredi, la reprise s'accentuait jeudi, et surtout vendredi, de 94 à 97,80 sur l'échéance décembre, avec à nouveau suspension de cotation pour maximum de hausse, et clôture un peu *plus bas* à 95,75. *En huit* jours, la hausse avoisinait 5 % à 7 %, le rendement des emprunts d'Etat *revenant* de 12 % à 10,60 % sur le MATIF et à 10,30 %/10,40 % sur le marché au comptant.

Dans cette course générale à la détente, le Trésor français a pris sa part en annonçant que le volume des emprunts d'Etat pour 1987 *serait ramené* de 110-120 milliards de francs à 90 milliards de francs, ce qui laisse encore 14 milliards de francs à émettre d'ici à la fin de l'année, cela grâce à l'argent des privatisations, aux bonnes rentrées fiscales et au recours accru aux bons du Trésor. En fait de Trésor, la rumeur court que ce dernier étudie la possibilité de « swaper » se emprunts à taux fixe, c'est-à-dire de les prêter en échange d'emprunts à taux variable, ce qui aurait pour effet de peser sur le marché du taux fixe et de le faire baisser.

FRANÇOIS RENARD.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

L'impossible assainissement du zinc

« Nous sommes persuadés que le zinc a des possibilités importantes de développement, par l'accroissement des applications actuelles et l'essor de marchés nouveaux dans le bâtiment, l'automobile et la fonderie. » Cette déclaration sereine de M. Yves d'Arche, président du Centre du zinc, le 22 octobre, ne peut dissimuler l'état de crise latente que connaît ce métal depuis le reste de l'année. Alors que les cours avaient bien résisté en 1986, affichant une progression de 10 %, ils ne s'établissent plus actuellement qu'à 469,5 livres par tonne, contre 540 livres en janvier.

Les cotations du London Metal Exchange ne reflètent pas seulement la baisse du dollar, qui a nui à l'ensemble des non-ferreux, dont les échanges mondiaux sont facturés en monnaie américaine. L'industrie européenne du zinc souffre d'une crise de surproduction que les experts estiment à 200 000 tonnes par an, sur un marché stagnant.

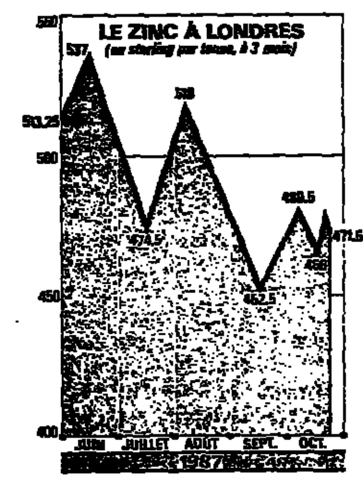
En 1983 déjà, les grandes firmes de la Communauté avaient constaté ce déséquilibre. Un plan de restructuration avait même été élaboré, visant à ne maintenir en activité sur le Vieux Continent que les unités de production les plus rentables. Ces dernières auraient indemnisé les opérateurs condamnés par le marché à fermer leur porte. Mais une remontée passagère des prix et surtout le peu d'empressement manifesté par certains à se faire « hara kiri » provoquèrent l'abandon de ce plan.

Au printemps dernier, les principaux producteurs européens de zinc (le belge Vieille Montagne, le français Penarroya, l'allemand Preusag, le suédois Boliden, auxquels s'est joint le finlandais Outokumpu) ont lancé une *« étude d'optimalisation de leurs capacités minières et métallurgiques »*, afin d'aboutir à un regroupement industriel. Le projet ne manquait pas d'ampleur. Les cinq représentaient une production de 800 000 tonnes de métal par an, sur un total européen (Finlande exclue) avoisinant 2 *millions* de tonnes.

Mais, le 15 septembre dernier, à la veille de conclure l'accord de principe qui aurait conduit à un *assainissement du marché communautaire*, le groupe Union minière, qui contrôle Vieille Montagne, renonça à l'opération. Cette défection du principal producteur européen (400 000 tonnes de capacités annuelles) suivait celle d'Outokumpu, quelques semaines auparavant. Dans un communiqué, Union minière expliquait son retrait par l'existence de *« positions différentes sur la structure de la nouvelle entité »*. Le projet est aujourd'hui abandonné. *« Tant qu'il sera impossible à réaliser, le marché du zinc en Europe restera en crise »*, commentait, le 22 octobre, un professionnel du secteur.

Conscient de ce handicap majeur, le Centre du zinc lance une campagne de promotion pour l'emploi de ce métal, en rappelant ses qualités réelles de galvanisation et de protection contre la corrosion. *« Meilleur allié de l'acier ; résistant au temps qui passe comme au temps qu'il fait »*, le zinc est omniprésent dans la vie quotidienne. Il se cache sur les toitures, les carrosseries d'automobile, les glissières d'autoroute ou les pylônes de transport d'énergie ; sur les infrastructures galvanisées de la tour Montparnasse ou sur le dôme du Printemps, à Paris. *« L'un des marchés les plus prometteurs reste l'automobile*, estimait, le 22 octobre, M. d'Arche. *Actuellement, les voitures sont protégées à hauteur de 10 % à 15 % contre la corrosion. De nombreux constructeurs veulent atteindre prochainement 60 %, 70 %, voire 80 % de protection. »* Mais qui protégera le zinc de la pléthore ?

ERIC FOTTORINO.



PRODUITS	COURS DU 23-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1127 (+ 27) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1068 (– 17,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	3 520 (+ 95) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 155 (– 5) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 315 (– 20) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 824 (+ 35) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	303,25 (– 8,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	184,25 (– 6,25) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	180,20 (+ 7,70) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LES DEVISES ET L'OR

Dollar : dérapage contrôlé

Dieu seul, paraît-il, pourrait empêcher un sénateur américain de parler. *Mais c'est certainement le* diable qui a poussé M. James Baker, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, à menacer *implicitement* les Allemands, coupables de relever leurs taux d'intérêt, d'une remise en cause des accords du *Louvre sur la stabilisation* des parités monétaires.

« Si les Allemands ont cru nécessaire de durcir leur politique financière, au risque de freiner leur économie, ils ne doivent pas s'attendre à ce que nous restions les bras croisés et que nous acceptions de les suivre sur la voie de la déflation en relevant encore nos taux d'intérêt », avait-il déclaré. Il précisait que les accords du Louvre *« permettent d'absorber de nouveaux ajustements au moment où ils deviennent nécessaires »*, lisez une nouvelle baisse du dollar.

Une telle menace, agitée à deux reprises avant et pendant le week-end du 17 octobre, eut des effets « détonants » : le dollar plongeait le lundi suivant 19 octobre, et la Bourse de New-York, déjà ébranlée par la montée des taux d'intérêt à long terme et l'annonce d'un déficit commercial plus important que prévu, connut la pire débâcle de son histoire. Un fameux résultat ! Les jours suivants, M. Baker se fit tout petit, silencieux : on l'aurait été à moins...

Après avoir chuté, lundi, de 1,80 DM à 1,7750 DM, de 6,01 F à 5,94 F et de 142,50 yens à 141 yens, le dollar se redressa les jours suivants *grâce aux déclarations rassurantes* faites conjointement, et en toute hâte, par MM. Baker et Stoltenberg, ministre allemand des finances, qui réaffirmaient leur attachement aux accords du Louvre. Ce raffermissement s'accentua, le cours montant jusqu'à 1,8150 DM et à 6,07 F, à l'annonce d'une nouvelle négociation entre la Maison Blanche et le Congrès sur les réductions du déficit budgétaire. Un tel raffermissement, toutefois, paraissait bien suspect aux opérateurs, qui observaient, en même temps, une chute brutale et concertée des taux d'intérêt, *soutien habituel du billet* vert.

Une réaction était inévitable et, effectivement, elle se produisit vendredi après-midi. A New-York, on « enfonça » le dollar, resté ferme en Europe le matin, le cours tomba à 1,7750 DM et 5,95 F. Motif : un certain scepticisme sur la volonté réelle du président Reagan de *se résigner* à un relèvement des impôts, et, surtout, l'effet mécanique de la baisse *des taux américains. En outre*, les milieux financiers internationaux ne voyaient pas comment la Banque *fédérale* d'Allemagne pouvait concilier le soutien du dollar aux environs de 1,80 DM, générateur d'abondantes liquidités provenant d'achats du dollar, avec l'injection d'autres liquidités effectuées pour empêcher les taux d'intérêt de monter à Francfort. Trop, c'est trop !

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises dans ces colonnes, les *accords du Louvre débouchent* immanquablement sur la hausse des taux américains à long terme, prix payé pour *soutenir* le dollar, *faute* d'un effort d'austérité de l'autre côté de l'Atlantique. C'est l'effet boomerang d'une stabilisation artificielle du cours du billet vert. Il est donc vraisemblable que l'on va assister à un « dérapage contrôlé » du dollar, les « plages » de variation fixées par les accords du Louvre s'ajustant ainsi en baisse. Ce repli stratégique *permettrait* aux banques centrales de ne pas défendre les anciennes parités et de ne pas créer de nouvelles *liquidités au moment où* elles alimentent généreusement des marchés financiers tout à fait traumatisés. *Un tel repli permettrait, en* outre, une détente du loyer de l'argent, du moins dans l'immédiat, *l'effet* des nouvelles parités se conjuguant avec des taux d'intérêt en baisse, le tout étant assorti d'une réduction du *déficit budgétaire* américain pour rassurer tout le monde. Le beau scénario que voilà, qui aurait pourtant la logique pour lui. Mais y a-t-il encore une logique dans l'affolement actuel ?

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 19 AU 23 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York ...	1,6650	–	16,6597	67,2494	55,6792	2,6631	49,5849	0,0763
	1,6620	–	16,6115	66,8673	55,4477	2,6631	49,2975	0,0768
Paris	9,9942	6,0025	–	403,66	334,21	15,9853	297,15	4,6208
	10,0852	6,0200	–	402,54	333,89	16,0520	296,77	4,6257
Zurich	2,4758	1,4870	24,7733	–	82,7951	3,9600	73,6138	1,1447
	2,4855	1,4955	24,8422	–	82,9221	3,9827	73,7244	1,1486
Francfort ...	2,9983	1,7960	29,9213	120,78	–	4,7829	88,9108	1,3826
	2,9974	1,8035	29,9585	120,60	–	4,8029	88,9081	1,3852
Bruxelles ...	62,5287	37,55	6,2557	25,2521	209,07	–	18,5891	2,8906
	62,4081	37,55	6,2375	25,1087	208,21	–	18,5112	2,8840
Amsterdam ..	3,3633	2,0200	33,6530	135,84	112,47	5,3794	–	1,5550
	3,3714	2,0285	33,6960	135,64	112,48	5,4021	–	1,5580
Milan	2162,83	1299	216,41	873,57	723,27	34,5938	643,06	–
	2163,92	1302	216,28	870,61	721,93	34,6737	641,85	–
Tokyo	238,43	143,20	23,8572	96,3012	79,7327	3,8135	70,8910	0,1102
	237,67	143	23,7542	95,6282	79,2902	3,8083	70,4954	0,1098

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 octobre, 4,1916 F contre 4,2098 F le vendredi 16 octobre.

Le Monde

La grève des dockers dégénère

Des émeutiers saccagent le centre de Papeete

PAPEETE
de notre correspondant

De violents incidents ont éclaté à Papeete (Polynésie) le vendredi 23 octobre en fin de journée. Ils ont opposé les dockers – en grève depuis mercredi – aux forces de l'ordre, vers 17 heures (samedi, 2 heures, heure de Paris). Ces affrontements, localisés au port, ont ensuite dégénéré. Dans le centre-ville, des vitrines ont été brisées, des voitures et des magasins incendiés. L'Assemblée territoriale et la présidence du gouvernement ont été prises d'assaut. Avant d'être repoussés, les émeutiers ont réussi à saccager le bureau du président de l'Assemblée territoriale.

Le conflit porte sur les effectifs de manutentionnaires destinés au site du centre d'expérimentation du Pacifique, à Mururoa. Vendredi matin, une tentative de conciliation entre les grévistes et les responsables du centre d'expérimentation avait échoué.

Cinq cents dockers bloquaient, vendredi après-midi, la zone portuaire sous douane. En fin de journée, les gendarmes mobiles qui avaient pris position sur un pont ont été attaqués à coups de cocktails Molotov et à coups de pierres. Des éléments dits « incontrôlés » ont alors pris le relais des dockers. Une centaine de jeunes gens ont saccagé des vitrines de magasins, mis le feu à des voitures en stationnement et incendié des magasins dans le centre-ville. A 19 heures, le centre de Papeete était bouclé par les gardes mobiles tandis que les pompiers s'employaient à maîtriser une quinzaine de foyers d'incendie. La ville était couverte de fumée. Les carcasses de voitures calcinées jonchaient les rues du centre.

Le haut commissaire est intervenu, à la télévision, pour demander à la population de ne pas sortir dans la rue afin de ne pas gêner les opérations de maintien de l'ordre et l'action des pompiers. Une cinquantaine de personnes ont été interpellées. On dénombrait, à 23 heures (heure locale), huit blessés dont deux gravement atteints. Les pompiers étaient toujours au travail. L'année dernière, à la même époque, le hautcommissaire, M. Pierre Angeli, avait pu éviter, malgré les pressions de la majorité locale, de recourir à la force contre les mêmes dockers qui avaient paralysé le port pendant plusieurs semaines. Les dockers avaient reçu le renfort de grévistes du secteur public et du secteur privé pour paralyser, par une multitude de barrages, la ville de Papeete pendant vingt-quatre heures. Il s'en était alors fallu de peu que la tension sociale ne dégénère en émeute. Seule l'intervention de médiateurs des Eglises avaient permis d'empêcher le pire.

La situation sociale est à nouveau tendue depuis deux mois, non seulement sur le port mais aussi à l'aéroport. Les groupuscules d'indépendantistes tentent d'exploiter cette situation. Mercredi dernier à l'Assemblée nationale, M. Edouard Fritch, député RPR Polynésie française, avait attiré l'attention du gouvernement sur l'action « *d'agents déstabilisateurs dans ce territoire* ».

A 11 h 15, heure de Paris (0 H 15 locale), tous les incendies étaient éteints et le calme était revenu. Les gendarmes mobiles bouclaient toujours le centre-ville.

MICHEL YIENG KOW.

● **Forte explosion souterraine à Mururoa.** – La France a procédé, vendredi 23 octobre à Mururoa, à l'explosion souterraine d'une bombe de 50 kilotonnes, indiquent les services de sismologie néo-zélandais. L'essai, le plus important effectué sur le site depuis plus de deux ans, a été enregistré à 4 h 50 locales (17 h 50 heure française, vendredi) à la station sismique néo-zélandaise de Rarotonga, dans les îles Cook.

● **ALBANIE : le ministre ouest-allemand des affaires étrangères en visite à Tirana.** – Premier chef de la diplomatie d'un pays de l'OTAN à se rendre en Albanie depuis la guerre, le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, a effectué le vendredi 23 octobre une visite officielle d'une journée à Tirana.

SRI-LANKA : avec la guérilla tamoule à Jaffna

Le rouleau compresseur indien

CHAVAKACHCHERI (péninsule de Jaffna)
de notre envoyé spécial

Deux détonations annoncent le départ des obus. Suivent vingt secondes interminables, puis un terrible double fracas. Chacun se relève et la course-panique reprend pour tenter de s'éloigner de la zone que l'artillerie indienne a prise pour cible. Le vendredi 23 octobre, non loin du village de Mirusuvil, sur un axe est-ouest, le long d'une route menant d'Elephant-Pass à Chavakachcheri, puis à Jaffna-Ville, une trentaine de « boys » – les Tigres séparatistes tamouls, – déjà blasés, lâchent de temps à autre une rafale de fusils d'assaut : M-16 et Beretta américains, Uzi israéliens, Kalachnikov soviétiques, Fall belges, l'une de ces armes porte même, sur la crosse, un cèdre du Liban. Les Tigres, c'est évident, sont en train de décrocher.

Ce repli s'effectue quartier par quartier, hameau par hameau, inéluctablement. Leurs armes automatiques ne peuvent rien contre le rouleau compresseur de l'armée indienne. Celle-ci, selon un schéma classique, pilonne d'abord la zone avec des obus de 80, 120 et 150 mm. Derrière ce rideau de feu, les troupes et les véhicules blindés font mouvement. En outre, les hélicoptères indiens et sri-lankais, armés de mitrailleuses, sont la hantise des combattants et des civils tamouls. Ils peuvent surgir de n'importe où. Lorsque le point noir grossit dangereusement dans le ciel, on se terre.

Les Tigres ont virtuellement perdu une bataille, celle de Jaffna-Ville, et sans doute aussi la guerre. Mais ils sont prêts pour la « résistance ». L'armée indienne, même victorieuse, s'est embourbée dans une guerre « sale ». La population civile est acquise aux « terroristes ». Les Tamouls de Jaffna coopèrent pleinement avec les Tigres. Dix fois, vingt fois, notre chauffeur s'arrête pour demander si « la voie est libre » de soldats indiens. Si elle ne l'est pas, on bifurque, par des pistes de terre, dans les lacets d'un labyrinthe de ruelles que les troupes indiennes, moins mobiles, ne peuvent emprunter.

En faisant mouvement d'est en ouest, et, simultanément, du nord au sud, les soldats de New-Delhi visent à réduire les derniers bastions tamouls organisés et à faire la jonction avec les éléments avancés déjà au cœur de Jaffna-Ville. La chute de la « capitale » tamoule n'est plus, probablement, qu'une question d'heures, peut-être un jour ou deux. Les Tigres reconnaissent eux-mêmes que l'armée indienne a pris le contrôle des principaux édifices : les cinémas, les hôtels, le centre des télécommunications, la station de bus, l'hôpital général, la gare et la poste centrale.

A Chavakachcheri, les représentants du LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) affirment que, dans la seule journée de jeudi, près de huit cents obus sont tombés sur la ville, où sont encore pris au piège, selon les Tigres, quelque quinze mille civils. Jeudi, pour la première fois officiellement, la marine indienne est entrée en action, détruisant plusieurs embarcations des Tigres, à l'ouest de la ville et du fort.

Depuis mercredi après-midi, ces civils ne peuvent plus s'échapper, la plupart des voies d'accès ayant été coupées. La jetée du port, située à l'ouest, est sous contrôle indien, et, à l'est, le point de passage du ferry-boat situé au bout de la langue de terre qui s'étend au-delà du village de Pooneryn, n'existe plus. Jeudi matin, nous avions pu emprunter une pirogue pour passer sur la péninsule, mais le flot des réfugiés commençait à diminuer. Une heure avant, un hélicoptère avait mitraillé le bout de la jetée. Vendredi soir, un détachement indien a pris le contrôle de ce point stratégique, une mitrailleuse prenant en enfilade les 3 kilomètres de jetée.

Une pitoyable Cour des miracles

Curieusement, il aura fallu quinze jours à l'armée indienne pour verrouiller cet accès, par lequel des milliers de personnes (et probablement bon nombre de Tigres) ont pu fuir au cours des derniers jours. Les réfugiés s'entassent maintenant un peu partout. La nuit, sur les routes menant à Chavakachcheri, on croise des milliers de gens qui refluent loin de la zone des combats et qui échouent, à bout de fatigue, dans les temples et les écoles. Dans le temple hindou de Amman-Mattuvil, on peut voir, à la lueur de quelques braseros, une pitoyable cour des miracles. Trois mille réfugiés y ont trouvé un havre précaire, dans un enchevêtrement de corps étendus à même le sol.

Nouveau-nés hurlant, femmes pleurant la mort de leurs enfants ou de leur mari, familles séparées. Chacun raconte son histoire, et ce sont toutes les mêmes, l'histoire de tous les réfugiés du monde... les Tigres affirment que jeudi les troupes indiennes ont pris d'assaut l'hôpital central de Jaffna-Ville (où s'étaient vraisemblablement retranchés des militants séparatistes), et ce fut un carnage : « *Quatre médecins ont été choisis par les soldats et tués sur-le-champ. Une centaine de patients ont été tués délibérément, et une dizaine d'infirmières enlevées.* » A Jaffna, cette histoire est rapportée par plusieurs personnes. Une chose est sûre : il s'est passé quelque chose de grave à l'hôpital de Jaffna. Pour sa part, le porte-parole de l'ambassade indienne à Colombo a indiqué, vendredi, que les Tigres tamouls y avaient tué deux médecins...

L'accès de Jaffna-Ville est désormais interdit. Les Tigres, qui se faisaient fort, il y a quelques jours encore, d'emmener des journalistes à l'intérieur de la cité, avouaient, vendredi, leur impuissance. Ils affirment garder le contact, par radio, avec ceux des leurs qui subissent l'assaut final des troupes indiennes. Au quartier général du LTTE, à Chavakachcheri, vendredi après-midi, les chefs avaient disparu, les militants, la plupart désarmés, semblaient tourner en rond, et un officier de liaison lançait de mystérieux messages dans son talkie-walkie. Les Tigres tamouls vont probablement de nouveau se dissiper dans la masse anonyme de la population tamoule, invisibles, mais toujours redoutables...

LAURENT ZECCHINI.

A Paris

Une série de colis piégés postés dans le dixième arrondissement

Un nouveau colis piégé, cette fois destiné à un ressortissant français originaire du Pakistan, M. Karim Imandad, a été désarmorcé, vendredi après-midi 23 octobre, au bureau de poste de la rue Pernety dans le 14e arrondissement de Paris. Le paquet, une fois encore un livre, a été remis à la police par les responsables du bureau de poste après que son destinataire se fut présenté sur place et eut refusé d'en prendre livraison.

Les artificiers de la préfecture de police de Paris ont désarmorcé l'engin constitué d'un bouchon allumeur de grenade et d'une charge explosive dissimulés dans un livre évidé.

Cette tentative d'attentat est évidemment à rapprocher de celui commis la veille, dans le 14e arrondissement, contre un télexiste de l'agence de presse marocaine MAP, M. Mohamed Houmanna, gravement blessé par l'explosion d'une grenade dissimulée dans un livre. Dans les deux cas, en effet, les colis piégés ont été postés dans le 10e arrondissement de Paris et fabriqués avec des ouvrages appartenant à la même collection.

De plus, un autre paquet piégé, mais une lettre cette fois, avait été envoyé mardi dernier, toujours en provenance du 10e arrondissement, au consulat général de Tunisie à Paris. Cet envoi, sans destinataire nominatif précis, était adressé au service commercial du consulat. Les responsables avaient fait appel à la préfecture de police et les spécialistes avaient désamorcé l'engin confectionné de façon différente puisque constitué d'un détonateur à tirette relativement simple. Pour les enquêteurs, la nature et la sophistication des engins utilisés supposent, de la part de ou des auteurs, une « *qualification certaine et une très bonne connaissance des explosifs* ».

Nouveau non-lieu pour M. Robert Hersant

M. Robert Hersant n'a pas violé la loi sur la presse du 1er août 1986. C'est la conclusion de M. Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, qui a rendu, le 23 septembre, une ordonnance de non-lieu en faveur du propriétaire de Socpress et de dix-sept membres de son groupe de presse.

Ainsi s'achève le dernier épisode du conflit juridique qui oppose, depuis de longues années, M. Robert Hersant aux syndicats de journalistes. Ces derniers avaient engagé des poursuites contre le propriétaire de la Socpress pour violation de l'ordonnance du 26 août 1944 limitant les concentrations et réglementant la transparence dans la presse écrite.

« Le Monde » à Milan le 28 octobre

A l'occasion de la sortie d'un supplément consacré à l'Italie, qui paraîtra dans son édition datée jeudi 29 octobre, *le Monde* organise, avec son confrère *Il Sole 24 ore* et l'université Bocconi, une rencontre-débat sur le thème suivant :

« L'Europe de 1992 modifie-t-elle les stratégies des grandes entreprises industrielles ? »

A ce débat, participeront de très nombreuses personnalités, parmi lesquelles : Lino Cardelli, vice-président de la Assolombarda ; Ettore Fumagalli, directeur de la Bourse de Milan ; Luigi Guatri, recteur de l'université Bocconi ; Gianni Locatelli, directeur de *Il Sole 24 ore* ; Alain Minc, administrateur-directeur général de CERUS et président de la Société des lecteurs du *Monde* ; Carlo Secchi, professeur à l'université Bocconi, et Giuseppe Zadra, directeur des affaires boursières à la CONSOB.

Le Monde sera représenté par André Fontaine, directeur, et Philippe Lemaître, correspondant permanent auprès des Communautés européennes.

Cette rencontre-débat, à laquelle sont conviés les lecteurs du *Monde*, aura lieu le 28 octobre, à 10 heures, à la Aula Magna, université Bocconi, Via Sarfatti 25, Milan.

A B C L E F G H

M. Rocard à « Apostrophes »

Michel et Gaston

Après les goûts littéraires de M. Barre, ceux de M. Rocard. Le maire de Conflans-Sainte-Honorine était l'invité vedette de l'émission « Apostrophes », de Bernard Pivot, vendredi 23 octobre. Si le député du Rhône lit chaque soir un poème, l'ancien ministre de l'agriculture, lui, préfère – avant de s'endormir – les romans et déclare en lire beaucoup, notamment étrangers, quand il voyage, ce qui est aussi une manière de mieux comprendre les pays visités.

Disert, voire bavard, l'invité de Bernard Pivot a beaucoup surpris l'animateur d'« Apostrophes » qui voyait plutôt – ou affectait de voir – en lui un dévoreur d'austères rapports et d'études assommantes. Mais Michel Rocard aime cette « *hygiène de l'esprit* » que permet la littérature. Et cela ne date pas d'hier. Il a raconté comment, pendant la guerre, âgé de douze ans, il avait lu *le Silence de la mer* de Vercors de manière quasiclandestine et combien cette initiation à la lecture l'avait marqué. Plus tard, des ennuis de santé lui permirent, à deux reprises, de faire de véritables cures de lecture. De Bibi Fricotin à Dostoïevski, en passant par Primo Levi et Jacques Perret, M. Rocard a fait état d'un « programme » très éclectique.

Quand il vit débarquer, sur le plateau, un invité surprise en la personne de Franquin, le dessinateur belge des fameux « Gaston Lagaffe » et l'inventeur du Marsupilami, le futur (?) candidat à l'Elysée manifesta un visible plaisir à montrer qu'il n'ignorait rien ni de Gaston ni des gaffes, en général et en particulier. Ses propres « gaffes », ce sont autant *de coups de hache dans la langue de bois*. M. Rocard en revendique beaucoup, il n'en regrette aucune.

Le numéro du « Monde » daté 24 octobre 1987 a été tiré à 581 713 exemplaires

● **Cinq généraux soviétiques tués dans un accident d'hélicoptères.** – Cinq généraux soviétiques ont trouvé la mort, le lundi 19 octobre, « *dans l'exercice de leurs obligations de service* » lors d'une collision entre deux hélicoptères, a annoncé, le vendredi 23 octobre, le quotidien du ministère de la défense soviétique *Krasnaïa Zvezda (l'Etoile rouge)*.

CHAMPIONNAT DU MONDE SÉVILLE 1987

Cinquième partie

Karpov maître du temps

Si Dieu (ou le parti) leur prête vie et s'ils en ont encore le goût, « Messieurs K » devraient se retrouver en 1990 pour leur cinquième match de championnat du monde. On pourrait alors introduire une modification au règlement, qui serait la suivante : la cinquième partie, sans être jouée, est automatiquement déclarée gagnée par Karpov ! Car, le vendredi 25 octobre, à Séville, le challenger a réussi la passe de trois : 1985, 1986, 1987, cinquième partie, Karpov joue et gagne (*le Monde* du jeudi 22 octobre).

Il la voulait, cette victoire. Sinon, il ne serait pas entré dans la variante d'échange de la Gruenfed (5-é4), qui annonce un combat tranchant ni dans la variante bien plus aiguë encore (12-Fxf7+) qui gagne, certes, un pion mais donne aux Noirs du contre-jeu. Là encore, tout était préparé : en cinq minutes, Karpov avait choisi son sujet. Et Kasparov ? Prêt aussi : huit minutes pour ses 13 premiers coups. Alors ? Alors, véritable héros dostoïevskien, Kasparov a replongé dans son vice favori : tout voir, tout prévoir. Ce poison mortel, il l'avait déjà bu dans la deuxième partie, mais il l'avait repoussé dans la quatrième. Il a « remis ça » vendredi, en se laissant aller à soixante-quatre minutes de réflexion pour trouver, il est vrai, l'inédit 14... Dd6 au lieu du classique Dd7.

Comme dans la deuxième partie, le jeu s'affola alors. Ce fut terrifiant. Kasparov avait bel et bien obtenu une position supérieure. A Séville, les grands maîtres stupéfaits, proposaient, tant pour les Blancs que pour les Noirs, des coups que Karpov et Kasparov ne jouaient évidemment jamais. Au centre de l'échiquier, c'était la foire d'empoigne. Karpov tenait, le temps passait et le venin, bu par Kasparov au quatorzième coup, commença à produire son effet.

Après le vingt-sixième coup, il n'avait plus que six minutes pour jouer quatorze coups. Karpov en avait quarante-deux ! Maître du temps, le challenger ne choisit pas d'accélérer sa cadence. Il prit tranquillement vingt-trois minutes pour jouer 27-Cf3, compliquant encore la position. Kasparov chercha une attaque de mat, sa seule chance. Elle fut son tombeau quand Karpov, toujours tranquille, joua 34-Dc2. Ne voyant plus rien, le champion du monde tomba dans le piège. A la dernière extrémité, il trouva le pathétique 37... Ta1 (si 38-Txa1, hxg4 mat). Karpov n'a même pas dû jeter un œil sur ce coup d'un mourant...

Somptueuse partie, somptueux match. Karpov a repris l'avantage (3-2). Kasparov, qui pourrait prendre à son tour son premier temps de repos, répliquera sans doute, dès la sixième partie, prévue pour le lundi 26 octobre.

B. de C.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV

Cinquième partie

Défense Gruenfeld - Variante d'échange

1. d4	Cf6	21. Tb1 (81)	b6 (121)
2. c4	g6	22. Tb2 (85)	Dd5 (130)
3. Cc3	d5	23. Dd3 (87)	Cc4 (131)
4. cxd5	Cxd5	23. Tb1 (87)	b5 (132)
5. é4	Cxc3	25. Rh3 (104)	a6 (133)
6. bxc3	Fg7	26. Cg1 (108)	cxd4 (144)
7. Fc4	c5	27. Cf3 (131)	Td8 (145)
8. Cé2 (4)	Cc6 (3)	28. a4 (132)	dxc3 (145)
9. Fé3	0-0	29. Dxc3 (132)	Dd6 (146)
10. 0-0	Fg4	30. Rh2 (134)	bxa4 (147)
11. f3	Ca5 (4)	31. Tb4 (135)	Cd2 (147)
12. Fxf7+ (5)	Txf7 (4)	32. Txa4 (135)	Cf1+ (148)
13. fxg4	Txf1+ (8)	33. Rh3 (135)	Td1 (149)
14. Rxf1 (5)	Dd6 (72)	34. Dc2 (140)	Tc1 (149)
15. é5 (16)	Dd5 (81)	35. Dé2 (140)	h5 (149)
16. Ff2 (26)	Td8 (93)	36. Fa1 (142)	Dd7 (149)
17. Rg1 (30)	Fh6 (96)	37. Dxa6+ (142)	Ta1 (149)
18. h4 (48)	Df7 (98)	38. Dxg6+ (142)	Aban.
19. Fg3 (49)	Fé3+ (99)		
20. Rh2 (49)	Dc4 (115)		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

